







A			B			C		
A	R	B	I	T	R	A	G	E

	Rapport de gestion	> 3
	<i>Tableau des résultats des cinq derniers exercices</i>	53
	Comptes consolidés	> 54
	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	82
	Comptes sociaux	> 90
	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</i>	107
	Informations en matière de durabilité fournies volontairement	> 114
	Honoraires des contrôleurs légaux	> 161
	Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel	> 163

Société ABC arbitrage

Société anonyme au capital de 953 742,07 €
Siège social : 18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, France
400 343 182 RCS Paris

Tél. : 33 (0)1 53 00 55 00
Fax : 33 (0)1 53 00 55 01
Contact : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Ce Rapport Financier Annuel est une reproduction de la version officielle du Rapport Financier Annuel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de la Société (www.abc-arbitrage.com).

A			B			C		
A	R	B	I	T	R	A	G	E

1. Présentation de la société et ses activités 2025.....	5
1.1. Activité et rentabilité du Groupe.....	5
1.2. Activité et comptes sociaux de la société ABC arbitrage.....	7
1.3. Activité en matière de recherche et développement.....	8
1.4. Filiales, participations et succursales.....	8
1.5. Ressources humaines.....	11
1.6. Affectation du résultat et politique de distribution.....	13
2. Gouvernement d'entreprise.....	13
2.1. Contexte général et code de référence.....	13
2.2. Composition du conseil d'administration.....	14
2.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux de conseil.....	18
2.4. Politique de rémunération des mandataires sociaux.....	24
2.5. Délégations de compétence et de pouvoir au conseil d'administration.....	33
2.6. Autres éléments.....	35
3. Risques et contrôle interne.....	37
3.1. Textes de référence.....	37
3.2. Acteurs en charge du contrôle interne et de la gestion des risques.....	37
3.3. Dispositif de gestion des risques.....	39
3.4. Organisation générale du contrôle interne.....	44
3.5. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable.....	46
4. Titres ABC arbitrage.....	48
4.1. Vie du titre et bilan programme de rachat.....	48
4.2. Répartition du capital de la société.....	49
4.3. Politique de dividendes.....	49
5. Autres éléments.....	50
5.1. Information sur les parrainages.....	50
5.2. Information sur les délais de paiement.....	51
5.3. Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations.....	51
5.4. Événements postérieurs à la clôture.....	51
6. Perspectives.....	52

1. Présentation de la société et ses activités 2025

1.1. Activité et rentabilité du Groupe

Les éléments chiffrés significatifs de l'activité du Groupe sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS	Variation
Produit des activités de conseil	-	-	-%
Commissions de gestion*	22,9	21,4	6,7%
Gains nets en juste valeur par résultat	36,8	29,8	23,6%
Produit de l'activité courante	59,7	51,2	16,5%
Frais de personnel	(24,1)	(21,2)	13,2%
Coût des locaux	(1,7)	(1,7)	-0,8%
Autres charges	(9,0)	(7,3)	23,8%
Autres taxes	(0,1)	(0,0)	694,0%
Total charges	(34,8)	(30,2)	15,1%
Résultat net avant impôt	24,9	21,0	18,6%
Résultat net part du Groupe	25,1	26,8	-6,5%

* Les commissions de gestion regroupent les prestations facturées par les sociétés de gestion du Groupe aux structures Quartys et ABCA Funds Ireland.

En application des normes IFRS, le « *Produit de l'Activité Courante* » consolidé au 31 décembre 2025 s'établit à 59,7 millions d'euros, en hausse de 16,5% par rapport au 31 décembre 2024. Le « *Résultat net part du Groupe* » est pour sa part en baisse de -6,4% par rapport au 31 décembre 2024 et s'établit à 25,1 millions d'euros. En revanche, le « *Résultat net avant impôt* » consolidé progresse de 18,6% pour atteindre 24,9 millions d'euros.

Le **Rendement Net (ROE)** est de 14,8% au 31 décembre 2025, contre 16,4% au 31 décembre 2024.

En milliers d'euros	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Fonds propres part du Groupe à l'ouverture	164 129	155 409
Fonds propres part du Groupe à la clôture	169 606	164 129
Rendement Net (ROE)	14,8%	16,4%
Rendement Brut	35,2%	31,2%

Contexte macroéconomique et paramètres rencontrés sur les marchés :

L'année 2025 a été marquée par une alternance d'épisodes de stress et de phases de normalisation rapide, dans un environnement rythmé par les événements suivants :

- Un choc de politique commerciale aux États-Unis au printemps ;
- Des sensibilités sectorielles (notamment finance et technologie/IA) au second semestre ;
- Des tensions géopolitiques impactant principalement les matières premières ;
- Des ajustements d'anticipations de politique monétaire.

Un début d'année relativement plus calme, avec une volatilité contenue mais fragile :

Les premiers mois de l'année ont été caractérisés par une volatilité globalement modérée, avec des marchés sensibles au changement de narratif macroéconomique avec notamment l'inquiétude sur la croissance et le risque de stagflation. Sur cette période, les points bas du VIX observés fin janvier traduisent une phase d'apaisement temporaire, avant un changement de régime au printemps.

Un printemps dominé par le choc commercial américain et un pic exceptionnel de volatilité en avril :

À partir de début avril, les marchés ont connu un épisode de stress majeur déclenché par des annonces de tarifs douaniers par l'administration des États-Unis, rapidement interprétées comme un risque de dégradation du scénario de croissance et de hausse de l'incertitude sur l'inflation. Cboe souligne que les volatilités implicites ont fortement augmenté sur plusieurs classes d'actifs, l'equity volatility étant particulièrement affectée à la suite de ces annonces.

Cet épisode s'est matérialisé par un pic du VIX le 7 avril 2025, culminant à environ 60 (en intraday), niveau comparable à ceux observés lors de crises majeures, ce qui en fait l'événement volatile le plus marquant de l'exercice. Après cette phase, la volatilité s'est toutefois normalisée rapidement, à mesure que le marché a réévalué l'ampleur et la dynamique du choc.

Un été davantage influencé par la géopolitique via les matières premières :

Au cours du deuxième trimestre et durant l'été, les tensions géopolitiques, en particulier au Moyen-Orient, ont surtout impacté le marché des matières premières. La volatilité des prix du secteur de l'énergie a été plus importante sur cette période, notamment en raison des inquiétudes sur l'accroissement des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et leur impact sur la croissance mondiale.

Dans cette séquence, l'impact a été plus direct sur les marchés de l'énergie et du transport (primes de risque logistiques, incertitudes d'approvisionnement), tandis que les marchés actions ont globalement conservé une capacité de stabilisation après les phases de stress.

Un automne marqué par un sursaut de volatilité sur les financières et le retour des préoccupations de stabilité :

Mi-octobre, les marchés ont enregistré un nouveau sursaut de volatilité dans un contexte de regain d'aversion au risque lié à des inquiétudes autour de certaines banques régionales américaines, qui a pesé sur les valeurs financières et ravivé la demande de protection. Le 17 octobre 2025, le VIX a atteint un plus haut de six mois à environ 29 dans ce contexte.

Cet épisode illustre la persistance d'une sensibilité du marché aux poches de fragilité du secteur financier et, plus largement, au risque de crédit.

Une fin d'année rythmée par des rotations sectorielles autour des valeurs technologiques/IA et les signaux de politique monétaire :

Après la mi-novembre, un nouvel épisode de volatilité s'est matérialisé, alimenté par des rotations et un positionnement plus défensif. Sur cette période nous avons connu des séances de fortes amplitudes sur les valeurs technologiques, avec une hausse marquée du VIX et une lecture de marché centrée sur les valorisations et la soutenabilité du thème IA, malgré des publications de résultats solides sur certaines valeurs phares.

Sur le plan monétaire, l'année s'est conclue par un assouplissement de la Fed en décembre : abaissement du taux directeur de 25bp pour porter la fourchette cible à 3,50% – 3,75%, tout en soulignant une approche dépendante des données.

En synthèse :

L'année 2025 s'est distinguée par une volatilité très hétérogène, avec :

- **Un événement de stress majeur au printemps**, lié aux annonces de tarifs douaniers américains, culminant par un pic du VIX le **7 avril 2025 (60,13)**.
- **Une normalisation rapide** après le choc, mais une persistance de facteurs de fragilité, notamment via la géopolitique (canal matières premières) et certaines poches de stress financier.
- **Un second semestre marqué par deux sursauts de volatilité**, mi-octobre (financières / banques régionales) et après mi-novembre (rotations et prudence accrue sur les valorisations tech/IA).
- **Un environnement monétaire en transition**, avec des baisses de taux actées (Fed en décembre ; BCE en juin), tout en maintenant une forte dépendance aux données et aux risques.

En synthèse, les paramètres de marché principaux suivants peuvent être retenus :

Indicateur	Source	2025	2024	Moy 10 ans	2025 vs 2024	2025 vs Moy 10 ans
Marchés Actions						
Performance (%) - S&P 500	S&P 500 INDEX (USA)	16%	23%	11%	-30%	48%
VIX	CBOE SPX VOLATILITY INDEX (USA)	19	16	18	22%	4%
Volatilité réalisée (9j) - S&P 500	Suivi interne sur base S&P 500 INDEX	15	12	14	28%	5%
Volatilité réalisée (9j) - DJ Euro Stoxx	Suivi interne sur base DJ Euro Stoxx INDEX	14	12	16	15%	-11%
Volume mensuel moyen actions (Md€) - Euronext	Euronext - statistics	241	204	186	18%	30%
Fusions & Acquisitions (M&A)						
Moyenne mensuelle du nb d'offres existantes	Suivi interne	181	175	161	4%	13%
Moyenne mensuelle des sommes des capitalisations des offres existantes (Md€)	Suivi interne	434	421	489	3%	-11%

1.2. Activité et comptes sociaux de la société ABC arbitrage

Les éléments significatifs de l'activité de la société *ABC arbitrage* sont résumés dans le tableau ci-dessous¹ :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation
Chiffres d'affaires	2 978	1 829	1 148
Résultat d'exploitation	(3 671)	(3 363)	(308)
Résultat financier	22 130	20 420	1 710
Résultat exceptionnel	-	436	(436)
Participation des salariés	(239)	(171)	(68)
Impôts exigibles	-	5 231	(5 231)
Résultat Net	18 221	22 553	(4 332)

¹ Étant précisé que compte tenu de la structure du Groupe ABC arbitrage, le résultat social d'ABC arbitrage ne peut pas être interprété comme le reflet de l'activité économique du Groupe.

La bénéfice de l'exercice de la société *ABC arbitrage* est en diminution de 4,3 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par deux effets principaux :

- D'une part, et pour mémoire, à un élément exceptionnel générant une reprise de +5,7 millions d'euros (résultat exceptionnel et impôts exigibles) en 2024 qui n'a aucun équivalent en 2025 ;
- D'autre part à une augmentation du résultat financier de 1,7 millions d'euros essentiellement liée à une plus forte remontée de dividendes.

1.3. Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe a toujours investi dans les sujets de recherche et développement (R&D). Face à une industrie de la gestion quantitative qui poursuit son développement, le Groupe avait pris la décision de renforcer cet axe lors de la mise en place du plan stratégique « *ABC 2022* » présenté en mars 2020. Ce développement passe par des recrutements et des investissements technologiques pour permettre le lancement de nouveaux projets et l'optimisation des stratégies existantes. Les objectifs principaux étaient de développer les capacités de gestion du Groupe et de présenter des stratégies capables de mieux performer dans les phases de basses volatilités générées par les interventions des banques centrales.

Cette trajectoire a été renforcée par les axes du plan stratégique « *Springboard 2025* », présenté en mars 2023 et dans lequel, notamment, les effectifs et les efforts de recherche se sont à nouveau accentués pour poursuivre les développements des stratégies développées sur « *ABC 2022* » et en identifier des nouvelles afin de renforcer les capacités de résultat du Groupe et pérenniser sa rentabilité.

La hausse des charges de personnels et des dépenses IT sont la conséquence directe de ces activités et le prochain plan stratégique ne fera pas exception.

1.4. Filiales, participations et succursales

Rappel du cadre général :

ABC arbitrage est la holding animatrice du Groupe. A ce titre elle rend des services transverses, notamment via ses départements de finance et audit interne, juridique, ressources humaines et communication à l'ensemble de ses filiales, elles-mêmes réparties autour de deux savoir-faire majeurs : des « *investment entities* » et des sociétés de gestion d'actifs.

Les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont les sociétés de gestion du Groupe et sont présentées plus en détail ci-après :

- *ABC arbitrage Asset Management* conçoit et met en œuvre des stratégies alternatives d'arbitrage, fondées sur des modèles quantitatifs et systématiques, sur les principaux marchés cotés mondiaux. Ces stratégies reposent sur une combinaison d'opérations visant à générer un gain en exploitant les inefficiences susceptibles d'apparaître entre différents marchés financiers. La sélection des instruments traités s'effectue au moyen d'une approche mécanique et mathématique, voire statistique. Les positions et/ou expositions qui en résultent peuvent évoluer très rapidement, sur des horizons parfois très courts.
- *ABC arbitrage Asset Management Asia* exécute également des stratégies alternatives d'arbitrage par le biais de modèles quantitatifs et systématiques. Elle recherche et développe également des stratégies mais dans des proportions bien moindres.

La société *Quartys* exerce une activité de négociation d'instruments financiers. C'est une « *investment entity* » :

- ayant reçu des fonds de sa société mère afin de fournir des services de gestion d'investissements ;
- dont l'activité consiste à mobiliser ses fonds propres dans l'objectif d'optimiser le couple rendement/risque, avec des performances sous forme de plus-values et/ou de revenus d'investissement ;
- dont la performance des investissements est appréciée sur la base de la juste valeur.

La valeur ajoutée de *Quartys* repose sur une allocation du risque adaptée entre les différentes stratégies qu'elle sélectionne et calibre, ainsi que sur la qualité des prestataires retenus.

La participation du Groupe au sein des fonds d'investissement *ABCA Funds Ireland* et de la société *Quartys*, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

ABCA Funds Ireland est un Fonds d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créée en 2011 regroupant actuellement deux sous-fonds : *ABCA Opportunities Fund* et *ABCA Reversion Fund*.

Réalisations de l'exercice 2025 :

En 2025, les marchés ont évolué dans un environnement heurté, rythmé par des tensions géopolitiques, des chocs sectoriels et des phases d'accalmie, entraînant une forte variabilité des conditions de marché. La volatilité et l'activité sont restées contrastées tout au long de l'année, avec un premier semestre marqué par un épisode de stress exceptionnel début avril, dans le sillage des annonces de tarifs douaniers de l'administration américaine, puis un second semestre globalement plus modéré mais ponctué de sursauts mi-octobre et après la mi-novembre, dans un contexte de guerre commerciale, d'incertitudes géopolitiques et de repositionnements défensifs liés aux interrogations sur la valorisation de certaines valeurs technologiques et de l'IA.

Malgré ces épisodes, les marchés actions ont fait preuve d'une réelle résilience, avec une reprise amorcée dès le mois de mai et prolongée jusqu'à la fin de l'année, notamment aux États-Unis. Dans cet environnement, le Groupe a su tirer parti de régimes de volatilité favorables à ses stratégies, ce qui a soutenu la progression du « *Produit de l'Activité Courante* » sur l'exercice.

En entrant un peu plus dans les détails :

- Le résultat net de *Quartys*, société de négoce d'instruments financiers, s'élève à 36,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2025 contre un résultat net de 29,4 millions d'euros sur l'exercice 2024. Cette hausse est principalement due à la robustesse des modèles quantitatifs qui ont su générer des gains substantiels dans le contexte de marché très variable décrit plus haut, mettant en exergue les bénéfices des investissements mis en œuvre.
- *ABCA Funds Ireland*, Fond d'Investissement Alternatif, dispose de 130 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2025 :
 - Le fonds *ABCA Opportunities* (101 millions d'euros d'actifs), pensé pour incarner le fonds « *All Weather* » d'*ABC arbitrage*, avait, pour rappel, subi une mutation sur le dernier trimestre 2024 en intégrant un panel de stratégies sur les instruments Futures ainsi qu'en ré-intégrant des stratégies dites d'arbitrage statistique. Sur l'exercice 2025, nous observons une performance positive de +8,2% (*EUR Shares*). La performance du fonds est donc très encourageante et avec sa diversité d'actifs traités, le Groupe est optimiste pour en faire un fonds attractif en adéquation avec les attentes des investisseurs institutionnels et professionnels. C'est principalement le premier semestre qui porte la performance du fonds avec un contexte de marché plus favorable : une activité accrue de la fusion-acquisition et des phases de volatilité en hausse qui a permis aux stratégies statistiques de capter de la performance. Le second semestre lui a connu un reflux des performances sur les « *Event-driven* » toutefois mitigé par les stratégies dites « *Futures* ».
 - Le fonds *ABCA Reversion* (29 millions d'euros d'actifs), conçu pour profiter de la volatilité, a réalisé sur l'exercice 2025 une performance positive de +8,4% (*EUR Shares*). C'est sur le premier semestre que la performance du fonds a été largement réalisée et plus précisément sur le mois d'avril où nous avons connu un pic de volatilité très important. La partie *Medium Term* des stratégies de « *mean reversion* » ont vu leur performance se dégrader en raison du manque d'opportunités à saisir et des dé-corrélations

locales en Asie et en Europe. Le second semestre est donc assez contrasté avec une alternance des phases de gains et de pertes.

- Les sociétés de gestion du Groupe, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, ont vu leur commissions de gestion augmenter de 1,5 million d'euros sur l'exercice en comparaison à l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement liée aux commissions facturées à *Quartys*, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de trading ainsi qu'aux frais de conseils dans la conception de ses modèles pour +1,2 million d'euros. En parallèle, les frais de gestions et de performances facturés aux fonds sont en légère hausse de +0,3 million d'euros malgré de bien meilleures performances constatées sur chacun des deux véhicules cette année. Ceci s'explique principalement par la fermeture du mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC* fin 2024 et qui représente un manque à gagner comparativement à l'exercice précédent de 0,7 millions d'euros. Autrement dit, si nous ne considérons que le périmètre des fonds *ABCA Funds Ireland*, la hausse des commissions représente +1,1 million d'euros.

Le Groupe maintient son ambition de développer une offre de fonds d'investissement diversifiée et d'augmenter sa collecte. Dans cette optique et fort de tous les travaux menés en recherche et développement par *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, la capacité des sous-fonds d'*ABCA Funds Ireland* permet d'accueillir près d'un milliard d'euros sous gestion.

La société *ABC arbitrage Asset Management*, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014, est la principale société de gestion du Groupe *ABC arbitrage* et utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion de portefeuille d'instruments financiers, du conseil en stratégie d'investissement auprès d'investisseurs qualifiés et de clients professionnels.

La société a obtenu le 23 juillet 2019 une extension d'agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes puis a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyé par l'AMF ainsi que l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019. Enfin, elle a obtenu une extension d'agrément pour traiter les « *Digital Assets* » dans le cadre d'un mandat civil auprès de *Quartys* le 6 février 2024 puis l'autorisation de commercialiser en Allemagne (pour le seul sous-fonds *ABCA Funds Ireland - ABCA Opportunities Fund*) le 23 février 2026.

Sur l'exercice 2025, le chiffre d'affaires d'*ABC arbitrage Asset Management* s'établit à 22 170 milliers d'euros contre 20 878 milliers d'euros pour l'exercice 2024, soit une augmentation significative de près de +8,5%. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des commissions de gestion facturées pour les raisons évoquées plus haut et s'articule selon les deux effets contradictoires suivants :

- La hausse des revenus issus de la facturation de *Quartys* pour la mise en œuvre des stratégies de trading, pour un impact de +1 553 milliers d'euros ;
- L'augmentation des revenus issus des commissions de gestion et de performance facturés aux fonds *ABCA Funds Ireland*, ce qui est dû majoritairement à leur bonne performance observée sur l'exercice, comme détaillé plus haut, pour un impact de +890 milliers d'euros. Le manque à gagner causé par la fermeture du mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC* représente en revanche -651 milliers d'euros.
- Dans une moindre mesure, nous observons une légère baisse des revenus issus de la refacturation de services rendus à *Quartys* que ce soit des conseils pour la recherche de modèles quantitatifs, de leur mise en place ou bien de prestations fournies, avec un impact global de -496 milliers d'euros.

Les investissements se sont poursuivis pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions, afin de maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.

Le résultat de la société au 31 décembre 2025 s'établit à -6 376 milliers d'euros contre -3 099 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La société *ABC arbitrage Asset Management Asia*, société de gestion auparavant enregistrée auprès de la MAS (*Monetary Authority of Singapore*) pour agir en qualité de RFMC (*Registered Fund Management Company*) a poursuivi le développement des activités du Groupe sur les marchés asiatiques. Dans le cadre de son développement, *ABC arbitrage Asset Management Asia* est agréée depuis 2022 auprès de la MAS pour agir en qualité de LFMC (*Licensed Fund Management Company*) et s'est ainsi, entre autres, affranchie des restrictions relatives au montant maximum d'encours sous gestion.

Sur l'exercice 2025, le chiffre d'affaires s'établit à 1 147 milliers d'euros contre 1 007 milliers d'euros pour l'exercice 2024, soit une augmentation de près de +13,9%. Cette évolution en comparaison à l'exercice précédent se décompose comme suit :

- La hausse des revenus issus de la facturation de *Quartys* pour la mise en œuvre des stratégies de trading, représentant un impact de +75 milliers d'euros ;
- Et sur la partie liées aux fonds et mandats sous gestion nous avons :
 - L'importante hausse des commissions sur performances facturées à la structure *ABCA Funds Ireland* d'un impact de +199 milliers d'euros ;
 - Un légère contraction des commissions de gestion des actifs de *ABCA Funds Ireland* pour -18 milliers d'euros ;
 - Le manque à gagner dû à la fermeture du mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC* fin 2024, représentant -115 milliers d'euros.

Son résultat s'établit à -1 833 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre -2 085 milliers d'euros en 2024, soit une augmentation de +252 milliers d'euros qui s'explique en grande partie par l'effet conjugué de l'augmentation des revenus décrits plus haut et d'une diminution des charges constatées sur l'exercice 2025 en comparaison à l'année 2024. Son apport pour le Groupe est en ligne avec les attentes initiales, et les efforts de structuration actuellement réalisés offrent de belles perspectives, notamment en termes de montée en puissance des effectifs et savoir-faire, qui seront indispensables pour absorber une hausse des actifs sous gestion, elle-même nécessaire pour que cette structure atteigne l'équilibre.

Pour rappel et comme évoqué plus haut, au 31 décembre 2025, les encours clients s'établissent à 245 millions d'euros contre 265 millions d'euros au 31 décembre 2024 soit -7,6%.

1.5. Ressources humaines

L'effectif moyen du Groupe en 2025 s'établit à près de 112 personnes, stable par rapport à 2024.

En 2025, les frais de personnel sont en hausse sensible de près de 13 % par rapport à 2024. En lien avec la pression du marché RH souvent évoqué, les salaires fixes chargés ont progressé en moyenne de 4% sur l'exercice 2025. Par ailleurs, dans un contexte de performance en progression notable - le produit d'activité courante a progressé de près de 17 % - la partie variable des rémunérations est plus élevée sur l'année 2025, ce qui explique également l'augmentation du poste de charges de personnels.

La volonté d'impliquer les équipes sur le long terme et de créer une convergence d'intérêts avec les actionnaires est au cœur des préoccupations de la direction. Celle-ci s'est donc attachée à proposer différents outils d'intéressement au capital, échelonnés dans le temps, afin de permettre le développement de la société en pérennisant la maîtrise du savoir-faire et pour contenir les coûts fixes dans un environnement fortement concurrentiel.

Dans le cadre des plans « *ABC 2022* » et « *Springboard 2025* », le Groupe a réalisé les opérations suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'actions	Acquisition définitive	Actions attribuables	Actions attribuée définitivement
APE-3.3/2021	ABC 2022	11/06/2021	4	25 000	2025	-	18 235
APE-3.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	3	110 000	2025	-	58 007
APE 3.1/2023*	Springb. 2025	09/06/2023	3	102 000	2026	73 500	38 253
APE 3.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	145 000	2027	145 000	En attente
APE 3.2/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	700 000	2027	700 000	En attente
APE 3.1/2025	Springb. 2025	06/06/2025	3	105 000	2028	105 000	En attente
APE 3.2/2025	Springb. 2025	18/12/2025	3	30 000	2028	30 000	En attente
Total				1 217 000		1 053 500	114 495

* Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre d'actions qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2026.

Plans d'options de souscription d'actions en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'options	Début période d'exercice	Date expiration	Prix d'exercice ajusté	Options attribuables	Options exerçables
SO 1.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	5	3 200 000	2029	30/06/2032	7,0000	3 200 000	En attente
Total				3 200 000				3 200 000	-

Pour l'ensemble des plans :

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 15 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, pour le plan APE-3.1/2023, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 33% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 67% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 617 milliers d'euros dont 168 milliers d'euros de contribution patronale, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2025. Pour rappel, 562 milliers d'euros avaient été comptabilisés en 2024 et 306 milliers d'euros en 2023. Cette charge est liée à l'avancement des programmes existants, en tenant compte des résultats réalisés, à laquelle s'ajoutent les nouveaux plans de juin et décembre 2025.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2025 s'élève à 89 milliers d'euros contre 240 milliers d'euros en 2024 et 878 milliers d'euros en 2023.

Depuis 1995, date de création de la société, la totalité des actions nouvelles émises issues de produits capitalistiques donnant accès au capital attribués aux collaborateurs s'établit à 10 766 178 titres (18% du capital).

1.6. Affectation du résultat et politique de distribution

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société *ABC arbitrage* est donc composé de 59 608 879 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement. Il n'y pas eu de changement de capital social au cours de l'année 2025, les informations sont donc identiques à celles données au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, Le Bénéfice Net Consolidé par Action ordinaire (BNCPA²) et le Bénéfice Net Social s'établissent à :

Données comptes consolidés

Nombre d'actions ordinaires émises	59 608 879
Nombre d'actions ordinaires en circulation (moyenne pondérée)	59 426 116
Nombre d'actions pour la détermination du résultat net dilué par action	59 759 447
Résultat net par action ordinaire en circulation en euros (BNPCA)	0,42
Résultat net dilué par action ordinaire en euros	0,42

Données comptes sociaux

Nombre d'actions ordinaires émises	59 608 879
Résultat net social dilué par action ordinaire en euros	0,31

Pour rappel, la direction générale a proposé au conseil d'administration la mise en place progressive d'une distribution trimestrielle en lieu et place de la distribution semestrielle habituelle depuis cinq ans. Suite à l'approbation par l'assemblée générale le 6 juin 2025, deux acomptes de 0,10 euro par action ont été réalisés en octobre et en décembre 2025.

Enfin, le conseil d'administration avait également émis l'intention, sous réserve des décisions nécessaires, de mettre en œuvre un acompte de 0,10 euro par action sur les résultats 2025 au cours du mois d'avril 2026 pour concrétiser la mise en place de cette politique de distribution trimestrielle. Le conseil d'administration a confirmé cette intention en actant le versement d'un acompte sur dividende de 0,10 euro mis en paiement le 14 avril 2026.

2. Gouvernement d'entreprise

2.1. Contexte général et code de référence

Les règles de gouvernance appliquées s'appuient essentiellement sur le bon sens et cherchent à faire le compromis entre la mise en place de processus à valeur ajoutée sécurisants et la simplicité que requiert une structure de la taille du Groupe *ABC arbitrage*.

Depuis 2009, le conseil d'administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites promu par MiddleNext, devenu depuis septembre 2016 le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext et validé en tant que Code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce code a été par ailleurs révisé en septembre 2021.

Le Code *MiddleNext* est consultable sur le site internet [Middlenext](#).

ABC arbitrage est membre actif de l'association MiddleNext via ses participations à divers groupes de travail et de partage d'idées. Elle est en ligne avec l'association des valeurs moyennes de la cote française, notamment en ayant la conviction qu'il faut adapter les bonnes pratiques de gouvernance aux différents besoins des structures selon, par

² Le BNCPA est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

exemple, leur actionariat ou leur taille afin de s'assurer d'une gouvernance non pas formelle mais en adéquation avec la pratique de l'entreprise. Dominique CEOLIN, président-directeur général d'ABC arbitrage, est membre du conseil d'administration de MiddleNext.

2.2. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est le lieu de confrontation des points de vue d'une direction opérationnelle pleinement impliquée dans le quotidien de l'entreprise, d'actionnaires de référence garants des choix stratégiques et d'intervenants extérieurs apportant expériences diverses, recul et indépendance d'esprit.

Cette diversité d'horizons et d'intérêts semble être le meilleur gage de la qualité des travaux et décisions du conseil d'administration aux bénéfices de l'intérêt social et de ses différentes composantes.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la société ABC arbitrage est composé de cinq membres. Un censeur participe de façon occasionnelle aux séances depuis 2022. Un membre du comité social et économique (CSE) assiste également, avec voix consultative, aux réunions.

Le pourcentage du capital social détenu par les salariés sous forme de détention collective ayant franchi le seuil de 3 % du capital social prévu à l'article L.225-23 du Code de commerce, la société se conformera aux dispositions de cet article dans les conditions et délais prévus par la loi.

Les mandats des membres du conseil d'administration se présentent comme suit :

Nom	Sexe	Age (ans) Date AG	Nationalité de la personne physique citée	Autres mandats / fonctions	Société Groupe	Société cotée	Administrateur (indépendant ?)
Dominique CEOLIN <i>Président du conseil d'administration</i>	H	58	Française	Président et membre du conseil d'administration d'ABC arbitrage Asset Management	O	N	NON
				Membre du conseil d'administration d'ABC arbitrage Asset Management Asia	O	N	
				Administrateur / Président du conseil d'administration de Financière WDD	N	N	
				Gérant SARL familiale IDACEO	N	N	
				Membre commission MEDEF sur la gouvernance*	N	N	
				Membre du conseil d'administration de MiddleNext*	N	N	
AUBEPAR INDUSTRIES SE <i>Administrateur (Xavier CHAUDERLOT est le Représentant permanent de la société Aubépar Industries SE)</i>	H	62	Belge	Aubépar Industries SE :	N	N	NON
				Président d'Aubépar SAS	N	N	
				Président d'Aubépar Innovation SAS à compter du 30 septembre 2025	N	N	
				Président d'H24 aviation SAS	N	N	
				Membre du conseil de surveillance de Lehmann Aviation SAS (représentée par Xavier Chauderlot) jusqu'au 31 octobre 2025	N	N	
				Membre du comité stratégique d'Avel Robotics SAS (représentée par Xavier Chauderlot)	N	N	
				Membre du comité stratégique d'Élixir Aircrafts SAS (représentée par Xavier Chauderlot)	N	N	
				Xavier Chauderlot :	N	N	
				Président - Directeur Général d'Aubépar Industries SE	O	N	
				Administrateur de Quartys Ltd	N	N	
				Président - Directeur Général de Financière du Bailli SE	N	N	
Gérant des SCI suivantes :	N	N					
- Bessard Frères et Fils	N	N					
- LZ Observatoire	N	N					

David HOEY <i>Administrateur</i>	H	56	Irlandaise	Membre du conseil d'administration d'ABCA Funds Ireland Plc	O	N	NON
				Membre du conseil d'administration d'ABC arbitrage Asset Management	O	N	
				Membre du conseil d'administration d'ABC arbitrage Asset Management Asia	O	N	
				Président - Directeur Général de DERNHAM SAS	N	N	
Sophie GUIEYSSE <i>Administratrice</i>	F	63	Française	Membre du conseil d'administration de Promod	N	N	OUI
				Membre du conseil d'administration et du comité de rémunération de Deezer	N	O	
				Membre du conseil d'administration d'Econocom	N	O	
				Membre du comité d'audit du COJO Alpes Françaises 2030 (depuis juin 2025)	N	N	
Isabelle MAURY <i>Administratrice</i>	F	58	Française	Membre du conseil d'administration de RCI Banque	N	N	OUI
				Censeur d'Arkéa	N	N	
				Membre du conseil d'administration de H2O AM Europe	N	N	
				Membre du conseil d'administration de H2O Monaco SAM	N	N	
				Membre du conseil d'administration de H2O AM LLP jusqu'au 30 septembre 2025	N	N	
				Gérante de la SCI patrimoniale SCI Belisa	N	N	
				Membre du conseil d'administration de Manzi Finances	N	N	
				Membre du conseil d'administration de NSIA Participations	N	N	
Jean-François DROUETS <i>Censeur</i>	H	63	Française	Président de Catella Valuation Advisors	N	N	Censeur
				Membre du comité directeur de Catella France	N	N	

* Uniquement pour le Président Directeur Général d'ABC arbitrage, nous indiquons également les mandats associatifs et/ou syndicaux.

Les membres du conseil d'administration disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour remplir leur mandat.

Dominique CEOLIN, président-directeur général, actuaire diplômé de l'Institut des Actuaires Français, titulaire d'un DEA de Mathématiques et Informatique, a participé en 1994 au développement de l'activité « Arbitrage Domestique » chez ABN AMRO Securities France. Il s'est associé dès 1995 à la création d'ABC arbitrage et fait bénéficier le Groupe de son expérience.

La société *Aubépar Industries*, actionnaire historique, représentée par Xavier CHAUDERLOT, co-fondateur du Groupe, figure parmi les plus importants actionnaires de la société avec un peu moins de 12 % de participation au capital. Il allie connaissance du métier et recul par rapport à l'activité opérationnelle quotidienne.

David HOEY, originaire d'Irlande, est diplômé d'un master en Comptabilité-Finance option Informatique de l'École BBS (University of Limerick). Après une première expérience de quatre ans au *Crédit Agricole*, il rejoint en 1996 les fondateurs d'ABC arbitrage. Depuis cette date, David HOEY contribue activement au développement stratégique du Groupe et à la croissance de son cœur de métier.

Les autres administrateurs sont indépendants conformément à la définition du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Sophie GUIEYSSE, est diplômée de l'école polytechnique et de l'école nationale des ponts et chaussées. Elle est titulaire d'un MBA du collège des ingénieurs. Après une première partie de carrière dédiée au développement urbain et aux infrastructures publiques au sein du ministère de l'Équipement et de cabinets ministériels, elle a exercé les fonctions de directrice des ressources humaines dans plusieurs grands groupes de sociétés françaises et internationales telles que *LVMH*, *CANAL+* et *Richemont*. Elle possède également de nombreuses expériences en tant que membre de conseils d'administration et autres comités spécialisés (*GO Sport*, *Groupe Rallye*, *TVN (Pologne)*, *Maisons du Monde*, et *Promod*).

Elle est également membre du comité de rémunération de *Deezer* et du comité d'audit du comité d'organisation des jeux olympiques des Alpes Françaises de 2030.

Isabelle MAURY est diplômée d'un Mastère Techniques Financières de l'ESSEC, d'un DESS Banque et Finance et d'un Magistère Modélisation appliquée à l'économie et à la gestion de l'Université Paris X.

Après un début de carrière en audit chez *Deloitte*, elle a exercé plusieurs fonctions opérationnelles en banque d'investissement au sein de trois grands groupes bancaires (*Crédit Lyonnais, Société Générale, Groupe BPCE - Natixis*). Devenue directrice des risques du groupe *Banque Populaire* en 2007 puis du *Groupe BPCE* en 2009, elle a rejoint son comité exécutif et pris en charge le pilotage des risques du groupe et sa gouvernance, dirigé des programmes réglementaires, assuré les relations avec les autorités de supervision et supervisé la compliance de *Natixis*. Fondatrice d'*IM7 Consulting* en 2017, elle accompagne les Dirigeants au travers de missions de conseil pour professionnaliser la gouvernance, sécuriser les relations avec les autorités de supervision, accompagner les dirigeants dans les situations de crise et renforcer l'efficacité des fonctions risques, audit et compliance.

Depuis 2017, elle exerce plusieurs mandats d'administrateur de sociétés et est également intervenante en formation auprès de l'Institut Français des Administrateurs et de Sciences Po.

Jean-François DROUETS, diplômé d'HEC et titulaire d'un DESS Notarial, Chartered Surveyor, est président fondateur de *Catella Valuation Advisors*, société d'expertise et de conseil en immobilier, filiale du groupe suédois *Catella*. Il apporte son expérience du monde des affaires.

Le conseil d'administration a utilisé la faculté de demander à tout tiers de participer à ses réunions en qualité de censeur soit ponctuellement, soit régulièrement, avec voix consultative, afin d'enrichir ses débats. Jean-François DROUETS qui est censeur depuis l'assemblée générale du 10 juin 2022, date de fin de son mandat d'administrateur, a participé à une réunion du conseil d'administration au cours de l'année 2025.

Un représentant du Comité Social et Économique (CSE), Antoine ROBILLARD, participe à toutes les réunions du conseil d'administration. Antoine ROBILLARD a rejoint le Groupe le 1er avril 2016 et intervient en tant que juriste en droit boursier.

Conformément aux statuts, chacun des membres du conseil d'administration est propriétaire d'au moins mille actions à la fin de sa première année de mandat.

Application du principe de représentation équilibré des femmes et des hommes :

Au 31 décembre 2025, les femmes représentent 40% du conseil d'administration. En dehors des administrateurs actionnaires fondateurs historiques, les femmes représentent 100% du conseil d'administration (2 membres sur 2).

À titre de comparaison, à l'issue des assemblées générales de 2025, la place des femmes dans les conseils d'administration des sociétés du SBF 120 était de 46.6%³.

Administrateurs indépendants :

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N°3 du *Code MiddleNext*, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;

³ Source : Baromètre IFA - Ethics & Boards de la mixité des instances dirigeantes 2025 (Institut français des administrateurs)

- ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son Groupe⁴ ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de vote significatif ;
- ne pas avoir de lien familial proche ou de relation de proximité avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

Le Code *MiddleNext* dans sa recommandation N°3, recommande que le conseil d'administration comporte au moins deux membres indépendants. À la date du 31 décembre 2025 le conseil d'administration de la société compte deux administrateurs indépendants, comme précisé dans le tableau susmentionné.

Durée des mandats :

La durée des mandats, fixée à quatre ans, apparaît adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites prévues par la loi, et conforme à la recommandation N°11 du Code *MiddleNext*.

Prénom et nom ou dénomination sociale	Nature du mandat	Date du premier mandat	Date de dernière nomination au conseil d'administration	Fin du mandat
Dominique CEOLIN	Administrateur	10 octobre 1997	9 juin 2023	AGOA statuant sur les comptes de 2026
	Président du conseil d'administration	10 octobre 1997	9 juin 2023	AGOA statuant sur les comptes de 2026
Aubépar Industries SE Représentée par Xavier CHAUDERLOT	Administrateur	1er juin 2012	7 juin 2024	AGOA statuant sur les comptes de 2027
David HOEY	Administrateur	9 juin 2023	9 juin 2023	AGOA statuant sur les comptes de 2026
Sophie GUIEYSSE	Administratrice	11 juin 2021	6 juin 2025	AGOA statuant sur les comptes de 2028
Isabelle MAURY	Administratrice	10 juin 2022	10 juin 2022	AGOA statuant sur les comptes de 2025

Conflits d'intérêts et déontologie :

Dominique CEOLIN est le président-directeur général de la société *ABC arbitrage*. Le cumul des fonctions a été débattu par les membres du conseil d'administration et les principes de séparation de fonctions ont été vérifiés, notamment pour s'assurer qu'il existe suffisamment de contre-pouvoirs pour que ce cumul de fonctions ne soit pas constitutif d'un danger pour le Groupe.

Le conseil a souhaité que le déontologue, Gaëtan FOURNIER, lui rapporte directement tout fait qui semblerait anormal ou constitutif d'un conflit d'intérêt. En 2025, aucun événement de cette nature n'a été porté à la connaissance du conseil, que ce soit par le déontologue, le président ou un administrateur. Un registre des conflits d'intérêts (existants, avérés ou potentiels) existe et est maintenu à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de ces situations.

En outre, le règlement intérieur du conseil d'administration indique explicitement que chacun des membres du conseil est tenu, dès sa prise de fonction et pendant toute la durée de son mandat, d'apprécier s'il est susceptible d'être dans une situation de conflit d'intérêts potentielle, apparente ou réelle. Dans ces cas, il appartiendra à l'administrateur

⁴ Par exemple : client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.

concerné de donner une description de sa situation au conseil d'administration lors de sa prochaine réunion. L'administrateur concerné s'abstiendra de participer au vote de toutes délibérations afférentes, ou affectées par ledit conflit.

Au début de chaque séance, le conseil examine la situation de chacun de ses membres afin de s'assurer de son indépendance et pour identifier les domaines potentiels de conflits d'intérêts. À cette occasion, chaque administrateur déclare sur l'honneur ne pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêt n'ayant pas déjà donné lieu à déclaration auprès du conseil d'administration.

Le respect des codes de déontologie et des réglementations est au cœur des préoccupations des membres du conseil d'administration, en conformité avec les recommandations N°1 et N°2 du Code *MiddleNext*, relatives respectivement à la déontologie des membres du conseil et à l'absence de conflits d'intérêts.

Cette attention est encore renforcée par l'intérêt porté par les investisseurs des fonds d'investissement proposés par la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management*. En 2025, 40 % des investisseurs de *ABCA Funds Ireland*, représentant 90 % des montants souscrits, ont adressé des questionnaires de « due diligence » à la société de gestion de portefeuille, comportant systématiquement des questions relatives à l'existence, au cours des cinq dernières années, d'enquêtes ou de poursuites pénales, civiles ou administratives à l'encontre de la société, de toute société affiliée, d'un homme clé ou d'un employé de ces entités.

Choix des administrateurs :

Concernant les candidatures au conseil d'administration, leur recevabilité est traitée directement en séance plénière et plusieurs rencontres sont ensuite organisées entre le ou la candidate et les administrateurs indépendants hors la présence du président. La nomination en tant que censeur est ensuite décidée par l'ensemble des administrateurs, afin de prendre ses marques au sein du conseil d'administration et avant que ce dernier soumette formellement la proposition de nomination à l'assemblée générale.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°10 du Code *MiddleNext*, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du conseil d'administration de la société. La liste des mandats, ainsi qu'un descriptif de l'expérience et de la compétence de l'administrateur dont la nomination ou le renouvellement de mandat est proposé, figure sur le [site internet du Groupe](#).

2.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux de conseil

Règlement intérieur :

Le conseil d'administration du 7 décembre 2010 a décidé de fixer, dans un règlement intérieur, les principes directeurs de son fonctionnement. Ce règlement intérieur, régulièrement revu, se conforme aux recommandations et critères prévus par le Code de gouvernement d'entreprise *MiddleNext* ainsi qu'au modèle de règlement intérieur élaboré par *MiddleNext*.

Il précise les rôles et pouvoirs du conseil d'administration ainsi que certaines règles applicables aux administrateurs, dans le prolongement des dispositions légales et statutaires. De portée strictement interne à la société, le règlement ne saurait en aucune façon se substituer aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés ni aux statuts de la société *ABC arbitrage*.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est consultable sur le [site internet du Groupe](#).

Le règlement intérieur a été mis à jour le 16 octobre 2023. Les modifications apportées sont conformes à la version du Code de gouvernement d'entreprise *MiddleNext* publiée en septembre 2021.

Mise en place de comités :

Conformément à la recommandation N°7 du Code *MiddleNext*, nous vous rendons compte du choix de la société en matière de comité spécialisé.

Un comité d'audit, un comité stratégique et un comité RSE ont été mis en place par le conseil d'administration et leurs compositions sont décidées au cas par cas en fonction des sujets traités. Ils se réunissent à la demande soit de la direction soit de tout membre du conseil d'administration.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé à ce jour de trois administrateurs dont un indépendant, la présidence est assurée par Isabelle MAURY depuis le 10 juin 2022, les autres membres sont Xavier CHAUDERLOT représentant de la société *Aubépar Industries* et David HOEY, étant précisé que les autres administrateurs et la direction générale pourront se joindre aux réunions sur invitation de la présidente du comité d'audit.

Les missions et le fonctionnement de ce comité ont été définis au sens du *Code MiddleNext* et sont inclus dans la charte du comité d'audit signée en 2019, à savoir, sans préjudice des compétences du conseil, le comité d'audit a trois missions principales :

- Premièrement, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le comité d'audit suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il examine les projets de comptes semestriels et annuels consolidés du Groupe, les comptes annuels de la société *ABC arbitrage* ainsi que la présentation faite par la direction décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe ainsi que les options comptables retenues ;
- Deuxièmement, le comité d'audit s'assure de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne ainsi que de la gestion des risques les plus significatifs auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités. Suite au renforcement de ses missions sur le suivi des risques, il procède au moins une fois par an à une revue d'ensemble des principaux risques auxquels le Groupe peut être confronté ;
- Troisièmement le comité assure le suivi du contrôle légal des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe et des comptes annuels de la société, veille à l'indépendance des commissaires aux comptes et, plus généralement, assure le suivi de la réalisation de leur mission.

Les membres ont à la fois des compétences en matière financière et comptable et connaissent le secteur d'activité du Groupe. Leurs compétences et leurs parcours permettent au comité de remplir sa mission avec l'expérience requise. Le comité d'audit s'est doté d'une charte le 3 décembre 2019 afin de prendre en compte les nouvelles missions qui lui ont été attribuées suite à la réforme de l'audit entrée en vigueur le 17 juin 2016.

Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises au cours de la période. Il s'est d'abord réuni les 16 et 18 septembre 2025 à l'occasion de l'examen des comptes du premier semestre 2025. L'ensemble des membres du comité d'audit était présent. Gaëtan FOURNIER, Secrétaire général, a également participé à cette réunion.

Le comité s'est ensuite réuni le 13 novembre 2025 pour une séance consacrée au dispositif de contrôle interne, à la revue de la cartographie des risques et à l'examen du plan d'audit des commissaires aux comptes en vue de l'arrêté des comptes 2025.

Enfin, le comité d'audit s'est réuni les 17 et 19 mars 2026 à l'occasion de l'arrêté des comptes 2025. L'ensemble des membres du comité d'audit était présent. Ont également participé à cette réunion Gaëtan FOURNIER, Secrétaire général, et Dominique CEOLIN, invités par la présidente du comité d'audit.

Le comité d'audit a fait part au conseil d'administration des conclusions des commissaires aux comptes et de ses propres travaux, il a également expliqué au conseil comment l'audit légal contribue à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce processus. Cette intégrité a également été vérifiée par les contrôles suivants :

- Le Groupe ne confie aucune mission autre que la certification des comptes à ses commissaires aux comptes ; le comité d'audit s'est assuré auprès de la direction financière que cette dernière lui avait bien soumis toutes les demandes pour des services autres que la certification des comptes.
- Le comité d'audit a vérifié que les cabinets avaient bien soumis leur rapport au comité d'audit avant l'émission de leur rapport définitif. Le comité d'audit a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et a constaté qu'il n'y avait pas de sujets d'attention particuliers dans son dispositif de contrôle interne ni dans son système comptable.

Le comité d'audit au cours de l'année 2025 s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du conseil d'administration. Après chaque réunion du comité d'audit, il lui a fait part de ses travaux et synthèses et émis des recommandations sur des points d'attention particuliers. Ces recommandations ont été débattues au sein du conseil.

Au-delà de ses missions principales, le comité d'audit a fait un rapport au conseil sur :

- La revue du projet de Rapport Financier Annuel ;
- La revue des projets de rapports financiers élaborés par la direction générale ;
- La revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne, notamment la mise à jour de la cartographie des risques ;
- Le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et l'obtention d'une déclaration écrite de leur part ;
- La revue de l'approche d'audit proposée par les commissaires aux comptes pour discussion (honoraires, process, risques, couvertures...) ;
- Le suivi de la gestion de trésorerie ;
- La cohérence de la politique de rémunération.

Avant la réunion d'approbation des comptes, le comité d'audit reçoit un compte rendu précis de tous les faits significatifs de la période et notamment des points importants liés à l'arrêté des comptes, que ceux-ci aient été soulevés en interne ou par les commissaires aux comptes lors de l'exécution de leur mission.

Ainsi, lors des deux réunions relatives aux arrêtés des comptes semestriels et annuels tenues en 2025, ont notamment été abordés les points suivants :

- Le bilan de l'activité opérationnelle du Groupe :
 - L'analyse du résultat dans le contexte de marché ;
 - Les réflexions stratégiques en cours ;
 - L'analyse des faits marquants concernant les sociétés du Groupe ;
 - La description et l'analyse des risques des activités ;
 - L'évolution de la structure opérationnelle et la relation avec les principales contreparties ;
- Les évolutions comptables, réglementaires et fiscales ;
- L'évolution des effectifs, la politique de rémunération et le suivi des programmes capitalistiques ;
- Les litiges sociaux et fiscaux en cours ;
- La cotation de l'action *ABC arbitrage* ;
- Le bénéfice distribuable.

Comité stratégique

Le comité stratégique a pour mission de donner au conseil d'administration son avis sur les orientations stratégiques de la société et du Groupe, sur la politique de développement, et sur toute autre question stratégique importante dont le conseil le saisit. Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler son avis au conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissements, de croissance externe, ou de désinvestissement et de cession.

Le comité est composé de l'ensemble des administrateurs éventuellement assistés de personnes extérieures au conseil, choisies pour leurs compétences spécifiques et se réunit autant de fois qu'il est nécessaire pour mener à bien ses missions.

Durant l'exercice 2025, le comité stratégique s'est réuni trois fois, le 6 février, le 15 mai et le 13 novembre 2025, notamment pour suivre l'application du business plan « *Springboard 2025* ».

Comité RSE

La création du comité RSE en tant que comité spécialisé du Conseil d'administration chargé de la supervision des enjeux de durabilité et des questions de responsabilité sociétale de l'entreprise et environnementales, sociales et de gouvernance, a été décidée en 2023 par les membres du conseil d'administration. Composé exclusivement d'administrateurs et présidé par Sophie GUIEYSSE administratrice indépendante, le comité agit au nom du Conseil pour examiner et superviser l'intégration de ces enjeux dans la stratégie, la gouvernance, la gestion des risques et les activités de l'entreprise. Il s'est réuni pour la première fois en octobre 2023 et se tient au moins une fois par an depuis.

Dans ce cadre, il poursuit activement ses travaux en lien avec les autres comités spécialisés, conformément à la recommandation n°8 du Code de gouvernance de *MiddleNext*. Il supervise l'intégration des enjeux ESG et de durabilité dans la stratégie, la gouvernance et les activités de l'entreprise, et examine les principaux risques, opportunités et évolutions réglementaires associés.

Au fil de ses réunions, le comité RSE a défini ses orientations stratégiques, notamment en matière de partage de la valeur, en veillant à l'équilibre entre la rémunération des collaborateurs, la prise de risque des actionnaires et les investissements nécessaires à la pérennité de l'entreprise. Les enjeux climatiques font également l'objet d'un suivi régulier par le comité et sont discutés lors de ses réunions. Ces orientations, régulièrement discutées et enrichies, continuent d'être approuvées par les membres du Conseil d'administration.

Lors de sa dernière réunion, le comité a également abordé plusieurs sujets clés liés à la gestion globale des enjeux ESG et de durabilité, notamment la veille réglementaire et ses implications financières, l'égalité professionnelle et les obligations légales associées, les travaux relatifs à la mesure des métriques carbone du Groupe, et aux indicateurs de suivi des performances extra-financière ainsi que l'impact de l'investissement socialement responsable sur la stratégie de collecte et le suivi des progrès réalisés et prochaines étapes.

Ainsi que détaillé dans le rapport dédié, au niveau opérationnel, une collaboratrice dédiée aux questions RSE/ESG, placée sous la responsabilité du Secrétaire général du Groupe et chargée de coordonner la mise en œuvre des actions relatives à ces enjeux et d'en assurer le suivi. Elle anime un groupe de travail interne consacré aux enjeux RSE, qui se réunit a minima une fois par trimestre.

Les travaux de cette task force sont régulièrement présentés au comité RSE du Conseil d'administration, permettant au Conseil d'exercer sa supervision sur ces enjeux.

Réunions du conseil :

Le conseil d'administration, notamment sur la base des travaux du comité stratégique, définit les grandes orientations stratégiques de la société et du Groupe. En particulier le conseil d'administration participe activement au développement stratégique des filiales. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Afin de permettre à un maximum d'administrateurs d'assister aux séances du conseil d'administration, les dates prévisionnelles de réunions sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation dans l'optique de permettre la présence effective du plus grand nombre. En 2025, le taux de présence aux réunions des membres du conseil d'administration a été de 100%.

Le conseil d'administration n'a jamais été empêché de se réunir ou de délibérer pour des questions de quorum. Après débat, toutes ses décisions ont été prises à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués au siège social par tout moyen, en pratique par courrier électronique, télécopie ou verbalement. Préalablement à la réunion, chaque membre reçoit un ordre du jour et éventuellement tout document préparatoire conformément à la recommandation N°4 du *Code MiddleNext* afin que les membres disposent de l'ensemble de l'information nécessaire au bon accomplissement de leur mission. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète, concise, synthétique et pertinente et avec le souci de centrer les débats sur les questions importantes notamment d'ordre stratégique.

Toutes les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre de consignation dématérialisé.

En outre, conformément à l'article L821-65 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion d'arrêté des comptes. Ils étaient donc présents au conseil d'administration du 18 septembre 2025 pour l'arrêté des comptes semestriels et au conseil d'administration du 19 mars 2026 pour l'arrêté des comptes annuels de 2025.

Au cours de l'exercice 2025 le conseil d'administration s'est réuni 5 fois, respectant ainsi la recommandation N°5 du *Code MiddleNext*, à savoir les : 20 mars 2025, 10 avril 2025, 6 juin 2025, 18 septembre 2025 et 18 décembre 2025. Les autres comités se sont réunis comme suit sur l'année 2025 :

Conseil et comités	Nombre réunion en 2025
Conseil d'administration	6
Comité audit	5
Comité stratégique	3
Comité RSE	1
Autres comités ou réunions de travail	4

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2025, le pouvoir du directeur général est limité à 500 000 euros d'engagement de trésorerie. Au-delà de ce montant, le directeur général doit requérir l'autorisation du conseil d'administration. Aucune autre limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

Conformément à la recommandation N°22 du Code *MiddleNext*, le conseil d'administration a discuté, lors de différentes réunions du conseil, des points de vigilance et est attentif à toute évolution en la matière. En outre, le conseil d'administration délibère annuellement de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Décisions marquantes de l'exercice 2025 :

Le conseil d'administration a veillé au suivi des projets en cours au sein de la société et du Groupe et a contrôlé leur marche générale. Le conseil d'administration a discuté des points de vigilance identifiés par le Code de gouvernement d'entreprise *MiddleNext* qui lui ont semblé pertinents par rapport au contexte du Groupe *ABC arbitrage*.

Les principaux travaux du conseil en 2025 ont été :

- Examen des comptes annuels et semestriels ;
- Réflexion et validation de l'information concernant la communication des résultats ;
- Validation du rapport de gestion ;
- Prise en compte des remontées des comités d'audit, de rémunérations et stratégique ;
- Discussion sur le rapport gouvernement d'entreprise du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société au cours de l'exercice 2025 ;
- Etat des conventions réglementées ;
- Préparation de l'assemblée générale mixte annuelle du 6 juin 2025 ;
- Validation du rapport spécial sur le descriptif du programme de rachat d'actions et de toute autre valeur mobilière donnant accès au capital ;
- Validation du rapport sur les projets de résolutions proposées à l'assemblée générale ;
- Validation du rapport sur les stock-options et l'attribution d'actions de performance ;
- Validation du tableau des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions, rachat de blocs d'actions et suivi du compte de rachat ;
- Mise en oeuvre de la distribution d'un solde du dividende 2024 ;
- Attribution définitive d'actions de performance et définition de nouveaux plans d'attribution conditionnés à la performance ;
- Délibération sur la politique d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ;
- Arrêté des comptes semestriels 2025 du Groupe *ABC arbitrage* ;
- Orientations stratégiques du comité RSE ;
- Mise en oeuvre de la distribution de prime d'émission mise en paiement en octobre 2025 ;
- Mise en oeuvre de la distribution de prime d'émission mise en paiement en décembre 2025 ;
- Décision ou non de verser un supplément de participation sur l'exercice 2025 ;
- Fixation de la rémunération des administrateurs et de la rémunération variable des mandataires opérationnels ;
- Evaluation des travaux du conseil d'administration ;
- Revue du plan de succession ;
- Revue des points de vigilance du Code *MiddleNext* ;

Procédures relatives aux conventions réglementées et courantes :

Conformément à l'article L.22-10-12 du Code de commerce, le conseil d'administration du 19 mars 2020 a adopté une charte ayant pour objet, d'une part, de rappeler le cadre légal et réglementaire applicable aux conventions et, d'autre part, de formaliser la procédure interne d'identification des conventions réglementées et l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Cette procédure s'applique préalablement à la conclusion de toute convention qui pourrait être qualifiée de convention réglementée ainsi qu'à l'occasion de toute modification, reconduction ou résiliation d'une convention, et permet l'identification de toute convention courante conclue à des conditions normales.

Evaluation du conseil :

Dans la continuité de la recommandation N°13 du *Code MiddleNext*, un questionnaire d'évaluation des travaux du conseil d'administration a été transmis aux administrateurs. Les résultats de ce questionnaire ont servi de base à la discussion qui s'est tenue entre les administrateurs, lors de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 2025, sur le fonctionnement du conseil, des comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux. Le conseil d'administration a ainsi constaté les progrès réalisés sur les derniers exercices et identifié des pistes d'améliorations complémentaires pour 2026.

2.4. Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le présent rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération *Ex post* de tous les mandataires sociaux y compris les administrateurs pour l'exercice 2025 sera soumis à l'approbation des actionnaires en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce.

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants d'*ABC arbitrage* est également déterminée par référence aux principes énoncés par le *Code MiddleNext* sur le gouvernement d'entreprise mis à jour en septembre 2021.

Les éléments de la politique de rémunération présentés ci-dessous font l'objet de projets de résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires. Si l'assemblée générale n'approuve pas ces résolutions, la politique de rémunération antérieure, ayant préalablement fait l'objet d'une approbation lors de l'assemblée générale du 6 juin 2025 (vote *ex ante*), continuera de s'appliquer. Le conseil d'administration devra soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale un projet de résolution présentant une politique de rémunération révisée et indiquant de quelle manière ont été pris en compte le vote des actionnaires, et le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée générale.

Concernant les éléments de la politique de rémunération pour 2026 (vote *Ex ante*), un rapport *ad hoc* du conseil d'administration sera mis à disposition des actionnaires en parallèle de l'avis de réunion.

Les dirigeants sont soumis, comme les collaborateurs du Groupe, à la politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts.

Le respect des codes de déontologie et des réglementations est au cœur des préoccupations des membres du conseil d'administration, en conformité avec les recommandations N°1 et N°2 du *Code MiddleNext*, relatives respectivement à la déontologie des membres du conseil et à l'absence de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est examinée chaque année par le conseil d'administration. Dans ce cadre, le comité des rémunérations présente ses préconisations au conseil d'administration.

Politique de rémunération des mandataires sociaux arrêtée par le conseil d'administration soumise au vote Ex ante des actionnaires en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, lors de l'assemblée générale du 6 juin 2025 :

La politique de rémunération respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société.

La rémunération prend en compte les conditions d'emploi et de rémunération des salariés au sein de la société. Les principes de la politique de rémunération sont appliqués de manière identique pour la direction et les collaborateurs : une rémunération fixe maîtrisée, une rémunération variable corrélée à des résultats financiers effectifs et une évaluation

qualitative du travail effectué, un intéressement au capital lié à des conditions de performance sur la durée et sur la base d'une volonté individuelle d'implication actionnariale. Ainsi, le conseil d'administration s'applique à respecter les sept principes posés par la recommandation N°16 du Code *MiddleNext* pour la détermination de la rémunération à savoir : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

La rémunération est essentiellement conditionnée à la performance du Groupe et est calculée sur la base du résultat net, intégrant ainsi toutes les charges supportées par les actionnaires, y compris la propre rémunération des dirigeants. En outre, les rémunérations sont fixées en fonction des responsabilités opérationnelles de chacun.

Rémunération des administrateurs :

Rémunération fixe des administrateurs et du président du conseil allouée par l'assemblée générale des actionnaires

Conformément à la loi, le montant global de la rémunération des administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires. Le montant individuel de la rémunération des administrateurs est fixé par le conseil d'administration, habituellement au sein des séances du mois de mars (pour le *Ex post*) et d'avril (pour le *Ex ante*) et autant de fois que nécessaire.

Pour mémoire, l'assemblée générale du 10 juin 2022 a décidé de fixer à 120 000 euros le montant maximum global de la rémunération à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022 et les suivants, et ce jusqu'à nouvelle décision, à charge pour le conseil d'administration de voter annuellement l'attribution individuelle de ces rémunérations.

Le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant fixe à chaque type de réunion. Le paiement de la rémunération est ainsi basé sur la présence effective du mandataire et prend en compte sa contribution effective aux travaux du conseil, conformément à la recommandation N°12 du Code *MiddleNext*.

Étant précisé que cette politique de rémunération s'applique aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé.

À l'exclusion de tout travail technique spécifique ou préparatoire rémunéré sous forme de prestations, les membres du conseil d'administration sont rémunérés selon la grille et les modalités de rémunérations suivantes :

Nature de la participation	Unité (U)	Montant (770 x U - en euros)
Conseil d'administration courant	1	770
Session de travail divers	1	770
Présence en assemblée générale	1	770
Comité audit en présence des commissaires aux comptes	1	770
Présidence du comité des risques	1	770
Présence en comité d'audit / comité des comptes	2	1 540
Conseil d'administration d'approbation des comptes	2	1 540
Présidence du comité d'audit / comité des comptes	6	4 620
Autre	Montant (en euros)	
Forfait responsabilité	5 500	
Forfait supplémentaire - présidence du comité d'audit	3 300	
Forfait supplémentaire - présidence du comité des rémunérations et nominations	1 500	
Forfait supplémentaire - présidence du comité RSE	1 500	
Censeur - quelque soit le type de réunion	770	

La rémunération effective est fixée définitivement après débat au sein du conseil d'administration. En effet, certains administrateurs peuvent également renoncer à tout ou partie de leur rémunération. Ainsi, le président du conseil d'administration Dominique CEOLIN a décidé de limiter le versement de sa rémunération à 2 000 euros par an.

Rémunération exceptionnelle

Aucun administrateur n'a reçu de rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Avantage en nature

Aucun administrateur ne bénéficie d'un quelconque avantage en nature.

Principes directeurs de la politique de rémunération des dirigeants d'ABC arbitrage :

Il est rappelé que les principes de la politique de rémunération sont appliqués de manière identique pour la direction et les collaborateurs (Cf. sous-paragraphe « *Politique de rémunération des mandataires sociaux soumise au vote Ex ante des actionnaires en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, lors de l'assemblée générale du 6 juin 2025* » ci-avant).

Les principes de rémunération des dirigeants du Groupe ont été établis au début des années 2000 et restent les mêmes aujourd'hui : la rémunération est essentiellement conditionnée à la performance du Groupe et est calculée sur la base du résultat net, intégrant ainsi toutes les charges supportées par les actionnaires, y compris la propre rémunération des dirigeants. En outre, les rémunérations sont fixées en fonction des responsabilités opérationnelles de chacun.

Enfin, en application de la recommandation N°21 du Code *MiddleNext*, le conseil d'administration veille à ce que les plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achats d'actions ne soient pas concentrés à l'excès sur les mandataires sociaux du Groupe *ABC arbitrage*. Ainsi aucun bénéficiaire ne peut se voir octroyer plus de 15% d'actions ou d'options au titre d'un plan. L'attribution définitive des actions est soumise à des conditions de performance qui traduisent l'intérêt à moyen/long terme du Groupe.

Rémunération fixe

Pour rappel, Dominique CEOLIN - président directeur général - a démissionné de ses fonctions salariées le 28 février 2018. Depuis cette date, il n'y a plus cumul d'une fonction salariée et d'une fonction mandataire. L'ensemble des avantages liés à la fonction salariée est donc caduque. La rémunération fixe au titre du mandat social pour 2025 s'élève à 210 000 euros annuels.

Rémunération variable

La rémunération de Dominique CEOLIN, président-directeur général est fondée sur la notion de prime variable récompensant la performance.

La détermination de la rémunération variable pour 2025, incluant celles résultant des accords collectifs d'entreprise, a été proposée par le conseil d'administration et approuvée par les actionnaire lors de l'assemblée générale du 6 juin 2025 sur les bases suivantes :

I. Calcul quantitatif :

Le conseil d'administration propose une rémunération variable indexée sur le résultat net consolidé du Groupe (« *RNCG* ») calculé de la façon suivante :

- A. Si le *RNCG* est inférieur à 11 millions d'euros, aucune rémunération variable autre que celles résultant des accords collectifs d'entreprise n'est déterminée ;

- B. Si le RNCG est compris entre 11 et 20 millions d'euros : une rémunération variable est calculée de manière linéaire afin que la somme de la rémunération totale jusqu'à un RNCG de 20 millions d'euros soit au maximum de 275 000 euros ;
- C. Si le RNCG est supérieur à 20 millions d'euros : 2,2% du RNCG qui dépasse 20 millions d'euros s'ajoute au montant précédemment cité.

Conformément aux engagements du Groupe sur le partage de la valeur ajoutée entre les collaborateurs et les actionnaires, la rémunération variable proposée pour 2025 est en hausse sensible dans la zone entre 11 et 20 millions d'euros de RNCG.

II. Critères qualitatifs :

Une fois le calcul mécanique réalisé, le conseil d'administration se propose de compléter sa réflexion sur quatre critères qualitatifs. Ces quatre critères font partie des objectifs décidés, inhérents au Groupe depuis plusieurs années et à nouveau renouvelés avec le lancement du nouveau business plan « *Springboard 2025* ». Ces critères sont régulièrement débattus lors des séances du conseil d'administration.

- **La méthode d'évaluation**

Le conseil d'administration souhaite s'appuyer sur des indicateurs clés de performance suivis par le Groupe. Ces indicateurs sont chiffrés et font également l'objet de rapports d'évaluation réguliers, pour une évaluation la plus objective possible de l'atteinte de ces objectifs qualitatifs. Le conseil d'administration souhaite pouvoir débattre et prendre une décision sans appliquer un calcul mécanique sur le niveau des indicateurs clés performance. Chacun des critères aura donc une pondération de 25% dans le poids de la notation globale sur une base 100. Le conseil d'administration souhaite insister sur la non application mécanique d'un calcul sur ces critères qualitatifs mais d'une évaluation générale sur chacun des critères.

- **Les critères retenus**

- A. Dimensions Sociale et Sociétale de la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (« *RSE* »). Évaluation qualitative en 2025 sur la base des indicateurs suivants :
 - a. Turn-over non choisi de l'effectif du Groupe ;
 - b. Implication dans la vie sociétale hors *ABC arbitrage* (Écosystème Mid Small, Gouvernance etc...) ;
 - c. Égalité Homme/Femme - situation actuelle et mesures mises en œuvre.
- B. Dimension environnementale de la RSE - Dimension environnement avec la mise en œuvre des mesures CO₂ sur les activités du Groupe *ABC arbitrage* et le suivi des mesures mises en œuvre.
- C. Risk Management - Évaluation du ratio suivi des incidents opérationnels et explications liées.
- D. Scalabilité - Suivi du ratio résultat brut / collaborateur pour garantir l'efficacité du Groupe.

- **Les impacts des décisions du conseil d'administration**

Au delà du fait que l'intégralité des primes variables est soumise à une décision discrétionnaire du conseil d'administration, la décision du conseil d'administration basée sur l'évaluation de ces critères qualitatifs ne pourra impacter que la partie §I. *Calcul quantitatif-C* des primes variables susmentionné. Cette partie sera impactée par un coefficient multiplicateur constitué de la somme des quatre critères évalués. Par essence ce coefficient ne peut être supérieur à 1, actant ainsi que ces critères qualitatifs ne peuvent que laisser intact ou diminuer le calcul initial effectué sur la base du seul RNCG.

Prime de mandat

L'esprit des contrats signés avec les dirigeants mandataires sociaux est de permettre à la société de vivre un changement de direction, total ou partiel, dans des conditions qui ne menacent pas la stabilité de la société. Le conseil d'administration accorde donc une importance particulière à s'assurer qu'une divergence de point de vue avec un mandataire le laisse libre de modifier la composition de la direction de la société dans des conditions déterminées à l'avance, alors que les parties étaient dans une commune vision des intérêts de la société et vivaient une relation sereine.

La prime de mandat compense la responsabilité et la précarité de la fonction de mandataire, à compter de l'exercice 2022 via deux canaux de versement :

- Un montant annuel à titre de prime de mandat de 10 000 euros (dix mille euros), sera payé annuellement à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes à Dominique CEOLIN, président directeur général.
- En cas de non-renouvellement du mandat de président directeur général ou révocation à l'initiative de la société, le mandataire percevra un complément de prime de mandat calculé de telle sorte que la somme des primes de mandat perçues au titre de l'exercice de son mandat atteigne 140 000 euros (cent quarante mille euros).

En contrepartie, le mandataire renonce expressément à réclamer toute indemnité de rupture en fin de mandat, quelle qu'en soit la cause, sauf cas de rupture dans des conditions vexatoires.

Aucun avantage ne sera accordé au président directeur général à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, conformément à la recommandation N°19 du Code *MiddleNext*.

Approbation de la rémunération du directeur général

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé composant la rémunération totale et les avantages de toute nature en raison de son mandat à Monsieur CEOLIN, directeur général.

Conformément à la loi Sapin 2, à la loi PACTE et à l'ordonnance du 27 novembre 2019, la rémunération variable et exceptionnelle des mandataires sociaux est soumise au contrôle a priori et a posteriori de l'assemblée générale.

Clause de non concurrence et indemnité compensatrice

Compte tenu de la nature de ses fonctions de président directeur général, le mettant en relation avec le savoir-faire, les informations confidentielles et stratégiques et les partenaires de l'activité dans le domaine des arbitrages boursiers et de la gestion alternative, il est interdit pour ces derniers, en cas de rupture de leur dernier mandat au sein du Groupe, quel qu'en soit la cause ou l'auteur, d'exercer à leur compte, par personne interposée ou au service d'une autre personne physique ou morale, toute fonction liée à la conception et/ou à la réalisation d'arbitrages boursiers et toute activité de gestion alternative tant pour compte propre que pour compte de tiers qui pourraient concurrencer des activités existantes dans une des sociétés du Groupe *ABC arbitrage* à la date du départ.

Le président-directeur général s'est également engagé à ne pas exploiter, au détriment de toute société du Groupe *ABC arbitrage*, les procédés, méthodes et informations confidentiels qui lui sont propres, dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Cette interdiction de concurrence s'appliquera pendant une durée de dix mois à compter de la cessation effective du dernier mandat du président directeur général, exercé au sein du Groupe *ABC arbitrage* et portera sur l'ensemble des marchés financiers sur lesquels sont montées les stratégies d'arbitrage au jour de la fin du mandat et notamment, sans

que ces exemples soient exhaustifs, l'Europe et l'Amérique du Nord. Elle portera également sur les portefeuilles et la clientèle que le dirigeant concerné serait amené à gérer.

En contrepartie de cette obligation de non concurrence, le président directeur général percevra, de manière irrévocable à compter de la cessation effective de ses fonctions de mandataire, une indemnité compensatrice brute égale à 33% de la moyenne sur une base annuelle des primes variables brutes reçues au cours des 24 derniers mois de mandat, plafonnée à la somme totale de 120 000 euros bruts. Cette indemnité de non concurrence de fin de contrat s'ajoute aux sommes perçues à ce titre au cours de l'exécution de son mandat telle qu'indiquées dans le présent rapport.

Cette indemnité compensatrice sera versée en dix mensualités, à la condition suspensive de la réception par tout moyen, chaque trimestre, d'un justificatif de situation démontrant le respect effectif de la présente clause⁵.

Aucun engagement de retraite complémentaire ou supplémentaire à prestations définies

Conformément à la recommandation N°20 du Code *MiddleNext*, aucun engagement de retraite complémentaire ni aucun engagement de retraite supplémentaire à prestations définies n'a été mis en place au bénéfice ni du président directeur général, le conseil d'administration ayant clairement exprimé son opposition à tout engagement de ce type.

Rémunération des fonctions d'administrateur du président directeur général

L'assemblée générale fixe un montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration de la société.

Le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant fixe à chaque type de réunion, conformément à la grille exposée ci-dessus et vote annuellement l'attribution individuelle de la rémunération, en fonction de la présence effective et de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil, conformément à la recommandation N°12 du Code *MiddleNext*.

Le président-directeur général accepte chaque année de limiter le versement de sa rémunération à ce titre à 2 000 euros.

Absence d'avantages en nature

Le président-directeur général ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

Attribution d'options ou d'actions de performance

Le président-directeur général est éligible aux plans d'actions gratuites et de stock-options mis en place par la société au profit des salariés et des dirigeants du Groupe. Les actions gratuites ou options d'achat ou de souscription dont ils sont bénéficiaires sont obligatoirement soumises à des conditions de performance fixées par le conseil d'administration.

⁵ Attestation France Travail, bulletin de paie, attestation d'employeur, attestation sur l'honneur, etc.

La vision récapitulative complète

Dominique CEOLIN Président directeur général	Vote Ex Ante 2025 - approuvé le 6 juin 2025	Vote Ex Ante 2026 - soumis à approbation 5 juin 2026
Rémunération fixe	210 000 €	210 000 €
Éligibilité à l'accord d'intéressement	Oui	Oui
Éligibilité à l'accord de participation	Oui	Oui
Rémunération variable		
I. Critères Quantitatifs		
Principe général	Rémunération variable indexée sur le résultat net consolidé du Groupe (RNCG)	Rémunération variable indexée sur le résultat net consolidé du Groupe (RNCG)
I.A Seuil de déclenchement du variable	Si le RNCG est inférieur à 11 M€, aucune rémunération variable autre que celles résultant des accords collectifs d'entreprise n'est déterminée	Si le RNCG est inférieur à 12 M€ , aucune rémunération variable autre que celles résultant des accords collectifs d'entreprise n'est déterminée
I.B Zone de progression du variable	Si le RNCG est compris entre 11 M€ et 20 M€, une rémunération variable est calculée de manière linéaire afin que la rémunération totale atteigne au maximum 275 000 € pour un RNCG de 20 M€	Si le RNCG est compris entre 12 M€ et 20 M€, une rémunération variable est calculée de manière linéaire afin que la rémunération totale atteigne au maximum 275 000 € pour un RNCG de 20 M€
I.C Au-delà du plafond	Si le RNCG est supérieur à 20 M€, 2,2 % de la part du RNCG excédant 20 M€ s'ajoute au montant précédemment atteint	Si le RNCG est supérieur à 20 M€, 2,2 % de la part du RNCG excédant 20 M€ s'ajoute au montant précédemment atteint
II. Critères Qualitatifs		
Principe général	La décision du conseil d'administration basée sur l'évaluation de ces critères qualitatifs ne pourra impacter que la partie §I. Calcul quantitatif-C des primes variables susmentionné. Cette partie sera impactée par un coefficient multiplicateur constitué de la somme des quatre critères évalués. Par essence ce coefficient ne peut être supérieur à 1, actant ainsi que ces critères qualitatifs ne peuvent que laisser intact ou diminuer le calcul initial effectué sur la base du seul RNCG.	La décision du conseil d'administration basée sur l'évaluation de ces critères qualitatifs ne pourra impacter que la partie §I. Calcul quantitatif-C des primes variables susmentionné. Cette partie sera impactée par un coefficient multiplicateur constitué de la somme des quatre critères évalués. Par essence ce coefficient ne peut être supérieur à 1, actant ainsi que ces critères qualitatifs ne peuvent que laisser intact ou diminuer le calcul initial effectué sur la base du seul RNCG.
II.A Dimensions Sociale et Sociétale de la Responsabilité Sociale ("RSE")	Évaluation qualitative sur la base des indicateurs suivants : - Turn-over non choisi de l'effectif du Groupe ; - Implication dans la vie sociétale hors ABC arbitrage (Écosystème Mid Small, Gouvernance etc...); - Égalité Homme/Femme - situation actuelle et mesures mises en œuvre.	Évaluation qualitative sur la base des indicateurs suivants : - Maintenir un risque faible / modéré selon les agences de notation ; - Égalité Homme/Femme - situation actuelle et mesures mises en œuvre.
II.B Dimension environnementale de la RSE	Dimension environnement avec la mise en œuvre des mesures CO2 sur les activités du Groupe ABC arbitrage et le suivi des mesures mises en œuvre.	Dimension environnement avec la mise en œuvre des mesures CO2 (calcul et suivi) sur l'ensemble des activités du Groupe ABC arbitrage
II.C Risk Management	Évaluation du ratio suivi des incidents opérationnels et explications liées.	Évaluation du ratio suivi des incidents opérationnels (et explications liées) et monitoring du hit ratio
II.D Scalabilité	Suivi du ratio résultat brut / collaborateur pour garantir l'efficacité du Groupe.	Suivi du ratio résultat brut / collaborateur pour garantir l'efficacité du Groupe.
Autres rémunérations		
Prime de mandat	10 000 € / an dans la limite de 140 000 € cumulés Post AG2025 - le reliquat est de 100 000€	10 000 € / an dans la limite de 140 000 € cumulés Post AG2026 - le reliquat sera de 90 000€
Autre avantage en cas de départ	Nul	Nul
Avantage en nature	Nul	Nul
Fonction d'administrateur sociétés du groupe	Limité à 2 000€ / an / mandat	Limité à 2 000€ / an / mandat
Attribution d'options ou d'actions de performance	Nul	Nul

État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et restrictions imposées en matière d'intervention sur le titre ABC arbitrage

● Périodes d'abstention

Au titre de la transparence et de la prévention des délits d'initiés, il a été demandé aux mandataires sociaux d'observer une période de non-intervention sur le titre *ABC arbitrage* à compter du 1er jour de l'exercice jusqu'au lendemain de la publication des comptes annuels et du 1er juillet jusqu'au lendemain de la publication des comptes semestriels.

Cela signifie que pendant ces périodes, les membres du conseil doivent s'abstenir, conformément aux dispositions légales, de toute opération sur le titre de *ABC arbitrage*.

● Obligation de déclaration des transactions

Les interventions des mandataires font l'objet de déclarations à la société et de publications sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers. Le seuil déclaratif est de 20 000 euros par année civile. Sont visés tant les titres de capital que les titres de créance et les instruments dérivés ou instruments financiers liés à ces titres. Les déclarations sont transmises à l'AMF et à *ABC arbitrage* dans les 3 jours ouvrés, à compter de la date de la transaction.

En 2025 les administrateurs et mandataires sociaux de la société ont effectué les opérations suivantes sur le titre *ABC arbitrage* :

Nom	Acquisitions (en euros)	Cessions (en euros)	Souscriptions (en euros)	Nombre de titres ABCA détenus au 31 déc. 2025
Dominique CEOLIN	-	-	52 027	2 634 657
Financière WDD*	-	-	-	7 120 473
David HOEY	-	10 438	10 417	3 479 174
Aubépar Industries SE	-	-	-	7 108 717
Sophie GUIEYSSE	-	-	-	1 000
Isabelle MAURY	-	-	-	1 000

* Holding détenue à 50,01% par Dominique Ceolin

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice soumis au vote Ex post des actionnaires lors de l'assemblée générale du 6 juin 2025 :

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la rémunération totale des mandataires sociaux, telle que décrite ci-dessous, est conforme à la politique de rémunération adoptée lors de l'assemblée générale du 6 juin 2025.

Rémunération des administrateurs :

Les rémunérations versées en 2025 par le société *ABC arbitrage* aux administrateurs sont de 91 540 euros et s'établissent comme suit :

Nom	Fonction	Rémunérations allouées aux administrateurs (en euros)				
		2025	2024	2023	2022	2021
Dominique CEOLIN	Président	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Aubépar Industries SE représentée par Xavier CHAUDERLOT	Administrateur	17 545	19 470	15 833	21 900	19 600
Sabine ROUX de BÉZIEUX	Administratrice	N/A	N/A	5 933	14 975	16 100
Sophie GUIEYSSE	Administratrice	21 395	21 780	15 833	15 675	8 400
Isabelle MAURY	Administratrice	30 745	31 900	26 434	19 400	2 800
David HOEY	Administrateur	18 315	21 010	10 700	N/A	N/A
Jean-François DROUETS	Censeur	1 540	770	233	6 000	9 100

Rémunération du président directeur général :

- **M. Dominique CEOLIN**

Les rémunérations en euros attribuées ou accordées au titre de l'exercice 2025 ainsi que les rémunérations en euros versées au cours de l'exercice 2025 à Dominique CEOLIN, dirigeant mandataire social de la société cotée, comparées à celles des deux exercices précédents, au titre de ses fonctions (mandat), hors rémunération des fonctions d'administrateur au sein des sociétés du Groupe non intégrées globalement, s'établissent comme suit :

Dominique CEOLIN Président directeur général	Exercice N 2025		Exercice N 2024		Exercice N-1 2023	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	210,000	210,000	210,000	210,000	210,000	210,000
Clause de non concurrence	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable	115,000	185,000	185,000	6,700	6,700	320,200
Prime de mandat	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Intéressement	35,325	34,776	34,776	32,994	32,994	30,852
Participation	29,371	22,843	22,843	3,343	3,343	30,852
Rémunération au titre des mandats de « membre du Conseil »	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	4,000
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Stock-options	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	405,696	468,619	468,619	269,037	269,037	605,904

- **Multiples de rémunération et évolution**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9, I 7° du Code de commerce, le tableau ci-après présente l'évolution sur 5 ans du ratio entre le niveau de la rémunération du président-directeur général et la rémunération moyenne et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de l'Unité Économique et Sociale regroupant les salariés de la société *ABC arbitrage* et de la société *ABC arbitrage Asset Management*, ainsi que l'évolution de ces rémunérations et des critères de performance.

Les salariés considérés sont ceux de l'Unité Économique et Sociale soit l'ensemble des salariés en France, continûment présents sur un exercice. La rémunération des salariés inclut la rémunération fixe, la rémunération variable et les primes,

l'ensemble versé au cours de l'exercice 2025. Il en est de même pour la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'homogénéisation des critères retenus pour la détermination de ces ratios.

Année	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Ratio d'équité / Rémunération moyenne - Dominique CEOLIN	4,1	2,9	4,7	5,9	5,1
Ratio d'équité / Rémunération médiane - Dominique CEOLIN	4,7	2,8	5,7	7,2	6,4
Ratio d'équité / Rémunération SMIC brut - Dominique CEOLIN	18,8	10,8	26,0	34,3	39,6
Ratio d'équité / Rémunération moyenne - David HOEY	Fin du mandat de DGD le 9 juin 2023			2,6	4,5
Ratio d'équité / Rémunération médiane - David HOEY				3,1	5,7
Ratio d'équité / Rémunération SMIC brut - David HOEY				14,8	35,3
Évolution du salaire moyen (1)	24,9%	-30,1%	-0,1%	-21,6%	51,8%
Évolution du salaire médian (1)	7,8%	-14,4%	0,6%	-18,8%	44,5%
Évolution du SMIC brut (1)	1,6%	2,2%	5,5%	5,2%	1,6%
Évolution organique du Produit d'activité courante du Groupe (1)	30,2%	-35,8%	-4,5%	-6,4%	85,2%

(1) Evolution constatée en année N-1 par rapport à l'année N-2 qui explique le variable versé en année N (les primes variables étant incluses dans ces calculs).

2.5. Délégations de compétence et de pouvoir au conseil d'administration

Date délégation	Nature de la délégation	Modalités et limites de la délégation	Expiration délégation	Utilisation de la délégation
9 juin 2023	Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires aux collaborateurs et aux dirigeants de la société ou des sociétés du Groupe (résolution n°19)	Le prix de souscription ou d'achat d'actions sera compris entre 95% et 140% de la moyenne des cours de clôture de l'action lors des 20 séances de bourse précédant l'attribution de chaque plan. L'assemblée générale renonce expressément, au profit des bénéficiaires des options, au droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises lors des levées des options. Le nombre total des options attribuées ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 millions d'actions. (38 mois)	9 août 2026	Utilisée : - à hauteur de 3 200 000 options attribuées le 07/06/2024 sous conditions
9 juin 2023	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre dites de performance de la Société en faveur du personnel salarié et/ou des dirigeants-mandataires sociaux (résolution n°20)	Le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra être supérieur à 2 000 000, incluant les actions déjà attribuées dans le cadre de précédentes autorisations, ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société au jour de la décision du conseil d'administration. Ce pourcentage ne pourra représenter plus de 30 % du capital lorsque l'attribution d'actions de performance bénéficiera à l'ensemble des membres du personnel salarié de la société. (38 mois)	9 août 2026	Utilisée : - à hauteur de 87 000 actions attribuées le 09/06/2023 sous conditions - à hauteur de 11 943 actions définitivement attribuées le 19/09/2024 - à hauteur de 845 000 actions attribuées le 07/06/2024 sous conditions - à hauteur de 105 000 actions attribuées le 06/06/2025 sous conditions - à hauteur de 30 000 actions attribuées le 18/12/2025 sous conditions
7 juin 2024	Autorisation d'annuler des actions et toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce ; limite de l'autorisation ; pouvoirs donnés au conseil d'administration ; durée de l'autorisation (Résolution n°13)	Le conseil d'administration a l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation par périodes de 24 mois les actions que la Société détient ou pourra détenir dans le cadre de l'article L22-10-62 du Code de commerce et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	6 juin 2026	Non utilisée

Date délégation	Nature de la délégation	Modalités et limites de la délégation	Expiration délégation	Utilisation de la délégation
7 juin 2024	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéficiaires, réserves ou primes (Résolution n°14)	L'Assemblée Générale délègue, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-13 du Code de commerce, au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéficiaires ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, à réaliser par création et attribution d'actions nouvelles gratuites ou par élévation du nominal des actions ordinaires existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre est fixé à 150 000 euros (26 mois)	6 août 2026	Non utilisée
7 juin 2024	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; modalités de l'émission et pouvoirs donnés au conseil d'administration ; montant maximum de l'émission (Résolution n°15)	Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 200 000 euros en nominal, nominal, soit un nombre total de 12 500 000 actions, sans préjudice de tout ajustement réalisé. Les actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières qui seront émises en vertu de la délégation. (26 mois)	6 août 2026	Non utilisée
7 juin 2024	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (résolution n°16)	Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 20 % du capital social par an. Le conseil d'administration déterminera le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières émises et qui sera égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminué le cas échéant de la décote maximum de 10%. (26 mois)	6 août 2026	Non utilisée
7 juin 2024	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés et dirigeants sociaux du Groupe (résolution n°17).	Le conseil d'administration arrêtera l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir notamment le prix de souscription des actions nouvelles. Le montant total des augmentations de capital social ne pourra être supérieur à un montant nominal de 40 000 euros soit 2 500 000 actions sans préjudice de tout ajustement réalisé conformément aux articles L. 228-98 et L. 228-99 du code de commerce. (26 mois)	6 août 2026	Non utilisée
6 juin 2025	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond : programme de rachat d'actions (résolution n°11)	Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. Le nombre d'actions acquises par la société ne pourra dépasser 10 % de son capital social, éventuellement ajusté des opérations sur le capital postérieures à la présente assemblée générale, et sans préjudice des dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce. Le montant maximum consacré au rachat d'actions dans le cadre de ce programme est fixé à 20 millions d'euros. Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et d'en déterminer les modalités, et, en conséquence, passer tous les ordres en bourse ou hors marché, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes déclarations et formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire. Pour toute mise en œuvre d'une valeur supérieure ou égale à 500 000 euros de trésorerie, en dehors du contrat de liquidité, l'autorisation préalable du conseil d'administration est requise. (18 mois)	5 décembre 2026	Utilisation régulière via autorisation en conseil d'administration Publication hebdomadaire sur notre site internet et auprès de l'AMF

L'assemblée générale du 6 juin 2025 a décidé de fixer à 200 000 euros le montant nominal global des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations et des autorisations conférées aux termes des dix-neuvième et vingtième résolutions adoptées par l'assemblée générale du 9 juin 2023, ainsi qu'aux termes des quinzième, seizième et dix-septième résolutions adoptées par l'assemblée générale du 6 juin 2024, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoute, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions.

2.6. Autres éléments

Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément aux articles L. 225-106 et L.22-10-39 du Code de commerce, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute personne physique ou morale de son choix, y compris au président de l'assemblée ;
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les conditions légales et réglementaires, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce (les comptes annuels, l'exposé des motifs des projets de résolution...) par demande adressée au siège social.

Les documents destinés à être présentés à l'assemblée sont diffusés sur le [site internet du Group](#) conformément à l'article R. 225-73 du Code de commerce, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites au conseil d'administration. Ces questions doivent être envoyées dans les conditions légales et réglementaires au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée.

Les actionnaires remplissant les conditions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions ou de points complémentaires à l'ordre du jour de l'assemblée. Ces demandes doivent être envoyées dans les conditions légales et réglementaires au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'assemblée.

Dominique CEOLIN, dirigeant mandataire social de la société, rencontre régulièrement les actionnaires significatifs de celle-ci hors assemblée générale afin que des moments d'échange aient lieu qui instaurent les conditions d'un dialogue fécond, conformément à la recommandation N°14 du Code *MiddleNext*.

Plan de succession :

Conformément à la recommandation N°17 du Code *MiddleNext*, Dominique CEOLIN, président et directeur général, fait part une fois par an au conseil d'administration du plan de succession.

Ce plan fait l'objet d'un examen annuel par le conseil d'administration afin d'en apprécier la pertinence au regard de l'évolution de l'organisation et de la gouvernance. À ce titre, il a été revu par le conseil d'administration en décembre 2025, sans qu'il ait été jugé nécessaire d'y apporter de modification.

Conventions réglementées :

Aucune convention réglementée n'a été signée à ce jour ni aucune convention conclue entre un actionnaire détenant plus de 10% du capital et des droits de vote de la société *ABC arbitrage* ou un dirigeant et une filiale de celle-ci.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange :

Conformément à l'article L.22-10-11 du Code de Commerce sur « les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou OPE » le présent rapport de gestion contient les informations suivantes :

La structure du capital de la société	Ces renseignements figurent dans la partie « 4.2. Répartition du capital de la société »
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11	Non applicable - Statuts disponibles sur le site internet abc-arbitrage.com/statuts
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12	Ces renseignements figurent dans la partie « 4.2. Répartition du capital de la société »
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	Non applicable
Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Non applicable
Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Non significatif
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	Ces renseignements figurent dans le « 2.2. Composition du conseil d'administration » : Choix des administrateurs
Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	Ces renseignements figurent dans le « 2.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil » : Réunions du conseil
Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	Non applicable
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	Non applicable / Cf. précisions « 2.4. Politique de rémunérations des mandataires sociaux » : Prime de mandat

3. Risques et contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans les différentes sociétés du Groupe ont pour objet :

- De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s’inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l’entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l’entreprise ;
- De prévenir et de maîtriser les risques résultant des activités de l’entreprise et les risques d’erreurs ou de fraudes ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l’activité et la situation de la société et des sociétés du Groupe ;
- D’assurer la gestion des risques identifiés.

D’un point de vue plus global, le dispositif de contrôle interne vise à fournir aux actionnaires et aux investisseurs l’assurance raisonnable que les objectifs fixés par le conseil d’administration dans le cadre de la stratégie retenue en accord avec les actionnaires sont atteints dans les conditions suffisantes de sécurité, de maîtrise des risques et des processus et de conformité aux diverses normes en vigueur.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.1. Textes de référence

Les références réglementaires et normatives auxquelles le dispositif de contrôle interne du Groupe *ABC arbitrage* vise à se conformer sont les suivantes :

- Les textes applicables aux sociétés françaises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, notamment le règlement général de l’AMF et le cadre de référence du contrôle interne publié par l’AMF ;
- Les textes applicables aux sociétés de gestion françaises, notamment le règlement général de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF), les règles de déontologie de l’Association Française de Gestion (AFG) et l’AIF Rulebook pour les FIA gérés.

3.2. Acteurs en charge du contrôle interne et de la gestion des risques

Il existe au sein du Groupe deux équipes qui exercent les fonctions de contrôle des équipes opérationnelles. Il s’agit des équipes « *Finance & Contrôle interne* » et « *Risques de marché* ».

Les conseils d’administration des sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont tout pouvoir pour demander la communication des éléments qu’ils souhaiteraient obtenir. Les interlocuteurs privilégiés du conseil d’administration en matière de gestion des risques sont Gaëtan FOURNIER, secrétaire général ainsi que le président directeur général Dominique CEOLIN.

L’équipe « Finance & Contrôle interne » :

Cette équipe reporte directement à la direction générale et sur question aux conseils d’administration des sociétés du Groupe. Six salariés travaillent au sein de cette équipe.

L’équipe est chargée d’élaborer et de tenir à jour une documentation qui précise les moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne, sa cohérence et son efficacité. Cette équipe organise et participe à la réalisation du contrôle permanent et du contrôle périodique.

Par des rencontres régulières avec chaque équipe des différentes sociétés, le contrôle interne vérifie l’existence et le respect des procédures décrivant les différentes tâches de l’équipe dans le processus opérationnel.

Les travaux, leurs comptes-rendus et les propositions d’améliorations font, compte tenu de la taille du Groupe, l’objet de réunions formelles avec les responsables des équipes concernées et la direction des sociétés du Groupe.

Cette équipe est aussi responsable du contrôle financier au sein du Groupe. Elle a donc pour mission de valider lors de chaque arrêté comptable les écritures qui ont été comptabilisées manuellement ou automatiquement dans le système d'information par les équipes opérationnelles.

Les vérifications se font :

- Sur pièces par le biais de contrôles exhaustifs ou par sondage ;
- Par des revues analytiques.

Les contrôles menés par l'équipe « *Finance & Contrôle interne* » sont formalisés par la réalisation d'un dossier bilan qui fait l'objet d'un contrôle externe par les commissaires aux comptes, de façon semestrielle.

L'équipe « *Risques de marché* » / « *Investment risks* » :

L'équipe « *Investment risks* » rapporte directement au secrétaire général d'*ABC arbitrage* qui fait le lien avec le président directeur général d'*ABC arbitrage* et les conseils d'administration. Quatre salariés travaillent au sein de cette équipe.

Les différentes missions de l'équipe s'articulent autour des grands thèmes suivants :

- Le suivi des limites de risques (expositions, écarts de couverture, ...) fixées par le comité de gestion ou les clients du Groupe ;
- La modélisation, l'évaluation et le suivi des risques extrêmes (réalisation de stress-tests, analyse de scénarios) ;
- Le suivi et l'optimisation de l'utilisation du capital ;
- L'analyse des stratégies.

Les membres de l'équipe « *Investment risks* » s'assurent que toutes les procédures de gestion et limites sont correctement respectées et sollicitent sans délai le comité de gestion dans le cas contraire. Ils communiquent quotidiennement avec les opérateurs de marché qui sont responsables de leur côté des contrôles de premiers niveaux. Les contrôles essentiels - encadrant les risques de premier ordre - sont réalisés en temps réel et un bilan quotidien des dépassements rencontrés est envoyé au comité de gestion à la clôture du marché américain.

Le responsable de l'équipe « *Investment risks* » rencontre le comité de gestion autant que nécessaire et au minimum une fois par semaine. Un reporting trimestriel est par ailleurs adressé par « *Investment risks* » au comité de gestion et au président directeur général d'*ABC arbitrage*.

Le responsable de la déontologie :

Celui-ci est chargé d'organiser l'application des règles professionnelles de bonne conduite élaborées par les professionnels des métiers de la Finance. Ces règles visent notamment à garantir la qualité et l'intégrité du service proposé et ainsi à en favoriser le développement. En collaboration avec l'ensemble des personnes/équipes concernés, il veille à leur mise en place et est chargé de leur contrôle.

3.3. Dispositif de gestion des risques

L'équipe contrôle interne établit et suit une cartographie des risques. Cette cartographie détaille comment l'ensemble des services et l'infrastructure de Groupe classent et couvrent les risques identifiés.

La cartographie des risques est présentée au comité d'audit et validée annuellement par le Conseil d'administration du Groupe. Cette présentation inclut la méthodologie et l'évaluation de chaque famille de risque.

Deux équipes prennent part au dispositif de gestion des risques : l'équipe « *Risques de marché* » et l'équipe « *Finance et Contrôle Interne* ». L'ensemble des suivis et des contrôles mis en place ont pour objectif de maîtriser et de trouver des axes d'amélioration pour réduire les risques inhérents aux activités du Groupe. Ces axes sont mis en avant aux travers des recommandations émises suites aux thématiques de contrôles permanents et périodiques.

Il est important de souligner que les différentes lignes métiers représentent la première ligne de défense dans la gestion et le contrôle des risques.

La nature et l'ampleur des risques, découlant des instruments financiers auxquels le Groupe est exposé, sont détaillées ci-dessous.

Les positions prises (*ci-après « Exposition(s) » ou « Position(s) »*) concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« *put warrants* ») ou des obligations convertibles, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (*ci-après communément appelés « Instruments Financiers »*) dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle quantitatif (*ci-après « Modèle Quantitatif »*).

Un Modèle Quantitatif vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le Groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le Groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le Groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le Groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes sur les marchés que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Risques de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque actions

Le risque « *actions* » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le Groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles Quantitatifs sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le Groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Le risque est suivi et monitoré quotidiennement par l'équipe « *Risques de marché* » au travers du suivi d'alertes sur les positions et la mise en place de stress tests visant à suivre toute potentielle déviance.

L'ensemble des alertes sont transmises au Comité de Gestion qui décide d'ajuster les limites en conséquence.

Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles Quantitatifs, le montant de la position acheteuse est peu ou prou égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert.

Ce risque est monitoré par l'équipe « *Opérations financières* » via un outil dédié au « *cash management* » et à l'optimisation des taux d'intérêts. De plus, l'équipe « *Risques de marché* » intervient en second temps par son suivi mensuel du risque de taux par stratégie et devises.

Risque de change

Les Expositions du Groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est de second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le Groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

L'équipe « *Risques de marché* » effectue un calcul quotidien du risque de change par portefeuille de stratégies. Des alertes sont transmises le cas échéant aux Business Unit concernées par les expositions de devises.

Risques opérationnels :

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel, humain ou externe.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel lié aux métiers du Groupe.

Le Groupe a une approche par les risques, répertoriés dans sa cartographie pour couvrir l'ensemble des éléments sensibles pouvant générer une défaillance opérationnelle. Différents niveaux de contrôle sont mis en place (un, un bis,

deux et trois). Ces contrôles sont réguliers et leur conclusion font l'objet d'une réévaluation de la classification des risques de façon permanente. A titre d'exemple, sans être exhaustifs, nous citons ci-après quelques contrôles mis en place par différentes équipes pour couvrir ces risques.

Le paramétrage de l'univers de production dans lequel évoluent les stratégies s'appuie sur un référencement automatisé de données et d'informations officielles externes. L'équipe « Analyse et Investigation » effectue une veille et des comparaisons des données internes et externes utilisées par les opérateurs de marché. L'équipe « Système d'information et Développement » ainsi que l'équipe « Opérateurs de marché » effectuent les phases de tests des stratégies dans des univers de développement séparé de l'univers de production, ce qui vient limiter considérablement les problèmes de paramétrage ou d'exploitation des données. L'équipe « Risques de marché » intervient quant à elle dans la mise en place de limites applicables à chaque type de stratégie soumises lors des comités de gestion.

Les contreparties avec lesquelles la société traite font l'objet de tests de compliance réalisés par l'équipe « Execution Support » afin de vérifier régulièrement leur fiabilité et leur capacité à transmettre nos ordres au marché.

Enfin en cas de problème de continuité d'activité, l'équipe « Système d'information et Développement » a mis en place un "Business continuity and disaster recovery plan" via notamment une réplication des données critiques en temps réels et des données moins sensibles de façon quotidienne.

Un dispositif de saisie et de suivi des incidents opérationnel est en place. Il concerne l'ensemble des types d'incidents (humain, outil, externe). Ce dispositif vise dans un premier temps à la résolution dans les plus brefs délais à l'incident. Dans un second temps un plan de remédiation est élaboré pour revenir d'un incident similaire dans l'avenir.

Une présentation à fréquence semestrielle est faite au Comité de Direction.

Risques de liquidité :

Il s'agit du risque que les actifs du Groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collatéral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collatéral.

Les Expositions du Groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au Groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collatéral en réduisant le volume des Expositions.

Le Groupe préconise l'intervention uniquement sur des produits très liquides, autrement cela fera l'objet d'une décision à trancher lors d'un comité de gestion. L'équipe « *Risques de marché* » met en place des limites d'intervention calibrées en fonction du risque de liquidité.

Risques de crédit et de contrepartie :

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le Groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le Groupe, pour ses opérations de marché, agit principalement en tant que client de brokers (*les « Brokers »*), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (*les « Contreparties »*).

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le Groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le Groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (*ci-après « Collateral »*) qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (*« réutilisation »*). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs *« réutilisés »* ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :

- Interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- Hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- Non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- Non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- Mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (*accords de compensation et de collatéral*), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

Le Groupe intervient principalement au travers des marchés réglementés (*chambre de compensation*) ce qui vient limiter ce risque. Des questionnaires de Due Diligences sont poussés avant de sélectionner un intermédiaire. Nous effectuons des tests de concentration de ses primes brokers, et les contreparties avec lesquelles la société traite font l'objet de tests de compliance réalisés par l'équipe Execution Support afin de vérifier régulièrement leur fiabilité et leur capacité à transmettre nos ordres au marché (*Cf. paragraphe de gestion des risques opérationnels*). L'équipe *« Risques de marché »* effectue de son côté une surveillance du risque de contrepartie et une revue des pertes potentielles maximales via des stress tests.

Autres risques :

Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)

Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du Groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc),

Un dispositif de veille permanent est mis en place via un prestataire externe en appui de l'équipe juridique et fiscale du Groupe.

Ce risque est monitoré par l'équipe « *Juridique et Fiscale* » qui réalise la veille juridique et réglementaire.

L'équipe « *Juridique et Fiscale* » est chargée de la veille juridique et réglementaire. Ce travail permet à l'équipe « *Conformité, Contrôle Interne* » d'effectuer avec l'appui des différentes lignes métiers l'implémentation des obligations réglementaires et d'effectuer le suivi et de transmettre aux autorités concernées les différents rapports inhérents à ces obligations.

En complément, l'équipe « *Conformité, Contrôle Interne* » accompagne via sa fonction de conseil l'ensemble des équipes du Groupe pour les questions relatives au sujet de conformité mais également dans leur sensibilisation concernant leurs obligations.

Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du Groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du Groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le Groupe a mis en place :

- Une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- Des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du Groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Ce risque est limité par la présence d'une équipe dédiée au contrôle interne, ainsi qu'à la mise en place des comités de gestion dont l'objet est de valider/proposer tout mode de gestion des stratégies sortant du cadre usuel, via la présence de différentes équipes (« *Risques de marché* », « *Analyse et Investigations* », « *Juridique et Fiscale* »). De manière plus générale, le code de déontologie est présenté à chaque nouvel entrant dans le Groupe et un rappel annuel est effectué. Des contrôles réguliers sont mis en place pour couvrir ce risque.

Le Groupe se prémunit également du risque en ne traitant qu'avec des clients professionnels et en leur remettant son Due Diligence Questionnaire annuellement, dans lequel sont mentionnés ces principes de déontologie.

A noter que tout potentiel conflit d'intérêt est référencé dans un registre dédié. Une note d'analyse est effectuée par la conformité afin d'exclure ou affirmer le conflit d'intérêt présumé.

Risque lié aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le Groupe *ABC arbitrage* identifie et évalue les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de son analyse de matérialité, qui vise à identifier et hiérarchiser les enjeux extra-financiers susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses activités, sa stratégie ou ses parties prenantes. Cette analyse de matérialité est présentée dans la section dédiée du Rapport sur les informations extra-financières fournies volontairement, inclus dans le Rapport financier annuel.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, les travaux d'analyse réalisés n'ont pas conduit à identifier, à ce stade, de risques extra-financiers susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la performance ou la situation financière du Groupe.

Néanmoins, lorsque l'analyse met en évidence des enjeux ESG susceptibles de constituer des risques ou des opportunités pour le Groupe, celui-ci met en œuvre des politiques, dispositifs de suivi ou actions spécifiques afin de les prendre en compte dans ses activités. Les mesures mises en place ainsi que les initiatives associées sont décrites dans les sections correspondantes du Rapport financier annuel.

Le Groupe demeure néanmoins attentif à l'évolution des enjeux ESG, des attentes des parties prenantes et du cadre réglementaire applicable et réexamine régulièrement ces éléments dans le cadre de ses processus de suivi des risques et de ses travaux en matière de responsabilité sociétale. L'analyse de matérialité fera l'objet de réexamens annuels, afin d'intégrer les évolutions, l'amélioration de la disponibilité des données et les ajustements éventuels du cadre réglementaire.

Risque lié au changement climatique

Dans le cadre de son analyse de matérialité, les risques liés au changement climatique ont également fait l'objet d'une évaluation. Au regard de la nature des activités du Groupe, de son empreinte opérationnelle limitée, et des stratégies qu'il met en œuvre sur les marchés financiers, fondées sur des modèles quantitatifs et systématiques et sur des cycles très courts, l'analyse réalisée n'a pas identifié à ce stade de risque financier significatif directement lié aux effets du changement climatique.

Le Groupe reste toutefois conscient de sa responsabilité en matière environnementale et s'efforce de limiter l'empreinte environnementale de ses activités en intégrant des considérations environnementales dans ses pratiques opérationnelles quotidiennes. La politique environnementale du Groupe ainsi que les actions mises en œuvre pour réduire son impact environnemental sont détaillées dans le Rapport sur les informations extra-financières fournies volontairement.

3.4. Organisation générale du contrôle interne

Afin de faire face aux risques précédemment identifiés, le Groupe *ABC arbitrage* a mis en place les éléments suivants en terme de contrôle interne :

Des organigrammes fonctionnels et hiérarchiques clairs et accessibles à tous

Ils constituent une description globale de la structure du Groupe et permettent de s'assurer de la séparation des fonctions.

Des procédures décrivant les processus de gestion

Les procédures sont rédigées par les collaborateurs des différents départements pour clarifier les flux de données, les documents à utiliser, les décisions à prendre, les enregistrements et les contrôles qui doivent être réalisés. Ces procédures reflètent le savoir-faire de la société de gestion dans la conduite de son cœur de métier.

Des règles de gestion

Les règles de gestion sont définies par la direction en collaboration avec le département « Risques de marché », lors de l'initiation de toute typologie de Modèles Quantitatifs. Ces règles permettent à chacun des intervenants de suivre la même ligne directrice quant aux limitations d'encours, perte maximum, effet de levier, etc.

Des contrôles réguliers sont mis en place pour s'assurer que des limites existent, qu'elles sont revues régulièrement et totalement respectées.

Un système d'information adapté

Le système d'information est la clé de voûte de l'organisation. Adapté aux spécificités de l'activité, il permet de réaliser bon nombre de contrôles automatiques et de produire des relevés de gestion quotidiens. Il permet également la mise en place de certains verrous informatiques pour restreindre les erreurs opérationnelles dans les processus de travail. Le système d'information a été développé et est maintenu par les équipes internes de la société de gestion.

Une traçabilité permanente

L'ensemble de la chaîne de production et des opérations est enregistré et archivé par les systèmes de la société pour assurer une parfaite traçabilité des opérations.

Une responsabilisation des acteurs opérationnels

La gestion des risques et la réalisation des contrôles s'effectuent à un premier niveau au plus près des opérateurs afin que ceux-ci assument les règles de contrôle et de conformité au regard des limites de risques et des normes existantes.

Une séparation des fonctions de réalisation et de contrôle

Pour prévenir tout risque de collusion ou tout risque d'erreur involontaire, les principales fonctions opérationnelles doivent être scindées. Ainsi, les fonctions d'autorisation, de traitement, d'enregistrement et de comptabilisation sont clairement séparées entre les différents départements opérationnels. Dans le cas où la petite taille du Groupe entraîne de fait une séparation de fonctions imparfaite, le reporting de contrôle est fait directement auprès du conseil d'administration ou de la direction générale et les décisions sont prises de manière collégiale.

Des délégations de pouvoir limitées

Seul le directeur général détient le pouvoir général de représentation d'une société du Groupe *ABC arbitrage*. Il existe une délégation générale en cas d'absence et une délégation spéciale limitée aux besoins de sa fonction entre le directeur général et un responsable de département.

Des mesures de déontologie

Il est considéré que tous les salariés peuvent être amenés à détenir des informations sensibles ou à être en conflit d'intérêts et que les contraintes imposées à tous sont de nature à réduire le risque d'utilisation de ces informations ou le risque de conflit d'intérêt.

Un règlement précise :

- L'encadrement des informations confidentielles, privilégiées ou sensibles ;
- Les périodes d'interdiction d'intervention sur le marché du titre de la société décrétées par la direction d'*ABC arbitrage* en fonction de la vie de la société évitant ainsi toute polémique ou appréciation individuelle sur des interventions pendant des périodes sensibles (par exemple, avant la publication des résultats).

Le Groupe s'est par ailleurs toujours assuré de disposer d'une réserve de trésorerie disponible importante pour faire face aux situations de marché très dégradées. Le Groupe n'a connu aucune difficulté de financement ou de crédit.

Les sociétés du Groupe occupent des locaux offrant une adéquation optimale avec les contraintes techniques d'une salle de marchés et une bonne fluidité dans la circulation de l'information.

3.5. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

Le Groupe *ABC arbitrage* établit annuellement des comptes sociaux et des comptes consolidés. Ces comptes sont établis par le département « *Finance & Contrôle interne* », ils sont revus par le comité d'audit et sont arrêtés par le conseil d'administration, par ailleurs, le Groupe publie sur une base semestrielle des comptes consolidés.

Les comptes de la société et du Groupe ont toujours été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Pilotée par le département « *Finance & Contrôle interne* », l'organisation du dispositif de contrôle comptable a été mise en place pour s'assurer que le système d'information du Groupe *ABC arbitrage* et les référentiels qui lui sont associés permettent le respect des dispositions réglementaires et notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit.

Pointage et gel des écritures :

Un module unique nommé « *Transactions* » développé par les équipes internes permet de stocker à deux niveaux la nature et les spécificités de chaque transaction (sens, type et description du titre traité, date de négociation, date de valeur, quantité, prix, commissions, mnémonique du Broker, compte de dépôt, etc.).

Le premier niveau est accessible aux opérateurs de marché pour la saisie de leurs transactions.

Le deuxième niveau est accessible aux opérateurs financiers post marché pour la validation de ces transactions au vu des relevés des contreparties.

Ce module représente une interface dynamique entre les opérateurs de marché et les opérateurs financiers tout en garantissant une parfaite séparation des fonctions de saisie et de contrôle entre ces deux départements.

Tous les flux d'information donnant lieu à une écriture comptable font l'objet de sécurités informatiques qui interdisent toute possibilité de modification ou de suppression de l'enregistrement pour en garantir le caractère définitif.

Cette sécurité existe au niveau des transactions saisies par les opérateurs de marché. Ces transactions, une fois validées par les opérateurs financiers (i.e. en adéquation avec les relevés de confirmations envoyés par les Brokers), deviennent non modifiables.

Il en est de même au niveau des règlements livraisons qui, une fois confirmés et pointés avec les relevés des contreparties, deviennent non modifiables avec toutes les écritures comptables associées.

L'ensemble des écritures, saisies en brouillard, sont définitivement figées après la validation comptable à compter d'une « date de gel ».

Enfin, la saisie des journaux centralisateurs mensuels dans un logiciel comptable agréé par l'administration fiscale donne lieu à une procédure de clôture annuelle mise en œuvre au plus tard avant l'expiration de la période suivante. La procédure de clôture est appliquée au total des mouvements enregistrés.

Les écritures liées à l'activité non opérationnelle sont directement saisies dans le logiciel comptable.

Création et modification des caractéristiques d'un compte :

Les accès en modification (ou création) sur les données caractéristiques des comptes sont centralisés sur deux personnes identifiées et autorisées, soit un responsable utilisateur et un responsable système d'information. Ils sont garants des données caractéristiques des comptes (numéro, libellé, etc.).

Schéma d'écriture comptable :

Pour les écritures comptables automatiques, des schémas d'écritures ont été pré-remplis. Le type d'opération et la désignation du tiers, validés par l'opérateur financier, entraînent la comptabilisation d'un flux comptable. Ces flux ne peuvent pas être modifiés en aval car ce type d'opération n'est pas proposé en saisie manuelle. Les flux sont donc automatiquement soumis aux différentes étapes de contrôles sur pièces réalisés par les différents départements opérationnels.

Pour les écritures manuelles, strictement limitées en choix de types d'opérations, il existe aussi des schémas d'écriture prédéfinis qui assistent et limitent l'opérateur de saisie.

En outre, le département « *Finance & Contrôle interne* » est associé à la mise en œuvre de toute opération nouvelle ou complexe afin d'en étudier le traitement comptable et, le cas échéant, de le faire valider par les commissaires aux comptes, dans un souci d'anticipation de leurs travaux de contrôle des comptes.

Limitation des listes de choix :

Sur tous les écrans des applications, des listes préétablies de choix sont proposées aux opérateurs. Ces listes sont restrictives et permettent d'optimiser la vitesse de saisie, d'éviter un grand nombre d'erreurs matérielles et de prévenir toute incohérence au niveau des données. Ces listes sont mises à jour de manière dynamique pour tous les utilisateurs quand les deux personnes responsables ont donné leur accord.

Cela concerne notamment les listes d'informations de type devises ou titres, les choix des comptes proposés en fonction des tiers (clients, Brokers, Prime Brokers, etc.), les comptes ayant un impact sur le résultat en fonction du type d'opération.

Contrôles de second niveau par le département « *Finance & Contrôle interne* » :

Un contrôle quotidien, au fil de l'eau, est effectué par les services opérationnels de middle-office et back-office pour notamment vérifier la correcte prise en compte dans les outils comptables des opérations émises par les systèmes de gestion.

Comme indiqué précédemment, le département « *Finance & Contrôle interne* » a pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau. Cela se traduit par la validation, par sondage, lors de chaque arrêté comptable, préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes et à l'aide de pièces externes ou de contrôle de cohérence, de la pertinence des écritures qui ont été comptabilisées manuellement ou automatiquement dans le système d'information par les départements opérationnels.

Le département formalise ses contrôles par la réalisation du dossier bilan et s'assure que les documents de synthèse sont le reflet des comptabilités.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre un développement harmonieux et rentable du Groupe. Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités et vise notamment à obtenir la fiabilité des états comptables et financiers pour rendre une image fidèle de la société et du Groupe à ses actionnaires. Les dirigeants poursuivront leurs efforts pour continuer d'améliorer et de moderniser ce contrôle interne en ayant toujours conscience qu'il n'est pas une garantie absolue et que la vigilance dans ce domaine doit être permanente.

4. Titres ABC arbitrage

4.1. Vie du titre et bilan programme de rachat

Le capital social s'établit au 31 décembre 2025 à 953 742 euros, divisé en 59 608 879 actions ordinaires. La liquidité moyenne sur l'année s'établit à 53 088 titres par jour, soit près de 306 milliers d'euros par jour de transactions.

Au 31 décembre 2025, le titre *ABC arbitrage* a clôturé à 5,40 euros. La valeur nominale est de 0,016 euro.

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 a fixé à 12 euros par action le prix maximum d'achat, sous réserve d'ajustements afin de tenir compte de l'incidence d'opérations portant sur le capital.

Le nombre d'actions acquises par la société ne pourra dépasser 10% de son capital social, éventuellement ajusté des opérations sur capital antérieures à l'assemblée du 6 juin 2025. Le montant total que la société peut consacrer au rachat de ses propres actions, dans le cadre du programme autorisé en assemblée, ne peut dépasser 20 millions d'euros. Pour toute mise en œuvre d'une valeur supérieure ou égale à 500 000 euros de trésorerie, en dehors du contrat de liquidité, l'autorisation préalable du conseil d'administration est requise.

Motif des acquisitions	Nombre de titres achetés	Prix moyen en euros	Fraction du capital	Nombre de titres vendus	Prix moyen en euros	Fraction du capital
Animation de marché	396 297	5,74	0,66%	415 426	5,75	0,70%
Actionnariat salarié attribution 2025	16 457	5,26	0,03%	76 242	-	0,13%
Actionnariat salarié non attribué en 2025	118 381	5,42	0,20%	-	-	0,00%
Annulation d'actions	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-	-	-	171 151	5,65	0,29%
Opérations de croissance externe	-	-	-	-	-	-
Paiement du dividende en actions	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

En nombre de titres	31 déc. 2024	Rachat d'action	Livraison d'action	31 déc. 2025
Actions auto-détenues	230 936	134 838	- 247 393	118 381

Le stock de titres auto-détenus en dehors du contrat d'animation au 31 décembre 2024 de 230 936 titres a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions sur l'exercice 2025. En complément, 134 838 titres ont été achetés afin de servir les attributions d'actions de performance pour 76 242 titres et l'exercice d'offres réservées⁶ pour 171 151 titres.

Le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2025 s'élève donc à 118 381 titres.

⁶ Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions ABC arbitrage par les collaborateurs du Groupe.

4.2. Répartition du capital de la société

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, le conseil d'administration doit rendre compte des principaux actionnaires de la société dépassant les seuils légaux au 31 décembre 2025. Il n'y a pas eu de modification significative de la répartition de l'actionnariat en 2025 :

Nom	% Capital	% Droits de vote
Aubépar Industries	11,93%	11,96%
Financière WDD*	11,95%	11,98%
Dominique CEOLIN	4,44%	4,46%
Eximium	5,06%	5,08%
David HOEY	5,85%	5,87%
Autre Management**	6,23%	6,24%
Autres salariés	2,82%	2,83%
Flottant	51,43%	51,58%
Auto-détention	0,29%	0,00%

* Holding détenue à 50,01% par Dominique CEOLIN

** Dirigeants opérationnels et responsables de département du Groupe hors Dominique CEOLIN

Au 31 décembre 2025, la société détient un stock de 173 307 actions propres⁷ pour une valeur brute de 939 milliers d'euros contre 304 991 actions propres pour une valeur brute de 1 318 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Le flottant représente 51,4% de l'actionnariat au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective au 31 décembre 2025.

4.3. Politique de dividendes

Pour mémoire, les montants distribués par action au titre des trois exercices précédents ont été de :

En euros par action	2024	2023	2022
Montant distribué	0,34	0,30	0,41

Ces revenus distribués ont ouvert droit à un abattement de 40% applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France.

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 a décidé de distribuer un solde du dividende au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 0,04 euro par action. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2024, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en avril 2025, la totalité des distributions pour l'exercice 2024 s'élève donc à 0,34 euro par action.

Dans le cadre de la politique de distribution semestrielle mise en place par le conseil d'administration depuis 2019 et confirmée aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 6 juin 2025, le conseil d'administration du 18 septembre 2025 a décidé de verser deux acomptes sur dividendes d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, proposés uniquement en numéraire. Les détachements, se sont opérés respectivement les 7 octobre et 2 décembre 2025, pour des mises en paiement les 9 octobre et 4 décembre 2025. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'élève à 11,9 millions d'euros.

⁷ Incluant le contrat d'animation conclu avec la société Kepler Cheuvreux.

5. Autres éléments

5.1. Information sur les parrainages

Dans un monde en perpétuel mouvement, où des projets ambitieux mobilisent chaque jour ses équipes, le Groupe souhaite rester ouvert à d'autres horizons, d'autres passions, d'autres aventures. Il cherche aussi à rencontrer des hommes et des femmes animés par des défis personnels, qu'ils soient sportifs, académiques ou professionnels. Sortir du quotidien, explorer de nouvelles perspectives, partager l'innovation et le dépassement de soi : tels sont les objectifs d'*ABC arbitrage* à travers ces partenariats « coups de cœur ». Une démarche qui permet non seulement d'enrichir son propre parcours, mais aussi de faire découvrir ses métiers et ses équipes sous un nouveau jour.

Le Groupe *ABC arbitrage* accompagne depuis plusieurs années le développement d'un club des jeunes talents dans les domaines sportifs et artistiques en réunissant autour de valeurs communes trois autres champions dans leur domaine respectif. En contrepartie, l'identité visuelle du Groupe *ABC arbitrage* peut être utilisée sur leurs équipements (la planche de surf, la tenue de golf...) ainsi que sur tout autre support de communication. Ces jeunes talents sont :

- Charly Quivront, surfeur, champion de France 2022 ;
- Charlotte Liautier, golfeuse du Ladies European Tour ;
- Mathieu Latour, photographe animalier et cinéaste animalier dont le projet « Regards d'extinction » - 300 portraits d'animaux menacés d'extinction en face à face - a été dévoilé en 2023. Mathieu Latour a également participé à "Vivant", le documentaire de Yann Arthus-Bertrand.

Le Groupe *ABC arbitrage* apporte, depuis l'année scolaire 2014/2015, son soutien financier aux Maisons des Jeunes Talents, association d'égalité des chances au programme innovant mené par la Fondation Groupe Primonial. Cette association a pour objectif d'accompagner des jeunes élèves boursiers dans leur réussite aux classes préparatoires et aux concours d'entrée aux grandes écoles parisiennes.

Une jeune fille est ainsi parrainée tous les ans par *ABC arbitrage* par des marraines et parrains, employés du Groupe, qui les soutiennent au travers d'un accompagnement psychologique (soutien moral), académique (méthodologie et culture générale) ou encore d'une initiation à la vie professionnelle (découverte de l'entreprise et de ses codes), selon les besoins. Ils peuvent également faciliter la recherche de stages et d'emploi, en faisant bénéficier leurs filleules de leur réseau et de leur connaissance du monde professionnel.

Au travers de ce partenariat, le Groupe souhaite pouvoir faciliter l'accession de la nouvelle génération, et notamment des filles, aux études scientifiques et espère ainsi, à son échelle, contribuer au développement et à la reconnaissance de l'excellence de la France dans ces domaines.

Le Groupe a également contribué au déploiement de l'action de Basis.point, association créée à l'initiative de l'industrie des fonds d'investissement irlandais, qui œuvre à l'amélioration de l'accès à la formation et des possibilités d'éducation de jeunes populations défavorisées en Irlande.

La charge totale de parrainage et mécénat de l'exercice 2025 s'établit à 40 milliers d'euros.

5.2. Information sur les délais de paiement

L'ensemble du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2025 est au maximum à échéance 30 jours fin de mois.

	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu					Article D.441 I. 1° : Factures émises non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					4					0
Montant total des factures concernées (HT)	9 145	21 621			30 766	0			0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures concernées					0					0
Montant total des factures exclues (HT)					0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L441-6 ou L443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours					Délai contractuel : 30 jours fin de mois				

5.3. Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations

Au 31 décembre 2025, aucune dépense non déductible mentionnée au 4° de l'article 39-4 du C.G.I n'a été engagée.

5.4. Événements postérieurs à la clôture

L'opération militaire américano-israélienne lancée le 28 février 2026 contre l'Iran génère une déstabilisation au Moyen-Orient, voire au-delà, avec des impacts économiques et financiers, difficilement quantifiables à date, vu l'incertitude sur la durée et l'ampleur du conflit. *ABC Arbitrage* surveille l'évolution de la situation qui ne remet pas en cause le scénario central de pilotage de ses activités et de ses risques. Les marchés financiers connaissent une volatilité accrue, que le Groupe prend en compte dans l'ajustement de ses modèles et de ses stratégies d'arbitrage.

6. Perspectives

Avec 2025, le Groupe cumule 31 années consécutives avec un *ROE* moyen supérieur à 15%. 2026 s'ouvre sur une nette accélération de l'activité du Groupe. Au 20 mars, le *Rythme d'Activité* moyen s'établit 40% au-dessus de sa moyenne mensuelle de 2025, et proche des 10% au-dessus de sa moyenne mensuelle du premier semestre 2025. *ABCA Opportunities* présente également au 20 mars une excellente performance⁸ de plus de 7% (*YTD*⁹). Ces progressions s'expliquent par les améliorations structurelles réalisées lors des plans stratégiques précédents, amplifiées par un environnement de volatilité significative générée par les tensions au Moyen Orient. Dans ce contexte, le Groupe lance son nouveau plan stratégique « *Momentum 2028* », destiné à transformer cet élan en croissance durable. Fondé sur une diversification accrue des revenus via le développement de nouvelles stratégies et sur la croissance des encours sous gestion, ce plan stratégique nécessitera une hausse progressive des investissements de l'ordre de 15M€ à 25M€ cumulés sur les 3 années du plan. Cette hausse des charges sera conditionnée à l'atteinte de résultats à court et moyen terme.

ABC arbitrage confirme par ailleurs sa politique de distribution attractive avec un minimum de dividende annuel de 0,30€¹⁰ associé à un taux de distribution (*POR*) à 66%. Par ailleurs, pour alimenter ses besoins en *seed money*¹¹, *ABC arbitrage* envisage, dès fin 2026 et avec le soutien de ses actionnaires historiques, un renforcement de ses fonds propres en utilisant régulièrement le Paiement Optionnel du Dividende en Actions sous réserve des autorisations nécessaires. Avec ce nouveau plan stratégique, le Groupe entend accroître structurellement la taille de ses métiers au profit de son *Rythme d'Activité* et de sa rentabilité dans toutes les configurations de marché.

Le conseil d'administration

Le 19 mars 2026

⁸ Sur les parts en US dollar. La performance sur les parts en euros est de plus de 8% sur 2025. Les performances au 20 mars sont des estimations internes.

⁹ *YTD (Year To Date)* signifie ici « depuis le début de l'année 2026 ».

¹⁰ Si le Bénéfice Net Par Action (*BNPA*) est inférieur à 0,20€, il est prévu de distribuer au minimum 130% du *BNPA*. Depuis 1999, la seule année avec un *BNPA* inférieur à 0,20 est 2013 (*BNPA* = 0,19).

¹¹ Capitaux investis dans les nouveaux produits du Groupe.

Exercices	2025	2024	2023	2022	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	953 742	953 742	953 742	953 742	949 249
Nombre d'actions émises	59 608 879	59 608 879	59 608 879	59 608 879	59 328 039
Opérations et résultats de l'exercice en milliers d'euros					
Produits d'exploitation hors reprises et transfert de charges	2 977 517	3 063 652	3 193 100	1 885 164	2 240 503
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	26 662 621	22 568 345	30 305 055	25 294 201	16 735 693
Impôt sur les bénéfices	-	5 230 847	-	-	(3 911 821)
Participation des salariés	(238 870)	(170 800)	(32 010)	(315 539)	(179 545)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	18 221 048	22 553 259	22 665 147	5 614 494	43 409 072
Résultat distribué (2) (1)	20 224 912	20 185 783	17 808 686	17 796 663	17 780 853
Résultats en euros par action ordinaire					
Résultat après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions	0,44	0,46	0,51	0,42	0,21
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,31	0,38	0,38	0,09	0,73
Dividende par action	0,34	0,34	0,30	0,41	0,40
Personnel en milliers d'euros					
Effectif moyen	19	19	19	19	10
Montant de la masse salariale	2 123 787	2 113 513	1 834 868	3 505 634	1 634 041
Sommes versées au titre des avantages sociaux	765 362	893 715	571 660	1 371 597	499 219

(1) Le montant renseigné au titre du résultat distribué 2024 est constitué des versements de deux acomptes de 0,10 euro par action distribués en octobre et décembre 2024, d'un troisième acompte sur dividende de 0,10 euro par action versé en avril 2025, auxquels s'ajoute un solde de 0,04 euro par action versé en juillet 2025. La totalité des distributions pour l'exercice 2024 s'élève donc à 0,34 euro par action.

(2) Le montant renseigné au titre du résultat distribué 2025 est constitué des versements de deux acomptes de 0,10 euro par action distribués en octobre et décembre 2025 soit 11 897 milliers d'euros¹², d'un troisième acompte sur dividende de 0,10 euro par action prévu pour une mise en paiement le 14 avril 2026, auxquels s'ajoute un solde de 0,04 euro par action proposé par le conseil d'administration pour une mise en paiement en juillet 2026, ce qui porterait le total distribué au titre de l'exercice 2025 à 0,34 euro par action¹³.

¹² Compte tenu des titres auto-détenus aux dates de détachement.

¹³ Se référer aux Annexes des comptes consolidés ci-dessous §3.6.3. Distributions de dividendes au titre de l'exercice 2025.



Bilan consolidé - Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Immobilisations incorporelles	3.1	127	118
Droit d'utilisation	3.1	2 225	3 439
Immobilisations corporelles	3.1	1 410	1 279
Actifs financiers non courants	3.2	403	405
Actifs d'impôt différé		200	177
Actif non courant		4 364	5 418
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3.3/3.4	159 112	151 661
Autres créances	3.5	11 340	11 497
Actifs d'impôts courant		102	58
Disponibilités		10 172	9 731
Actif courant		180 726	172 946
Total Actif		185 090	178 364

Bilan consolidé - Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves consolidées		114 014	106 764
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 897)	(11 874)
Résultat net		25 094	26 845
Capitaux propres part du Groupe	3.6	169 606	164 129
Provisions	3.7	-	-
Dettes liées aux activités de location > 1 an	3.8	1 274	2 505
Passif non courant		1 274	2 505
Passifs financiers en juste valeur par résultat	3.3	1	1
Dettes liées aux activités de location < 1 an	3.8	1 353	1 540
Autres dettes	3.5	12 857	10 188
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Passif courant		14 210	11 730
Total Passif		185 090	178 364

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	4.1	36 523	29 367
Commissions des services d'investissement	4.2	22 879	21 442
Autres produits de l'activité	4.3	537	676
Achats et charges externes	4.4	(9 505)	(7 505)
Impôts, taxes et versements assimilés		(794)	(590)
Charges de personnel	4.5	(22 819)	(20 309)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 840)	(1 973)
Résultat opérationnel		24 981	21 107
Coût du risque	4.6	-	-
Charge d'intérêt		(42)	(70)
Résultat net avant Impôts		24 940	21 037
Impôts exigibles	4.7	-	5 667
Impôts différés	4.7	154	141
Résultat net		25 094	26 845
<i>Résultat net part du Groupe</i>		25 094	26 845
<i>Résultat net minoritaires</i>		-	-

<i>Nombre d'actions ordinaires émises</i>	59 608 879	59 608 879
<i>Nombre d'actions ordinaires en circulation (moyenne pondérée)</i>	59 426 116	59 334 729
<i>Nombre d'actions pour la détermination du résultat net dilué par action</i>	59 759 447	59 700 450
<i>Résultat net par action ordinaire en circulation en euros (BNPCA)</i>	0,42	0,45
<i>Résultat net dilué par action ordinaire en euros</i>	0,42	0,45

Etat du résultat global

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Résultat net		25 094	26 845
Écarts de conversion		-	-
Impôts		-	-
Total des Gains et pertes comptabilisées en capitaux propres		-	-
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres		25 094	26 845
<i>Dont part du Groupe</i>		25 094	26 845
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		-	-

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Prime d'émission	Elimination titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres part du Groupe	Total capitaux propres consolidés
Situation au 31 déc. 2023	954	41 441	(788)	113 803	155 409	155 409
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(529)	-	(529)	(529)
Dividendes sur résultat 2023	-	-	-	(5 911)	(5 911)	(5 911)
Acompte sur dividende 2024	-	-	-	(11 874)	(11 874)	(11 874)
Paiements en actions	-	-	-	190	190	190
Résultat consolidé 2024	-	-	-	26 845	26 845	26 845
Situation au 31 déc. 2024	954	41 441	(1 318)	123 053	164 130	164 129
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	378	-	378	378
Dividendes sur résultat 2024	-	-	-	(8 312)	(8 312)	(8 312)
Acompte sur dividende 2025	-	-	-	(11 897)	(11 897)	(11 897)
Paiements en actions	-	-	-	213	213	213
Résultat consolidé 2025	-	-	-	25 094	25 094	25 094
Situation au 31 déc. 2025	954	41 441	(939)	128 150	169 606	169 606

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Résultat net	25 094	26 845
Reprises nettes de provisions	-	-
Dotations nettes aux amortissements	792	811
Dotations aux amortissements et charge d'intérêt - droits d'utilisation	1 090	1 232
Variation d'impôts différés	(154)	(141)
Charge liée aux paiements en actions - IFRS 2	449	479
Marge brute d'autofinancement	27 270	29 226
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 670)	(8 111)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 600	21 115
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(763)	(1 204)
Variation de la dette liée aux activités de location - IFRS 16	(1 418)	(796)
Charge d'intérêt sur dette liée aux activités de location - IFRS 16	(42)	(70)
Variation liée aux opérations sur capital	-	0
Dividendes versés par la société mère	(20 198)	(17 785)
Encaissements liés aux paiements en actions	3 355	1 903
Décaissements liés aux paiements en actions	(3 093)	(2 649)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(21 396)	(19 396)
Variation nette de trésorerie	441	514
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>9 731</i>	<i>9 217</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>10 172</i>	<i>9 731</i>

1. Principes et méthodes comptables.....	60
1.1. Immobilisations.....	62
1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	62
1.1.2. Droit d'utilisation.....	62
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat.....	63
1.3. Revenus des titres du portefeuille.....	64
1.4. Revenus des titres de participation.....	64
1.5. Paiements en actions.....	64
1.6. Provisions.....	64
1.7. Impôt sur les résultats.....	64
1.8. Revenus des commissions des services d'investissement.....	65
1.9. Présentation des états financiers.....	65
1.9.1. Principes de consolidation.....	65
1.9.2. Résultat dilué par action.....	66
1.10. Indicateurs alternatifs de performance.....	66
2. Périmètre et méthodes de consolidation.....	66
3. Notes relatives au bilan.....	67
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	67
3.2. Autres actifs financiers non courants.....	68
3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat.....	68
3.4. Garanties accordées.....	69
3.5. Autres créances et autres dettes.....	69
3.6. Capitaux propres consolidés part du Groupe.....	70
3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025.....	70
3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2024.....	71
3.6.3. Distributions de dividendes au titre de l'exercice 2025.....	71
3.6.4. Actions propres.....	71
3.7. Provisions pour risques et charges.....	72
3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16.....	72
4. Notes relatives au compte de résultat.....	72
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.....	72
4.2. Commissions des services d'investissement.....	73
4.3. Autres produits de l'activité.....	74
4.4. Achats et charges externes.....	74
4.5. Charges de personnel.....	74
4.6. Coût du risque.....	74
4.7. Impôt sur les résultats.....	75
5. Facteurs de risques.....	75
5.1. Risques de marché.....	77
5.2. Risques de crédit et de contrepartie.....	78
5.3. Risques de liquidité.....	79
5.4. Risques opérationnels.....	79
5.5. Autres risques.....	80
6. Informations complémentaires.....	80
6.1. Entreprises liées.....	80
6.2. Événements postérieurs à la clôture.....	80
6.3. Honoraires des commissaires aux comptes.....	81

1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2026 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du Groupe *ABC arbitrage* (ci-après le « Groupe ») ont été établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2025 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025.

Nouvelles normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour l'exercice en cours :

Pour l'exercice en cours, le Groupe a appliqué un certain nombre d'amendements aux normes comptables IFRS publiés par l'IASB.

En ce qui concerne l'apparition de nouvelles normes et interprétations adoptées par l'IASB en vigueur de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2025, leur adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir ou sur les montants présentés dans ces états financiers.

Ci-après la liste des normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour la période concernée :

- Modifications d'IAS 21 : *Absence de convertibilité (publiées par l'IASB en août 2023 et applicables au 1er janvier 2025) :*
 - Ces modifications précisent la méthodologie à adopter lorsqu'une devise n'est plus échangeable (taux de change, évaluations et informations à divulguer).
- Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 : *Classement et évaluation des instruments financiers (publiées par l'IASB en avril 2024 et applicables au 1er janvier 2026)*. Ces amendements visent à :
 - Clarifier les critères de **caractérisation des flux de trésorerie contractuels (SPPI test)**,
 - Introduire des lignes directrices spécifiques pour certains **instruments innovants ou complexes**,
 - Répondre à certaines **divergences d'interprétation** observées depuis la mise en œuvre d'IFRS 9 en 2018.

Nouvelles normes comptables IFRS amendées et émises mais non encore entrées en vigueur :

A la date d'autorisation des présents états financiers, le Groupe n'a pas appliqué les nouvelles normes comptables IFRS amendées suivantes, qui ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur¹⁴ :

- IFRS 18 : *Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publiée en avril 2024) :*
 - Cette norme remplace IAS 1. Elle introduit une présentation du compte de résultat en trois catégories (exploitation, investissement, financement), de nouveaux sous-totaux (résultat d'exploitation, résultat avant intérêts et impôts), des exigences accrues sur les mesures de performance définies par la direction (MPMs), et modifie la classification des flux de trésorerie.
- IFRS 19 : *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public (publiée en mai 2024) :*
 - Cette norme est **facultative** pour les filiales sans responsabilité publique. Elle offre des exigences de divulgation réduites si les états financiers consolidés sont rendus publics par la société mère.

¹⁴ A date, ces textes n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'adoption des nouvelles normes et des modifications des normes existantes mentionnées ci-dessus ait un impact significatif sur les états financiers consolidés au cours des périodes futures, sauf l'adoption de la norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers.

IFRS 18 remplace IAS 1 « Présentation des états financiers », en reprenant un grand nombre de ses dispositions sans modification et en les complétant par de nouvelles exigences. Par ailleurs, certains paragraphes d'IAS 1 ont été transférés vers IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ». En outre, l'IASB a apporté des modifications mineures à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et à IAS 33 « Résultat par action ».

IFRS 18 introduit de nouvelles exigences visant à :

- présenter des catégories spécifiques et des sous-totaux définis dans le compte de résultat ;
- fournir des informations sur les indicateurs de performance définis par la direction (MPM) dans les notes annexes aux états financiers ;
- améliorer l'agrégation et la désagrégation des informations.

Une entité est tenue d'appliquer IFRS 18 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant autorisée. Les modifications d'IAS 7 et d'IAS 33, ainsi que les versions révisées d'IAS 8 et d'IFRS 7, entrent en vigueur lors de l'application d'IFRS 18. IFRS 18 impose une application rétrospective, assortie de dispositions transitoires spécifiques.

L'application de cette nouvelle norme aura un impact sur les états financiers consolidés du Groupe au cours des périodes futures.

La préparation des états financiers peut nécessiter, de la part du Groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

En préparant les états financiers consolidés, *ABC arbitrage* a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « *Informations extra-financière fournies volontairement* » du Rapport financier annuel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du Groupe peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont ré-examinées de façon continue.

Les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats de l'exercice ne sont donc pas influencés à ce titre. Les paramètres rencontrés sur les marchés, exogènes, sont par nature aléatoires. Ils sont présentés dans le rapport de gestion pour contextualiser les résultats réalisés à chaque exercice.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de modèles quantitatifs et systématiques exploitant les déséquilibres des marchés, pour contribuer à les faire disparaître et assurer, à son échelle, ainsi la liquidité et l'efficacité du marché.

Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

Faits marquants :

L'année 2025 a été marquée par une alternance de tensions géopolitiques, de chocs sectoriels et de phases d'accalmie, se traduisant par une forte variabilité des conditions de marché.

La volatilité et, plus largement, l'activité de marché ont évolué de manière contrastée sur l'exercice :

- Au premier semestre, le VIX s'établit en moyenne autour de 21%, principalement sous l'effet d'un épisode de stress exceptionnel début avril, avec un pic largement supérieur à 50%, dans un contexte d'annonces de tarifs douaniers par l'administration américaine.
- Au second semestre, malgré une moyenne inférieure à 20%, deux sursauts notables ont été observés :
 - mi-octobre, sur fond de regain d'incertitudes liées à la guerre commerciale et de craintes d'instabilité géopolitique ;
 - après la mi-novembre, dans un mouvement de rotation et de positionnement défensif, alors que les scénarios de surévaluation de certaines valeurs technologiques et liées à l'IA prenaient de l'ampleur.

Malgré ces épisodes, les marchés actions ont fait preuve d'une résilience notable, avec une reprise à partir de mai et une progression se prolongeant jusqu'à la fin de l'année, notamment sur le S&P 500, cohérente avec la mise en place de stratégies plus défensives et d'importantes rotations lors des pics de volatilité.

Dans ce contexte, le Groupe a su tirer parti de cet environnement, les stratégies développées et exploitées bénéficiant structurellement des régimes de volatilité, ce qui explique la hausse du « *Produit de l'Activité Courante* » observée sur l'exercice.

1.1. Immobilisations

1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

1.1.2. Droit d'utilisation

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, impose au preneur la comptabilisation, à son bilan :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué ; et
- d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif doit être présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Les baux dont l'échéance est inférieure à un an et les contrats de pure prestation de service ne font pas l'objet de retraitements.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (*ci-après « Exposition(s) » ou « Position(s) »*) concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie ou des obligations convertibles, des actifs numériques dématérialisés, des produits dérivés tels que des futures, des options, des exchange-traded funds, ou encore des expositions en devises et des parts de fonds d'investissements (*ci-après appelés « Instruments Financiers »*) dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle quantitatif (*ci-après « Modèle Quantitatif »*).

Un Modèle Quantitatif vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le Groupe ne retient comme « *injustifiées* » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (*e.g. CFD, swaps*).

Le Groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent donc être classés dans la catégorie IFRS « *Valeur de marché par résultat* ».

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- *Niveau 1* : prix non-ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- *Niveau 2* : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (*i.e des prix*) ou indirectement (*i.e des données dérivées de prix*) ;
- *Niveau 3* : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (*i.e. données non observables*).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « *Valeur de marché par résultat* » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal, sinon le plus avantageux, à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (*i.e. « Exit price », un prix de sortie*), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'Instruments Financiers, le cours « *Exit Price* » retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours tenant compte des prix de l'offre et de la demande (*i.e. milieu de la fourchette Bid/Ask, pour obtenir un Mid Price*) déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle Quantitatif ou avec le plus petit intervalle de temps possible.

En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* ».

Le Groupe dé-comptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésoreries liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le Groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le Groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres à recevoir.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé induisant une probable nécessité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux

d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

1.8. Revenus des commissions des services d'investissement

En l'application de la norme IFRS 15, qui encadre les modalités et les conditions de reconnaissance de revenus issus d'un lien contractuel, les différents types de revenus existants dans le Groupe sont les suivants :

- La facturation intragroupe des commissions dues par *Quartys* aux gestionnaires de portefeuilles au titre du droit d'utilisation de stratégies et de leur mise en œuvre.

Puis, des revenus de commissions issus de la gestion de fonds d'investissement et autres mandats pour lesquels des frais sont facturés et se décomposent comme suit :

- Frais de gestion qui sont calculés mensuellement en fonction de l'encours sous gestion constaté, puis facturés et reconnus trimestriellement ;
- Frais de performance qui sont calculés mensuellement sur le surplus de performance constaté au-delà du maximum historique puis facturés et reconnus annuellement, ou en cas de sorties.

1.9. Présentation des états financiers

1.9.1. Principes de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « *États financiers consolidés* », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013, a établi une définition d'une « *investment entity* » et a instauré une exception aux principes de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une « *investment entity* », à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'« *investment entity* » mère et qui ne sont pas elles-mêmes des « *investment entities* » doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des « *investment entities* » doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie *ABC arbitrage* en tant que « *investment entity* » et fait que les participations d'*ABC arbitrage* :

- Au sein de *Quartys* et d'*ABCA Funds Ireland* sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées de « *investment entities* » au regard de leurs activités ;
- Au sein d'*ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, sociétés de gestion du Groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liés aux activités d'investissement du Groupe sans elles-mêmes être qualifiées de « *investment entities* ».

1.9.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2025 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

1.10. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe suit les indicateurs alternatifs de performance, définis ci-après, non directement définis par les normes IFRS. Ces indicateurs fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la contribution des deux principaux savoir-faire du Groupe (« *investment entities* » et *sociétés de gestion d'actifs*) aux résultats du Groupe, de la performance et de la position financière du Groupe, ainsi que des revenus potentiels prospectifs.

Ces indicateurs sont utilisés pour l'analyse des performances en interne également. N'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne sont donc pas directement comparables avec les indicateurs d'autres sociétés nommés de manière similaire. Par ailleurs, ils ne visent pas à remplacer ou à être présentés avec plus d'importance que les indicateurs IFRS tels que présentés dans les états financiers.

Le **Return on Equity (ROE)** ou **Rendement Net** en pourcentage. Il permet de calculer la rentabilité financière des fonds propres. Le rendement net est obtenu selon le calcul suivant :

$$\text{ROE}\% = 100 \times (\text{résultat net} / \text{fonds propres clôture})$$

Le **Rendement Brut** en pourcentage. Il calcule le niveau de rentabilité des sommes investies et des capitaux. Le rendement brut est obtenu selon le calcul suivant :

$$\text{Rendement Brut}\% = 100 \times (\text{produit d'activité de l'activité courante} / \text{fonds propres clôture})$$

ROE et Rendement brut sont des indicateurs clés représentatifs de la rentabilité de l'activité d'investissement suivie par le Groupe.

Les **Encours clients du Groupe** - aussi appelés actifs sous gestion - correspondent à la valeur de l'ensemble des actifs financiers gérés par les sociétés de gestion du Groupe. Ils correspondent au montant de capital maximum mobilisable pour financer les positions portées par les clients. Cet indicateur, non directement lié aux états financiers, est un indicateur prospectif des commissions de gestion à percevoir par le Groupe.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés *ABC arbitrage*, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	Détention au 31 déc. 2025	Détention au 31 déc. 2024	Méthode de consolidation
ABC arbitrage	France	Société mère	Société mère	Intégration globale
ABC arbitrage Asset Management	France	100,0%	100,0%	
ABC arbitrage Asset Management Asia	Singapour	100,0%	100,0%	

Les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont les sociétés de gestion du Groupe.

La participation du Groupe *ABC arbitrage* au sein de la société *Quartys*¹⁵ et des sous-fonds d'investissement *ABCA Funds Ireland* est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	Détention au 31 déc. 2025	Détention au 31 déc. 2024	Méthode de consolidation
Quartys	Irlande	100,0%	100,0%	Valeur nette d'actif à la juste valeur
ABCA Opportunities Fund	Irlande	77,1%	79,3%	
ABCA Reversion Fund	Irlande	0,8%	0,3%	

La société *Quartys* exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland est un Fonds d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créé en 2011 regroupant deux fonds :

- *ABCA Opportunities Fund* gère, au 31 décembre 2025, 101 millions d'euros d'actifs ;
- *ABCA Reversion Fund* gère, au 31 décembre 2025, 29 millions d'euros d'actifs.

L'actif total de *ABCA Funds Ireland* s'élève à 130 millions d'euros au 31 décembre 2025.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Acquisitions	Mise au rebut & Cessions	Valeurs brutes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	444	182	(106)	520
Installations générales, agencements	1 499	15	(0)	1 515
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 043	735	(0)	6 777
Total valeur brute	7 986	932	(106)	8 813

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	(326)	(173)	106	(394)
Installations générales, agencements	(1 418)	(26)	0	(1 443)
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(4 846)	(593)	0	(5 439)
Total amortissements	(6 590)	(792)	106	(7 276)

¹⁵ Compte tenu de l'exception au principes de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » présentée dans la note §1.9.1. Principes de consolidation.

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	118	182	(173)	127
Installations générales, agencements	82	15	(26)	71
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 197	735	(593)	1 338
Total valeur nette	1 396	932	(792)	1 537

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

Droit d'utilisation

En milliers d'euros	Valeurs du droit au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Valeur du droit au 31 déc. 2025
Droit d'utilisation - IFRS 16 - Valeur brute	6 549	236	(344)	6 440
Droit d'utilisation - IFRS 16 - Amortissements	(3 109)	(1 229)	123	(4 216)
Total valeur nette	3 439	(993)	(222)	2 225

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

L'application de la norme IFRS 16 entraîne l'inscription au bilan des droits d'usage attachés aux contrats de location conclus par le Groupe. Ceux-ci sont constitués au 31 décembre 2025 des locaux occupés. La contrepartie de ces droits d'usage est inscrite en dette financière à long et court terme, selon leur échéance.

Pour rappel, *ABC arbitrage* a conclu un nouveau bail commercial en tant que locataire début 2022, concernant les locaux situés au *18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris*, pour une durée ferme de 6 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2022.

A ce titre, un actif correspondant au droit d'utilisation IFRS 16 avait été comptabilisé fin 2021 pour 5,2 millions d'euros en contrepartie d'une dette de loyer¹⁶.

Suite à l'augmentation du loyer, conformément à son indice d'indexation, un actif complémentaire pour 135 milliers d'euros a été comptabilisé et le montant de l'amortissement du droit d'utilisation s'élève à 1 048 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2025, ce poste est constitué à hauteur de 403 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2025, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du Groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note §1.2. *Instruments financiers en juste valeur par résultat*, est la suivante :

¹⁶ Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 1,03%.

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 déc. 2025
Actifs financiers en juste valeur par résultat	19	159 093	-	159 112
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	(1)
Net Actifs/Passifs financiers en juste valeur par résultat	18	159 093	-	159 111

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société *Quartys* et les sous-fonds d'*ABCA Funds Ireland* qui ne sont pas consolidés par intégration globale selon les dispositions de l'IFRS 10, comme précisé en note §1.9.1. *Principes de consolidation*, mais évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2025. Par ailleurs, les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note ci-après §5. *Facteurs de risques*.

La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers, pouvant être aussi bien positifs que négatifs.

Pour mémoire, au 31 décembre 2024, le classement se présentait comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 déc. 2024
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3	151 658	-	151 661
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	(1)
Net Actifs/Passifs financiers en juste valeur par résultat	1	151 658	-	151 659

3.4. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note §5.2. *Risques de crédit et de contrepartie*.

3.5. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note §5.3. *Risque de liquidité*. Leur ventilation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Autres créances		Autres dettes		
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024	
Clients / Four. débiteurs	9 901	9 648	(459)	(359)	Fournisseurs
Charges constatées d'avance	916	1 127	(14)	(294)	Produits constatés d'avance
Produits à recevoir	-	-	(380)	(282)	Charges à payer
Créances fiscales et sociales	523	723	(12 003)	(9 254)	Dettes fiscales et sociales
Total	11 340	11 497	(12 857)	(10 188)	

Les créances sont essentiellement constituées des factures à établir des commissions de gestion constatées au 31 décembre 2025. Les créances fiscales sont principalement constituées par des crédits d'impôts et de TVA, en attente de restitution.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes, la participation et l'intéressement bruts à verser aux collaborateurs du Groupe, représentant à eux seuls 7,6 millions d'euros. A ces montants s'ajoutent les dettes aux organismes sociaux pour 2,8 millions d'euros et les dettes de congés payés chargées à hauteur de 1,2 millions d'euros.

Les fournisseurs sont généralement réglés à trente jours fin de mois.

3.6. Capitaux propres consolidés part du Groupe

3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025

Plans d'attribution d'actions de performance en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'actions	Acquisition définitive	Actions attribuables	Actions attribuée définitivement
APE-3.3/2021	ABC 2022	11/06/2021	4	25 000	2025	-	18 235
APE-3.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	3	110 000	2025	-	58 007
APE 3.1/2023*	Springb. 2025	09/06/2023	3	102 000	2026	73 500	38 253
APE 3.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	145 000	2027	145 000	En attente
APE 3.2/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	700 000	2027	700 000	En attente
APE 3.1/2025	Springb. 2025	06/06/2025	3	105 000	2028	105 000	En attente
APE 3.2/2025	Springb. 2025	18/12/2025	3	30 000	2028	30 000	En attente
Total				1 217 000		1 053 500	114 495

* Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre d'actions qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2026.

Plans d'options de souscription d'actions en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'options	Début période d'exercice	Date expiration	Prix d'exercice ajusté	Options attribuables	Options exerçables
SO 1.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	5	3 200 000	2029	30/06/2032	7,0000	3 200 000	En attente
Total				3 200 000				3 200 000	-

Pour l'ensemble des plans :

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 15 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, pour le plan APE-3.1/2023, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 33% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 67% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 617 milliers d'euros dont 168 milliers d'euros de contribution patronale, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2025. Pour rappel, 562 milliers d'euros avaient été comptabilisés en 2024 et

306 milliers d'euros en 2023. Cette charge est liée à l'avancement des programmes existants, en tenant compte des résultats réalisés, à laquelle s'ajoutent les nouveaux plans de juin et décembre 2025.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2025 s'élève à 89 milliers d'euros contre 240 milliers d'euros en 2024 et 878 milliers d'euros en 2023.

3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 a décidé de distribuer un solde de 0,04 euro en juillet 2025. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2024, auxquels s'est ajouté un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en paiement en avril 2025, la totalité des distributions pour l'exercice 2024 s'est élevée à 0,34 euro par action.

3.6.3. Distributions de dividendes au titre de l'exercice 2025

Le conseil d'administration du 18 septembre 2025 a décidé de verser deux (2) acomptes sur dividende d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement le 7 octobre et le 2 décembre 2025 pour des mises en paiement le 9 octobre et le 4 décembre 2025. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'élève à 11,9 millions d'euros.

Le conseil d'administration du 19 mars 2026 a décidé le versement d'un acompte complémentaire de 0,10 euro par action qui détachera le 14 avril 2026 pour une mise en paiement le 16 avril 2026. Enfin, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 5 juin 2026 la distribution d'un solde de dividende de 0,04 euro par action, à verser en juillet 2026. L'acompte complémentaire susmentionné ainsi que le solde de dividende proposé porteraient le total du restant à verser au titre de l'exercice 2025 à 0,14 euro par action, soit environ 8,3 millions d'euros. Prenant compte de ces montants additionnels, le total de distribution au titre de l'exercice 2025 serait alors de 0,34 euro par action et s'élèverait à 20,2 millions d'euros.

Le capital social s'établit au 31 décembre 2025 à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement. Pour rappel, le capital social au 31 décembre 2024 était identique.

3.6.4. Actions propres

Au cours de l'exercice 2025, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*, la société *ABC arbitrage* a cédé 415 426 titres au prix moyen de 5,75 euros et a racheté 396 297 titres au prix moyen de 5,74 euros.

Le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2024 de 230 936 titres a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions. Nous avons également acheté au premier trimestre 2025, 43 125 titres (à un prix unitaire moyen de 5,26 euros) et en octobre 91 713 titres (à un prix unitaire moyen de 5,46 euros) en complément afin de servir sur l'année les attributions d'actions de performance pour 76 242 titres et l'exercice d'offres réservées¹⁷ pour 171 151 titres.

Au 31 décembre 2025, la société détient un stock total de 173 307 actions propres¹⁸ pour une valeur brute de 939 milliers d'euros contre 304 991 actions propres pour une valeur brute de 1 318 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

¹⁷ Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions *ABC arbitrage* par les collaborateurs du Groupe.

¹⁸ Incluant le contrat d'animation conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*.

En application des normes IFRS, les actions *ABC arbitrage* détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont nulles au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024. Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large et soit directement, soit indirectement, pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée aux aléas, aux évolutions de la fiscalité et de la réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment ceux relatifs au prix de transfert, à la retenue à la source, aux taxes et droits sur les transactions, et les apprécie régulièrement à la juste valeur conformément aux principes comptables en vigueur.

La société *Quartys* a fait l'objet d'une vérification sur ses demandes de remboursement de l'impôt anticipé¹⁹ adressées auprès de l'Administration fédérale des contributions suisse (AFC) au titre des années 2016 à 2019 et par extension jusqu'en 2025 inclus. L'AFC, par l'intermédiaire d'une décision rédigée le 29 août 2024, entend refuser les demandes de remboursement à hauteur de 8 millions de francs suisses, soit environ 8,6 millions d'euros.

La société a fourni à l'administration sa contestation formelle le 30 septembre 2024, ainsi que ses observations en la matière, actant ainsi le début de la phase contentieuse. Les échanges avec l'administration fiscale se succèdent par l'intermédiaire de réponses aux observations avant d'entrer dans divers recours. A date, les échanges sont toujours en cours et l'issue de ceux-ci est incertaine. Au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. Conformément aux textes applicables, la société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal.

3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dettes liées aux activités de location > 1 an	1 274	2 505
Dettes liées aux activités de location < 1 an	1 353	1 540
Total	2 627	4 045

Les dettes locatives sont principalement composées des dettes liées aux locaux parisiens, comme présenté au §3.1. *Immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour rappel, un nouveau bail d'une durée ferme de 6 ans a été conclu en 2022.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 36 523 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 29 367 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir essentiellement les gains nets en juste valeur par résultat de la société *Quartys* et des sous-fonds d'*ABCA Funds Ireland* intégrés conformément à IFRS 10.

¹⁹ Appelé aussi « Retenues à la Source » - RAS

Ces gains nets en juste valeur incluent eux-mêmes :

- Les dividendes et indemnités de dividendes ;
- Les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
- Les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
- Les produits et charges d'intérêts ;
- Les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
- Les écarts de change ;
- Tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions ;
- Les charges d'exploitations, administratives et de fonctionnement en général.

La société *Quartys* a fait l'objet d'une vérification des demandes de remboursement de l'impôt anticipé adressées par elle-même à l'Administration fédérale des contributions suisse au titre des années 2016 à 2019 et par extension jusqu'à 2025 inclus. Tel que précisé au sein du §3.7. *Provisions pour risques et charges*, le Groupe suit les différents risques mentionnés et, au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. La société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal, le risque étant jugé moins probable que probable.

Néanmoins, au regard du temps déjà écoulé, de la difficulté à recouvrer ces montants dans un futur proche et de la hausse récente des taux qui génère un impact non nul, le Groupe, conformément à IFRS 13, a actualisé le montant de la créance non recouvrée de 8,6 millions d'euros sur 6 ans afin de refléter sa juste valeur au 31 décembre 2025. Ceci a engendré une reprise de 0,13 millions d'euros au compte de résultat sur l'exercice, directement inclus dans la ligne « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* », et vient réduire la provisions pour dépréciation à -1,57 millions d'euros.

Pour rappel, la provision est suivie dans les comptes de *Quartys* et s'élevait à un total de -1,70 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.2. Commissions des services d'investissement

Les commissions de gestion s'élèvent à 22 879 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 21 442 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2025 IFRS	31 déc. 2024 IFRS
Droit d'utilisation et mise en oeuvre des stratégies	19 162	18 030
Commissions de gestion des actifs des capitaux internes*	1 170	1 083
Commissions de performance des capitaux internes*	897	381
Revenus issus des capitaux confiés par des entités du Groupe	21 228	19 493
Commissions de gestion des actifs des capitaux externes	656	1 772
Commissions de performance des capitaux externes	995	177
Revenus issus des capitaux confiés par des investisseurs extérieurs au Groupe**	1 651	1 949
Revenus des commissions de gestion et assimilés	22 879	21 442

* Commissions issues de l'investissement des entités du Groupe au sein de la structure *ABCA Funds Ireland*.

** Capitaux collectés dans le cadre de la gestion collective ou de mandats de gestion.

Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du Groupe aux structures *Quartys*, *ABCA Funds Ireland* et mandats de gestion, détaillées dans la note §1.8. *Revenus des commissions des services d'investissement*.

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 537 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 676 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont essentiellement composés de produits de sous-location immobilière, de services administratifs usuels ainsi que de l'impact des taux d'intérêt positifs sur la trésorerie détenue sur les comptes administratifs.

4.4. Achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent à 9 505 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 7 505 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Frais liés aux accès marchés	6 692	4 850
Frais divers (incl. communication, cotation, sponsoring)	872	972
Honoraires divers (incl. conseil, avocats, administratif)	262	406
Coûts des locaux*	467	351
Coûts liés aux frais de personnel ou de représentation	1 212	926
Total	9 505	7 505

* Liés aux baux inférieurs à un an dans les filiales, ainsi que les coûts indirects tels que le nettoyage, l'entretien, les réparations

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe sur l'année 2025 s'élève à 108 personnes comme en 2024.

Les salaires fixes et variables, incluant l'intéressement et la participation bruts, les mandats sociaux et les rémunérations allouées aux administrateurs, s'élèvent à 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les charges sociales afférentes s'élèvent à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

A titre informatif, au regard du niveau de la performance réalisée sur l'exercice 2025, le montant des bonus chargés provisionnés au titre des rémunérations variables susmentionnées s'élèvent à 7,9 million d'euros pour la période, charges sociales comprises, contre 5,1 million d'euros sur l'exercice 2024.

En parallèle, les autres coûts indirects liés au personnel s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2025 contre 0,5 millions au 31 décembre 2024. A titre d'exemples, ces coûts comprennent principalement : le versement de dotation au CSE, les tickets restaurant, les frais de crèches inter-entreprises, la médecine du travail etc.

Le Groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi²⁰ et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2025 est nul comme au 31 décembre 2024.

²⁰ Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.

4.7. Impôt sur les résultats

La différence entre le taux d'imposition réel comptabilisé dans le résultat comptable consolidé -0,62% et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les impacts suivants :

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Taux d'imposition théorique	25,00%	25,00%
Impact des différences permanentes	0,24%	-26,43%
Impact des crédits d'impôts	0,00%	0,00%
Impact de la présentation IFRS 10	-36,52%	-34,97%
Impact des différences temporaires	10,66%	8,80%
Taux d'imposition réel	-0,62%	-27,61%

La société *ABC arbitrage* est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.

Le groupe d'intégration fiscale a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après déduction de tous les déficits reportables des années précédentes.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Par prudence, face à une visibilité non certaine, les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux constatés ne sont pas reconnus.

5. Facteurs de risques

Le Groupe est exposé à différents risques financiers et non-financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le Groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle de risques de marché et de contrôle interne.

Le Groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

Position nette des actifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Actifs
Instruments financiers non dérivés	1 105 809	(476 116)	629 693
Dérivés listés	35 935	(22 075)	13 861
Dérivés non-listés	701 018	(1 353 128)	(652 110)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	78 215	-	78 215
Total instruments financiers	1 920 978	(1 851 319)	69 659
Trésorerie ou équivalent trésorerie	659 030	(625 191)	33 839
Dérivés listés sur devises	5 360	(2 686)	2 674
Dérivés non-listés sur devises	52 941	(1)	52 940
Total cash et assimilé	717 331	(627 878)	89 453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2025	159 112
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2024	151 661

Position nette des passifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Passifs
Instruments financiers non dérivés	-	-	-
Dérivés listés	-	-	-
Dérivés non-listés	-	-	-
Passifs financiers en juste valeur par résultat	-	-	-
Total instruments financiers	-	-	-
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(1)	(1)
Dérivés listés sur devises	-	-	-
Dérivés non-listés sur devises	-	-	-
Total Cash et assimilé	-	(1)	(1)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2025	(1)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2024	(1)

Position nette des actifs et des passifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Actifs/Passifs
Instruments financiers non dérivés	1 105 809	(476 116)	629 693
Dérivés listés	35 935	(22 075)	13 861
Dérivés non-listés	701 018	(1 353 128)	(652 110)
Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat	78 215	-	78 215
Total instruments financiers	1 920 978	(1 851 319)	69 659
Trésorerie ou équivalent trésorerie	659 030	(625 192)	33 838
Dérivés listés sur devises	5 360	(2 686)	2 674
Dérivés non-listés sur devises	52 941	(1)	52 940
Total Cash et assimilé	717 331	(627 879)	89 452
Actifs & passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2025	159 111
Actifs & passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2024	151 659

N.B : Les expositions acheteuses et vendeuses signifient respectivement que le Groupe a acquis un intérêt à la hausse et à la baisse du prix des instruments financiers.

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2025 est la suivante :

<i>Zone géographique</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Europe	38%	45%
Amérique du nord	43%	39%
Asie	6%	6%
Autres	13%	9%
Total	100%	100%

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles-mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le Groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux « *Modèles Quantitatifs* » sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le Groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2025, la VaR agrégée des Expositions du Groupe s'élève à 5,1 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des « *Modèles Quantitatifs* », le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

Risque de change

Les Expositions du Groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée ou par une exposition à la devise. Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est

pas converti en euros. Le Groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2025, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une diminution de l'actif net de 530 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le Groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le Groupe, pour ses opérations de marché, agit principalement en tant que client de « *Brokers* », et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement : les « *Contreparties* ».

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le Groupe le sont sur des marchés actifs, la plupart régulés, dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des *Brokers* est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (*e.g* : *CFD*, *Swaps*) pour le Groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après « *Collateral* ») qui peuvent les utiliser pour leur propre compte selon le principe de *réutilisation*. Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « *réutilisés* » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :

- Interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- Hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- Non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- Non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- Mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques - tels que des accords de compensation et de collatéral - et par un suivi rigoureux et quotidien de la notation des Contreparties. De plus, le Groupe applique un principe de prudence en nouant diverses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note §5. *Facteurs de risques*.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du Groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe, qui sont constituées principalement d'Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs, la plupart régulés, présentent une très grande liquidité ce qui implique que les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir le Collateral nécessaire au soutien des Expositions. Le volume d'Expositions possible est par ailleurs contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du Groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au Groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collatéral en réduisant le volume des Expositions. Au 31 décembre 2025, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Inférieur à 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Supérieur à 12 mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat*	19	151 209	-	7 884	159 112
Autres créances	604	10 561	176	-	11 340
Actifs d'impôts courant	-	-	102	-	102
Disponibilités	10 172	-	-	-	10 172
Total actifs courants	10 795	161 770	277	7 884	180 726
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	-	(1)
Dettes liées aux activités de location - IFRS 16 < 1 an	-	-	(1 353)	-	(1 353)
Autres dettes	(555)	(2 210)	(10 091)	-	(12 857)
Passifs d'impôts exigibles	-	-	-	-	-
Total passifs courants	(556)	(2 210)	(11 444)	-	(14 210)
Total net des Actifs & Passifs courants	10 239	159 560	(11 167)	7 884	166 515

* Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la filiale Quartys et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note §1.9.1. Principes de consolidation), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable sous un mois pour la société mère ABC arbitrage. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain. A titre d'exemples non exhaustifs, ces défaillances pourraient constituer une faille informatique exposant la société à un risque de cybersécurité ou bien conduire à une prise d'Expositions non souhaitée.

Sur l'exercice 2025, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 0,16% des profits contre 1,06% sur l'exercice 2024.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du Groupe.

5.5. Autres risques

Risque de non-conformité, incluant le risque juridique

Le risque de non-conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du Groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions de nature judiciaire, disciplinaire, administrative, etc. Un dispositif de veille permanent est mis en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du Groupe.

Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du Groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du Groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le Groupe a mis en place :

- Une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- Des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du Groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du Groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2025, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs à la société *Quartys*²¹, vous pouvez vous référer aux notes suivantes :

- La mention des participations dans ces sociétés respectives au paragraphe §3.3. *Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat* ;
- Leurs gains nets en juste valeur par résultat au paragraphe §4.1. *Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat* ;
- Les services d'investissement qui leurs sont facturés par les sociétés de gestion de Groupe au paragraphe §4.2. *Commissions des services d'investissement* ;
- La décomposition dans l'échéancier de liquidité des participations dans ces sociétés au paragraphe §5.3. *Risques de liquidité*.

6.2. Événements postérieurs à la clôture

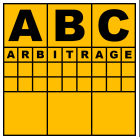
L'opération militaire américano-israélienne lancée le 28 février 2026 contre l'Iran génère une déstabilisation au Moyen-Orient, voire au-delà, avec des impacts économiques et financiers, difficilement quantifiables à date, vu l'incertitude sur la durée et l'ampleur du conflit. *ABC arbitrage* surveille l'évolution de la situation qui ne remet pas en cause le scénario central de pilotage de ses activités et de ses risques. Les marchés financiers connaissent une volatilité accrue, que le Groupe prend en compte dans l'ajustement de ses modèles et de ses stratégies d'arbitrage.

²¹ Incluant ses participations dans les fonds *ABCA Funds Ireland*

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

En euros HT	BM&A				Deloitte & Associés			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés et rapports complémentaires éventuels	41 863	41 245	42%	41%	61 198	60 294	58%	59%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	31 516	31 050	43%	44%	65 334	39 738	57%	56%
Services autres que la certification des comptes	-	-	-%	-%	-	-	-%	-%
Total	73 379	72 295	37%	42%	126 532	100 032	63%	58%

* Pour rappel, en 2024 les comptes d'ABC arbitrage Asset Management Asia ont été audités par le cabinet Crowe Horwath First Trust (honoraires de 17 milliers d'euros). En 2025, c'est le cabinet Deloitte & Associés qui audite les comptes de cette filiale (honoraires de 25 milliers d'euros, déjà inclus dans le total ci-dessus).



ABC arbitrage

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

BM&A

11, rue de Laborde

75008 Paris

S.A.S. au capital de 1 200 000 €

348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes
attachée à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC arbitrage

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société ABC arbitrage

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ABC arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe ABC arbitrage développe, met en place et propose des stratégies d'arbitrages boursiers.</p> <p>Comme décrit dans la note 1.2. « Instruments financiers en juste valeur par résultat » de l'annexe aux comptes consolidés, les instruments financiers à la juste valeur par résultat gérés dans le cadre de ces stratégies concernent des actions ou des dérivés actions, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissement.</p> <p>Ces instruments financiers sont détenus par la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc.</p> <p>Au sein de ces entités, dans le cadre de l'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », le groupe ABC Arbitrage détermine la juste valeur d'un instrument financier comme étant le cours « Exit Price » (milieu de la fourchette « Bid/Ask») déterminé à la dernière heure de cotation commune des titres composant un modèle d'arbitrage ou avec le plus petit intervalle de temps possible.</p> <p>Les participations du groupe ABC arbitrage au sein de la société Quartys Limited et des fonds ABCA Funds Ireland plc au 31 décembre 2025 s'élèvent à 159 093 K€ comme détaillé dans la note 3.3 « Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Dans le cadre de ces participations, les expositions du groupe ABC arbitrage sur instruments financiers et dérivés s'élèvent à 1 920 978 K€ de positions acheteuses et 1 851 319 K€ de positions vendeuses, comme décrit dans la note 5 « Facteurs de risques » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des portefeuilles d'instruments financiers au sein des comptes consolidés d'ABC arbitrage, nous avons considéré que l'évaluation à la juste valeur par résultat de ces instruments financiers utilisés dans le cadre des stratégies d'arbitrages boursiers est un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté, en incluant dans notre équipe des membres ayant une compétence en valorisation d'instruments financiers et en systèmes d'informations à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Apprécier la cohérence des principes de valorisation des instruments du groupe avec la norme IFRS 13 ;• Procéder à la revue du dispositif de contrôle informatisé relatif à la récupération des prix des référentiels externes pour valoriser les positions ;• Procéder à la revue du dispositif de contrôle opérationnel relatif au rapprochement des positions de stocks et de liquidité avec les brokers ;• Apprécier les données et les hypothèses de la direction sur lesquelles se fonde la détermination du prix des instruments financiers, par le biais des procédures suivantes, réalisées sur un échantillon d'instruments financiers en portefeuille :<ul style="list-style-type: none">○ Comparaison des prix retenus par le groupe avec des données de prix issues de sources externes (par exemple Bloomberg),○ En cas de différence temporelle de cotation entre les titres composant le modèle d'arbitrage, réalisation de tests spécifiques consistant à analyser les écarts de cotation. <p>Enfin, nous avons examiné les informations données dans les notes 1.2, 3.3 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux instruments financiers en juste valeur par résultat.</p>

Risques fiscaux et passifs éventuels associés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe ABC arbitrage exerce son activité d'arbitrages boursiers depuis plusieurs pays (principalement la France et l'Irlande) et opère sur différents marchés à l'international. Dans le cadre de son activité, le groupe est donc soumis à de multiples réglementations locales spécifiques, notamment fiscales, potentiellement porteuses de risques d'interprétation dans les modalités d'application (prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions, etc.).</p> <p>Le Groupe évalue lors de chaque clôture les positions fiscales prises et les incidences comptables potentielles.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 3.7 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la filiale Quartys, qui est évaluée à sa juste valeur dans les états financiers consolidés du Groupe, enregistre une créance fiscale de 8,6 M€ au titre de demandes de remboursement d'impôt anticipé auprès de l'administration fiscale suisse.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison de l'exposition du groupe à ce type de risques dans le cadre de ses activités courantes, des analyses techniques complexes requises nécessitant l'exercice significatif du jugement de la Direction et du montant significatif des créances fiscales enregistrées dans les livres de Quartys.</p>	<p>Avec nos experts fiscalistes intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons mené les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'entretiens auprès de la Direction du Groupe et des directions locales pour apprécier les risques fiscaux avérés ou éventuels et, le cas échéant, les discussions en cours ;• Consultation des correspondances récentes des sociétés du Groupe avec les autorités fiscales et des décisions de justice ;• Examen critique des jugements, estimations et positions retenues par la Direction relatifs aux risques et litiges fiscaux ;• Analyse des avis techniques et opinions obtenus par le Groupe auprès de ses conseillers fiscaux et avocats fiscalistes indépendants. <p>Au regard du traitement comptable de la créance fiscale enregistrée dans les comptes de la filiale Quartys, nous avons mené les diligences complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Revue des hypothèses utilisées par le management pour apprécier le caractère recouvrable de la créance et l'absence de provision conformément aux normes IFRS 12 « Impôts sur le résultat » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;• Analyse du taux d'actualisation appliqué au montant de la créance fiscale au regard des principes comptables édictés par la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;• Test de l'exactitude arithmétique des effets d'actualisation de la créance fiscale. <p>Enfin, nous avons examiné les informations données dans les notes 1.6, 1.7 et 3.7 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux risques fiscaux et passifs éventuels associés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC Arbitrage par l'assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et 9 juin 2023 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et BM&A dans la 3^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 17 avril 2026

Les commissaires aux comptes

BM&A

Deloitte & Associés

Pascal RHOUMY

Julien KOSCIEN

A			B			C		
A	R	B	I	T	R	A	G	E

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Note	Valeurs brutes au 31 déc. 2025	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes au 31 déc. 2025	Valeurs nettes au 31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles	3.1	148	(148)	-	-
Immobilisations corporelles	3.1	333	(312)	21	8
Immobilisations financières	3.2	230 958	(130 781)	100 178	105 229
Actif non-courant		231 439	(131 241)	100 198	105 237
Clients et comptes rattachés	3.3	1 163		1 163	1 700
Autres créances	3.3	3 669	(57)	3 612	435
Valeurs mobilières de placement	3.5	642		642	970
Disponibilités		196		196	237
Actif courant		5 670	(57)	5 613	3 342
Comptes de régularisation - Actif	3.3/3.4	447		447	487
Total Actif		237 555	(131 298)	106 258	109 065

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves légales		95	95
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		20 094	17 726
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 897)	(11 874)
Résultat net		18 221	22 553
Capitaux propres	3.6	68 908	70 896
Provisions	3.8	34 898	34 158
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3.3	135	93
Dettes fiscales et sociales	3.3	1 740	-
Autres dettes	3.3	276	3 624
Dettes (1)		2 151	3 717
Comptes de régularisation - Passif	3.3/3.4	300	294
Ecart de conversion		-	-
Total Passif		106 258	109 065
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 151	3 717

Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Chiffres d'affaires	4.1	2 978	1 829
Autres produits		0	1 234
Reprises sur provisions et transfert de charges		-	17
Produits d'exploitation		2 978	3 080
Achats et charges externes	4.2	(2 507)	(2 343)
Impôts, taxes et versements assimilés		(254)	(186)
Charges de personnel	4.3	(2 812)	(3 809)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 074)	(38)
Autres charges		(0)	(68)
Charges d'exploitation		(6 648)	(6 444)
Résultat d'exploitation		(3 671)	(3 363)
Produits de participation		29 000	25 500
Intérêts et produits assimilés		192	188
Autres produits financiers		51	58
Reprises sur provisions financières		-	108
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		37	-
Produits financiers		29 280	25 855
Dotations aux provisions financières		(7 129)	(5 162)
Intérêts et charges assimilés		(21)	(114)
Autres charges financières		(0)	(63)
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de VMP		-	(95)
Charges financières		(7 150)	(5 434)
Résultat financier	4.4	22 131	20 420
Résultat courant avant impôt		18 460	17 057
Résultat exceptionnel		-	436
Participation des salariés		(239)	(171)
Impôts exigibles		-	5 231
Résultat Net		18 221	22 553

1. Événements significatifs.....	94
2. Principes et méthodes comptables.....	94
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	95
2.2. Immobilisations financières - Titres de participation.....	95
2.3. Actions propres.....	96
2.4. Provisions.....	96
3. Notes relatives au bilan.....	96
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	96
3.2. Immobilisations financières.....	97
3.3. Etat des créances et des dettes.....	98
3.4. Comptes de régularisation.....	99
3.5. Valeurs mobilières de placement.....	100
3.6. Capitaux propres.....	100
3.7. Tableau des filiales et participations.....	101
3.8. Provisions.....	102
4. Notes relatives au compte de résultat.....	103
4.1. Produits d'exploitation.....	103
4.2. Achats et charges externes.....	103
4.3. Charges de personnel.....	103
4.4. Résultat financier.....	104
5. Informations complémentaires.....	105
5.1. Entreprises liées.....	105
5.2. Personnel et dirigeants.....	105
5.3. Intégration fiscale.....	105
5.4. Consolidation.....	106
5.5. Événements postérieurs à la clôture.....	106
5.6. Engagements hors bilan.....	106

1. Événements significatifs

Aucun événement particulier n'est à signaler sur l'exercice 2025.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les comptes annuels sont présentés en euros.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2026 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A et Deloitte & Associés.

Les comptes annuels sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG), issu du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, et des principes et méthodes comptables décrits ci-après.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n°2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, les évolutions de présentation introduites dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été appliquées de manière prospective.

Les impacts liés à l'application de ces nouvelles méthodes de comptabilisation et de présentation au sein des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Les comptes « *Transferts de charges* » et « *Revenus de sous-location* » (1 279 milliers d'euros en 2025 contre 1 251 milliers d'euros en 2024), comptabilisés au 31 décembre 2024 au sein des postes « *Reprises sur provisions et transfert de charges* » et « *Autres produits* », sont dorénavant comptabilisés au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Chiffre d'affaires* ».
- Le compte « *Amendes et pénalités* » (0 euro en 2025 contre 436 milliers d'euros en 2024), comptabilisé au 31 décembre 2024 au sein du poste « *Produits exceptionnels* », est dorénavant comptabilisé au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Autres produits* ».
- Le compte « *Jetons de présence* » (92 milliers d'euros en 2025 contre 97 milliers d'euros en 2024), comptabilisé au 31 décembre 2024 au sein du poste « *Autres charges* », est dorénavant comptabilisé au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Charges de personnel* ».

Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable, notamment en cas de risque de non-recouvrement.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de la refacturation de la mise à disposition de personnel au sein des sociétés du groupe ainsi que de la refacturation de sous-locations.

Il est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations, sur la base des conventions en vigueur, et rattaché à l'exercice auquel il se rapporte.

Produits et charges financiers :

Les produits et charges financiers comprennent principalement :

- les produits de participation, correspondant aux dividendes perçus de la société Quartys, dans laquelle le groupe détient une participation, celle-ci étant comptabilisée en actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les intérêts de comptes courants et les intérêts relatifs au prêt participatif, comptabilisés selon le principe de rattachement à l'exercice ;
- les produits et charges liés à la gestion de trésorerie, incluant notamment les intérêts sur les comptes ouverts auprès des intermédiaires financiers ainsi que les effets liés à l'évolution des taux d'intérêt ;
- les plus ou moins-values réalisées, notamment lors des opérations de rachat d'actions propres.

Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2024.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Ces durées reflètent la durée d'utilité économique attendue des actifs.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

2.2. Immobilisations financières - Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux participations détenues dans les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

À chaque clôture, leur valeur fait l'objet d'un test de dépréciation. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable des titres.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actif net comptable des sociétés concernées. Cet actif net correspond à la différence entre l'ensemble des actifs et des dettes envers les tiers, déterminé à partir des données comptables.

Il est ajusté, le cas échéant, des éléments non représentatifs de la valeur économique, tels que les actifs fictifs ou certains éléments non récurrents.

Cette méthode est appliquée de manière homogène d'un exercice à l'autre.

2.3. Actions propres

Les instruments financiers détenus par la société concernent principalement des actions propres acquises dans le cadre des programmes d'attribution d'actions aux salariés et dirigeants.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « *premier entré, premier sorti* » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

2.4. Provisions

La société applique le règlement de l'ANC 2014-03 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	148	-	-	-	148
Installations générales, agencements	207	15	(0)	-	222
Matériel de bureau et informatique, mobilier	108	3	-	-	110
Total valeur brute	462	18	(0)	-	481

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2024	Dotations	Reprises	Reclassements	Amortissements 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	(148)	-	-	-	(148)
Installations générales, agencements	(203)	(3)	-	-	(205)
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(104)	(3)	0	-	(107)
Total amortissements	(454)	(5)	0	-	(460)

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs nettes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements	4	15	(3)	-	17
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4	3	(3)	-	4
Total valeur nette	8	18	(5)	-	21

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2025	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Participations	226 484	224 484
Contrat de liquidité et actions propres liées	499	428
Prêt participatif	3 900	3 900
Dépôts et cautionnements versés	75	69
Total	230 958	228 881

Au 31 décembre 2025 le détail des participations se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABC arbitrage AM	ABC arbitrage AM Asia	Quartys	Total au 31 déc. 2025
Participations brutes	156 168	12 216	58 100	226 484
Dépréciations cumulées	(119 588)	(11 193)	-	(130 781)
Valeur nette des titres	36 580	1 023	58 100	95 703

Compte tenu de leurs résultats déficitaires historiques, les titres de la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et ceux de la société *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont provisionnés dans les comptes sociaux d'*ABC arbitrage* sur la base de l'actif net des sociétés de gestion.

Ces titres font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture. La valeur d'utilité des titres est déterminée sur la base de l'actif net comptable des sociétés concernées.

Cet actif net est calculé comme la différence entre les actifs et les dettes envers les tiers, sur la base des comptes sociaux. Des ajustements peuvent être opérés afin de neutraliser les éléments ne reflétant pas la valeur économique de la société, notamment les actifs fictifs ou certains éléments non récurrents.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée devient inférieure à la valeur nette comptable des titres.

De ce fait, concernant la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management*, une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 5 307 milliers d'euros et est complétée de la dotation complémentaire de 1 068 milliers d'euros (cf. §3.8 Provisions), eu égard au résultat négatif de l'exercice 2025.

De même, concernant la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management Asia*, une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 1 821 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 11 193 milliers d'euros, eu égard au résultat négatif de l'exercice 2025.

Le détail des filiales et des participations est disponible au §3.7 *Tableau des filiales et participations*.

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessous. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.

Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2025 se sont élevés à hauteur de 114 milliers d'euros.

Le prêt participatif de 3 900 000 euros consenti par *ABC arbitrage* à *ABC arbitrage Asset Management* en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de sept (7) années, est arrivé à échéance le 26 novembre 2011. Le prêt a depuis été renouvelé trois fois, pour cette même durée. Le dernier renouvellement date du 17 novembre 2025.

La ligne Contrat de liquidité et actions propres correspond au contrat d'animation de marché conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*. Le contrat est scindé en deux parties : des titres valorisés à 298 milliers d'euros, et des espèces pour 201 milliers d'euros, en date du 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, la société *ABC arbitrage* a cédé 415 426 titres, au prix moyen de 5,75 euros. Parallèlement, 396 297 titres ont été rachetés.

Au 31 décembre 2025 et dans le cadre du contrat d'animation seulement, la société détient 54 926 actions propres pour une valeur brute de 298 milliers d'euros contre 74 055 actions propres pour une valeur brute de 347 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.3. Etat des créances et des dettes

<i>Etat des créances - En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	1 163	1 700
Taxe sur la valeur ajoutée	95	158
Divers	102	59
Groupes et associés	3 279	-
Débiteurs divers	136	219
Charges constatées d'avance	447	487
Total des créances	5 222	2 621
<i>Etat des dettes - En milliers d'euros</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	(135)	(93)
Personnel et comptes rattachés	(1 135)	(1 018)
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(386)	(371)
Taxe sur la valeur ajoutée	(169)	(251)
Autres impôts, taxes et assimilés	(50)	(48)
Groupes et associés	(102)	(1 755)
Autres dettes	(175)	(181)
Produits constatés d'avance	(300)	(294)
Total des dettes	(2 452)	(4 011)

Au 31 décembre 2025, les autres créances sont principalement constituées des éléments suivants :

- Le poste « *Autres créances clients* » correspond essentiellement à des factures à établir entre les différentes sociétés du groupe.
- Le poste « *Groupes et associés* » correspond aux montants liés à la centrale de trésorerie entre *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management*, rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers. Au 31 décembre 2025, cette position s'élève à 3 279 milliers d'euros (position créditrice) , contre -1 697 milliers d'euros (position débitrice) au 31 décembre 2024. Cette évolution s'explique par le fait que la société *ABC arbitrage* a mis davantage de fonds à disposition d'*ABC arbitrage Asset Management* au cours de l'exercice, dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, les autres dettes comprennent principalement les éléments suivants :

- Les postes « *Personnel et comptes rattachés* » et « *Sécurité sociale et autres organismes sociaux* » sont essentiellement constitués des montants relatifs aux primes, à l'intéressement et à la participation, ainsi qu'aux charges sociales afférentes. Ces éléments seront versés au cours du premier semestre de l'exercice suivant.
- Le poste « *Groupes et associés* » correspond aux crédits d'impôt recherche (CIR) et crédits d'impôt famille (CIF) relatifs à l'exercice 2025 présents en compte courant d'intégration fiscale.

Les créances et dettes inscrites au bilan sont ventilées ci-après selon leur échéance résiduelle à la date de clôture de l'exercice, en distinguant les montants exigibles à moins d'un an et à plus d'un an, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

<i>Etat des créances - En milliers d'euros</i>	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	1 163	1 163	-
Taxe sur la valeur ajoutée	95	95	-
Divers	102	102	-
Groupes et associés	3 279	3 279	-
Débiteurs divers	136	136	-
Charges constatées d'avance	447	447	-
Total des créances	5 222	5 222	-
<i>Etat des dettes - En milliers d'euros</i>	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	(135)	(135)	-
Personnel et comptes rattachés	(1 135)	(1 135)	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(386)	(386)	-
Taxe sur la valeur ajoutée	(169)	(169)	-
Autres impôts, taxes et assimilés	(50)	(50)	-
Groupes et associés	(102)	(102)	-
Autres dettes	(175)	(134)	(41)
Produits constatés d'avance	(300)	(300)	-
Total des dettes	(2 452)	(2 411)	(41)

3.4. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 447 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2025 contre 487 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 et concernent essentiellement le règlement d'abonnements du premier trimestre 2026.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 300 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2025 contre 294 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 et concernent essentiellement la refacturation du loyer du premier trimestre 2026.

3.5. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, le poste « Valeurs mobilières de placement » est uniquement composé des actions propres détenues dans le cadre du contrat d'auto-détention uniquement.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À chaque clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable. La valeur de marché est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Le cas échéant, les dépréciations sont enregistrées en résultat financier.

Pour information, le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2024 de 230 936 actions a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions sur l'exercice 2025, en complément, 134 838 titres ont été achetés afin de servir les attributions d'actions de performance pour 76 242 titres et l'exercice d'offres réservées²² pour 171 151 titres.

Au 31 décembre 2025, la société détient un stock de titres auto-détenus de 118 381 actions pour une valeur brute de 642 milliers d'euros contre les 230 396 actions susmentionnées d'une valeur brute de 970 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.6. Capitaux propres

En milliers euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Report à nouveau	Paiement en dividendes	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 déc. 2023	954	41 441	95	12 870	(11 898)	22 665	66 127
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes sur résultat 2023	-	-	0	4 856	11 898	(22 665)	(5 911)
Acompte sur dividende 2024	-	-	-	-	(11 874)	-	(11 874)
Résultat 2024	-	-	-	-	-	22 553	22 553
Situation au 31 déc. 2024	954	41 441	95	17 726	(11 874)	22 553	70 896
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes sur résultat 2024	-	-	-	2 367	11 874	(22 553)	(8 312)
Acompte sur dividende 2025	-	-	-	-	(11 897)	-	(11 897)
Résultat 2025	-	-	-	-	-	18 221	18 221
Situation au 31 déc. 2025	954	41 441	95	20 094	(11 897)	18 221	68 908

Solde du dividende au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 a décidé de distribuer un solde de 0,04 euro en juillet 2025. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2024, auxquels s'est ajouté un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en paiement en avril 2025, la totalité des distributions pour l'exercice 2024 s'est élevée à 0,34 euro par action.

²² Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions ABC arbitrage par les collaborateurs du Groupe.

Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2025, puis en décembre 2025

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 7 octobre et 2 décembre 2025 pour des mises en paiement le 9 octobre et le 4 décembre 2025. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'est élevé à 11,9 millions d'euros.

Solde du dividende au titre de l'exercice 2025

Le conseil d'administration du 19 mars 2026 a décidé le versement d'un acompte complémentaire de 0,10 euro par action qui détachera le 14 avril 2026 pour une mise en paiement le 16 avril 2026. Enfin, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 5 juin 2026 la distribution d'un solde de dividende de 0,04 euro par action, à verser en juillet 2026. L'acompte complémentaire susmentionné ainsi que le solde de dividende proposé porteraient le total du restant à verser au titre de l'exercice 2025 à 0,14 euro par action, soit environ 8,3 millions d'euros.

Prenant compte de ces montants additionnels, le total de distribution au titre de l'exercice 2025 serait alors de 0,34 euro par action et s'élèverait à 20,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'établit à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement, et reste identique par rapport au 31 décembre 2024.

3.7. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2025			2024			2023		
	Libellé	ABAM	ABAA	QTYS	ABAM	ABAA	QTYS	ABAM	ABAA
Siège social pays	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande
Siège social ville	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin
% détenu par la mère	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur brute des titres	156 168	12 216	58 100	156 168	10 216	58 100	156	8	58
Valeur nette des titres	36 580	1 023	58 100	41 888	844	58 100	45	940	58
Capital	10 000	12 216	58 100	10 000	10 216	58 100	10	8	58
Capitaux propres autres	(1 300)	(9 360)	64 558	1 798	(7 275)	64 130	3	(6)	69
Prêt de la mère	3 900	-	-	3 900	-	-	4	-	-
Chiffre d'affaires	22 170	1 147	-	20 888	1 017	-	18	985	-
Résultats net	(6 376)	(1 833)	36 435	(3 099)	(2 097)	29 428	(974)	(2)	21
Dividendes versés	-	-	29 000	-	-	25 500	5	-	27

ABAM > *ABC arbitrage Asset Management*

ABAA > *ABC arbitrage Asset Management Asia*

QTYS > *Quartys*

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014, est la principale société de gestion du Groupe *ABC arbitrage* et utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion de portefeuille d'instruments financiers, du conseil en stratégie d'investissement auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.

La société a obtenu le 23 juillet 2019 une extension d'agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes puis a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyé par l'AMF ainsi que l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019. Enfin, elle a obtenu une extension d'agrément pour traiter

les « *Digital Assets* » dans le cadre d'un mandat civil auprès de *Quartys* le 6 février 2024 puis l'autorisation de commercialiser en Allemagne (pour le seul sous-fonds *ABCA Funds Ireland - ABCA Opportunities Fund*) le 23 février 2026.

Sur l'exercice 2025, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management* sont passés de 20 888 milliers d'euros à 22 170 milliers d'euros, soit une augmentation de près de +6,1%. Les conditions de marché en 2025 ont offert un environnement plus propice à l'exploitation des stratégies qu'en 2024, avec des épisodes de volatilité et des mouvements de marché plus marqués. Ce contexte a favorisé les stratégies historiques, qui ont ainsi enregistré des rendements en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Dans ce contexte, les commissions de mise en œuvre de ces stratégies se sont accrues mécaniquement.

Les investissements continuent de se poursuivre pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire principalement sur les actions et produits dérivés actions, afin de maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.

Le résultat de la société au 31 décembre 2025 présente une perte de -6 376 milliers d'euros contre une perte de -3 098 milliers d'euros au précédent exercice.

ABC arbitrage Asset Management Asia, société de gestion auparavant enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du Groupe sur les marchés asiatiques. Dans le cadre de son développement, *ABC arbitrage Asset Management Asia* est agréée depuis le 15 août 2022 auprès de la MAS pour agir en qualité de LFMC (Licensed Fund Management Company) et s'est ainsi, entre autres, affranchie des restrictions relatives au montant maximum d'encours sous gestion.

Sur l'exercice 2025, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management Asia* sont passés de 1 017 milliers d'euros à 1 156 milliers d'euros, soit une augmentation de +13,7%. Ceci s'explique par la hausse des revenus issus des stratégies vendues à *Quartys* (+75 milliers d'euros), conjugué à une légère hausse des revenus issue de la bonne performance des fonds *ABCA Funds Ireland sur 2025* (+180 milliers d'euros), mais compensés par l'arrêt du mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC sur l'exercice 2024* (-115 milliers d'euros).

Le résultat de la société au 31 décembre 2025 présente une perte de -1 833 milliers d'euros contre -2 097 milliers d'euros au précédent exercice, soit une diminution de -264 milliers d'euros.

Quartys, société de négociation d'instruments financiers, a de nouveau poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques et la mise en œuvre de nouveaux modèles quantitatifs. L'année 2025 a été un exercice avec un rythme d'activité en hausse, corrélé à la hausse des revenus issus des stratégies historiques mises en œuvre pour *Quartys*. Ainsi, la société clôture son exercice avec un résultat net bénéficiaire de 36 435 milliers d'euros contre 29 428 millier d'euros au précédent exercice.

3.8. Provisions

Libellé <i>En milliers d'euros</i>	Total des provisions au 31 déc. 2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Total des provisions au 31 déc. 2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	(34 158)	(1 710)	365	606	(34 898)
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total des provisions au 31 déc. 2025	(34 158)	(1 710)	365	606	(34 898)

Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment relatifs aux prix

de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

Pour mémoire, au 31 décembre 2024, une provision de 970 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues a été constituée. Au regard des produits capitalistiques à servir au premier semestre 2025, le provisionnement se justifiait par la forte probabilité de consommer ce stock en intégralité. C'est effectivement ce qu'il s'est produit et le stock d'actions auto-détenues a entièrement été mis à contribution, tel que précisé au sein du §3.5 Valeurs mobilières de placements.

Au 31 décembre 2025, la probabilité de consommer l'intégralité du stock reste forte et par conséquent, une dotation de 642 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues devant servir à la distribution des produits capitalistiques courant 2025 a été effectuée.

Enfin, la dotation complémentaire de 1 068 milliers d'euros correspond aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société *ABC arbitrage Asset Management* valorisés au taux d'impôt en vigueur²³ à sa date de probable utilisation.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, hors provisions et transfert de charges, s'élèvent à 2 978 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 3 064 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont constitués des refacturations intragroupes²⁴.

4.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent eux à 2 507 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 343 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont principalement constitués par les honoraires, des frais de sous-traitance et du coût des locaux.

4.3. Charges de personnel

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2025 s'établit à 19 personnes, comme en 2024, réparties ainsi :

ETP moyen	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Cadre	18	18
Mandataire	1	1
Apprenti	-	-
Autres	-	-
Total	19	19

Les salaires fixes et variables, incluant l'intéressement et la participation bruts, les mandats sociaux et les rémunérations allouées aux administrateurs, ainsi que l'impact des dotations et reprises des provisions des titres auto-détenus (Cf. §3.8. Provisions²⁵), s'élèvent à 1 892 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 907 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

²³ Soit le taux d'impôt de droit commun actuellement en vigueur 25%.

²⁴ Facturations liées au personnel, aux frais administratifs ainsi qu'au loyer.

²⁵ Relatives au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues à la clôture, au regard des produits capitalistiques à servir au cours de l'exercice suivant.

Les charges sociales afférentes s'élèvent à 866 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 853 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

En parallèle, les autres coûts indirects liés au personnel s'élèvent à 54 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 48 milliers au 31 décembre 2024. A titre d'exemples, ces coûts comprennent principalement : le versement de dotation au CSE, les tickets restaurant, la médecine du travail etc.

La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi²⁶ et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

4.4. Résultat financier

Le résultat financier, hors produits de participation, des reprises et des dotations aux provisions financières, constitue un produit de 259 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre une perte de -26 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Il est essentiellement constitué des postes suivants :

- « *Intérêts et produits assimilés* » : intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif pour 192 milliers d'euros ;
- « *Autres produits financiers* » : majorité constituée de gains liés aux taux d'intérêts long terme pour 51 milliers d'euros ;
- « *Produits nets sur cessions de VMP* » : part de la moins-value réalisée sur le rachat des actions propres à destination des collaborateurs de la société *ABC arbitrage* pour +37 milliers d'euros ;
- « *Intérêts et charges assimilées* » : intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers pour -21 milliers d'euros.

Les produits de participation s'élèvent à 29 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se composent des dividendes de la société *Quartys*, comme détaillé au §3.7. *Tableau des filiales et participations* ci-avant.

Enfin, les dotations de provisions financières pour 7 129 milliers d'euros sont constituées des montants calculés pour dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* pour respectivement 5 307 milliers d'euros et 1 821 milliers d'euros, afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable, comme détaillé au §3.2. *Immobilisations financières* ci-avant.

²⁶ Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.

5. Informations complémentaires

5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2025, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs aux sociétés *Quartys*, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, les transactions significatives, conclues à des conditions normales de marché, sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2025
Clients et comptes rattachés	1 162
Autres créances	3 393
Fournisseurs	(57)
Autres dettes	(102)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	(21)
Produits financiers	189

Les sociétés susnommées correspondent aux entités avec lesquelles *ABC arbitrage* a un lien de participation, elles sont par ailleurs présentées au §3.7. *Tableau des filiales et participations*.

Les transactions réalisées avec les sociétés du groupe sont effectuées à des conditions normales de marché.

5.2. Personnel et dirigeants

Il a été attribué au titre de l'exercice 2025 par les sociétés du Groupe au mandataire social de la société mère les sommes globales suivantes :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2025	Montant au 31 déc. 2024
Rémunérations fixes	210	210
Clause de non-concurrence	-	-
Primes variables	115	185
Primes de mandat	10	10
Intéressement	35	35
Participation	29	23
Autres	6	6
Total	405	469

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

5.3. Intégration fiscale

La société *ABC arbitrage* est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiale et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

En cas de sortie de la société fille du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille en raison de son appartenance au groupe d'intégration. Ainsi, la société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le Groupe grâce aux déficits de la société *ABC arbitrage Asset Management*, soit 34,3 millions d'euros.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société *ABC arbitrage* sont consolidés dans le Groupe *ABC arbitrage* dont elle est la société mère.

5.5. Événements postérieurs à la clôture

L'opération militaire américano-israélienne lancée le 28 février 2026 contre l'Iran génère une déstabilisation au Moyen-Orient, voire au-delà, avec des impacts économiques et financiers, difficilement quantifiables à date, vu l'incertitude sur la durée et l'ampleur du conflit. *ABC arbitrage* surveille l'évolution de la situation qui ne remet pas en cause le scénario central de pilotage de ses activités et de ses risques. Les marchés financiers connaissent une volatilité accrue, que le Groupe prend en compte dans l'ajustement de ses modèles et de ses stratégies d'arbitrage.

5.6. Engagements hors bilan

À la date de clôture, la société n'a pas identifié d'engagements hors bilan significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'appréciation de sa situation financière.

ABC arbitrage

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BM&A

11, rue de Laborde

75008 Paris

S.A.S. au capital de 1 200 000 €

348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes
attachée à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC arbitrage

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société ABC arbitrage

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC Arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ **Evaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, estimation des provisions liées à cette filiale et présentation en annexes des informations associées**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation sont comptabilisés au bilan d'ABC arbitrage pour une valeur nette comptable de 95,7 millions d'euros, dont 36,6 millions d'euros relatifs aux titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 2.2 et 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une valorisation annuelle.</p> <p>De plus, comme indiqué dans la note 5.3 « Intégration fiscale », ABC arbitrage Asset Management étant déficitaire et intégrée fiscalement, une économie d'impôt est générée par le groupe ABC arbitrage et une provision du montant de cette économie d'impôt est comptabilisée à hauteur de 34,3 m€.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, l'estimation des provisions liées à cette filiale, et la présentation en annexes des informations y afférent constituaient un point clé d'audit.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Apprécier la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer la valeur de la participation dans la société de gestion ABC Arbitrage Asset Management ;- S'assurer de la concordance entre le montant des capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres d'ABC arbitrage Asset Management et les comptes audités de l'entité ;- Tester l'exactitude arithmétique des calculs de valeur de la participation retenue par la société ;- Procéder à la revue de la provision pour restitution de l'économie d'impôt. <p>Enfin, nous avons examiné les informations données dans les notes 2.2, 3.2 et 5.3 de l'annexe aux comptes annuels relatives aux titres de participation.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC Arbitrage par l'assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et 9 juin 2023 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et BM&A dans la 3ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 17 avril 2026

Les commissaires aux comptes

BM&A

Deloitte & Associés

Pascal RHOUY

Julien KOSCIEN

31 décembre 2025

A			B			C		
A	R	B	I	T	R	A	G	E

Compte tenu de sa taille essentiellement (nombre moyen de salariés nettement inférieur à 500), le Groupe *ABC arbitrage* est en dessous des seuils de publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce et n'a donc pas l'obligation de la réaliser. Pareillement, le Groupe est, à ce jour, également en dessous des seuils de publication du rapport de durabilité conformément à la directive CSRD.

Néanmoins, conscient de la responsabilité de chacun quant aux enjeux sociaux et environnementaux, pour une bonne compréhension de l'évolution des résultats et de sa situation, et fidèle à la mission qu'il s'est donnée d'incarner une « *Positive finance* », le Groupe a fait le choix d'examiner ses impacts et de publier les éléments et indicateurs clefs de performance extra-financiers.

Pour aller plus loin dans sa démarche, *ABC arbitrage* :

- s'appuie sur le travail d'une collaboratrice dédiée aux questions RSE / ESG, qui rend compte directement au Secrétaire général du Groupe ;
- a mis en place un groupe de travail dédié aux questions RSE qui se réunit *a minima* une fois par trimestre. Ouvert à tous, il est composé des salariés qui souhaitent apporter leur contribution sur ces questions ou être mieux informés des actions entreprises à cet égard. Les thématiques spécifiques sont approfondies au sein « d'équipes projet » (*task forces*), qui sont force de proposition ;
- a créé un comité RSE au sein de son conseil d'administration. Ce comité se réunit et discute des sujets et priorités à aborder en matière de RSE pour le Groupe *a minima* une fois par an.

La responsabilité sociétale d'*ABC arbitrage* s'articule autour de trois axes principaux :

- Une gestion dynamique de recrutement et d'accompagnement de ses collaborateurs et collaboratrices, sa première richesse, afin de créer les conditions propices à leur développement et à leur épanouissement professionnels. Le Groupe s'appuie également sur une politique de rémunération incitative associant chacun à la performance et aux résultats collectifs. Bien que son activité soit par nature internationale, le Groupe maintient en outre une implantation forte en France, par conviction.
- Le souci de la diversité et de l'inclusion - sous toutes ses formes - dans cette recherche du développement des talents afin de valoriser toutes les personnalités et compétences. Les questions d'égalité de genre font l'objet d'une attention particulière du fait des problématiques spécifiques dans les secteurs de la finance et du numérique.
- La volonté de prendre en compte les aspects environnementaux dans ses décisions. Le Groupe s'efforce de diminuer son impact direct sur l'environnement par diverses initiatives et s'attache à sensibiliser ses collaborateurs et parties prenantes au respect de l'environnement. La mesure de l'empreinte carbone du Groupe, afin d'identifier les leviers d'action les plus pertinents, fait partie intégrante de cette démarche.

Le Groupe précise néanmoins que ses activités d'« investissement » reposent sur une méthode d'intervention quantitative et systématique, fondée sur la détection d'incohérences de marché et neutre dans la sélection des titres. Pour autant, *ABC arbitrage* entend contribuer à un système financier qui prend en compte les risques et impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et agit en ce sens. *ABC arbitrage Asset Management*, la société de gestion de portefeuille française du Groupe, a ainsi rejoint l'initiative des Nations-Unies pour la promotion et la mise en œuvre de principes pour l'investissement responsable ([UNPRI, UN-supported Principles for Responsible Investment](#)) en 2022. Afin de renforcer l'intégration des critères ESG dans sa gestion et sa stratégie d'investissement, *ABC arbitrage Asset Management* s'est dotée d'une gouvernance dédiée grâce à la mise en place d'un comité de haut niveau transversal chargé d'élaborer et de piloter sa [politique d'investissement responsable](#), dont la première version a été publiée en 2023. Dans une démarche d'amélioration continue, cette politique fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour au moins une fois par an ou dès qu'un événement pertinent se produit.

Le périmètre de reporting des données extra-financières du Groupe est le suivant :

- La plupart des indicateurs couvrent l'intégralité des effectifs du Groupe, c'est à dire les sociétés françaises *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management* (UES France), Quartys (Irlande) et *ABC arbitrage Asset Management Asia* (Singapour) ;
- Certains indicateurs ne sont disponibles ou pertinents qu'au niveau des sociétés françaises *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management* (UES France), qui couvrent 90 % des effectifs.

Les principaux indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance du Groupe *ABC arbitrage* sont récapitulés dans la partie « §6. *Table de données* ». Pour chaque indicateur, le périmètre couvert est précisé.

Le Groupe rappelle aussi que des informations complémentaires sur ces sujets sont disponibles sur son site internet (www.abc-arbitrage.com).

Le Groupe précise enfin qu'il est important de lire le rapport de gestion en complément de ce rapport d'informations extra-financières, afin de connaître les faits marquants de l'exercice, ainsi que les orientations et perspectives.

1. Analyse de matérialité.....	118
1.1. Méthodologie.....	118
1.2. Contexte et chaîne de valeur d'ABC arbitrage.....	118
1.3. Enjeux matériels.....	120
1.4. Matrice de matérialité.....	122
2. Informations sociales.....	123
2.1. Les équipes d'ABC arbitrage.....	123
2.2. Politique de rémunération.....	123
2.3. Organisation du temps de travail et conciliation vie professionnelle/vie privée.....	124
2.4. Absentéisme.....	125
2.5. Relations sociales.....	125
2.6. Santé et sécurité.....	126
2.7. Formation.....	127
2.8. Égalité de traitement.....	128
2.9. Cadre de travail.....	129
2.10. Vie d'entreprise et intégration.....	130
2.11. Nos résultats : témoignages et enquêtes de satisfaction.....	130
3. Relations avec les autres parties prenantes.....	131
3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.....	131
3.2. Actionnaires et investisseurs.....	131
3.3. Intermédiaires financiers, sous-traitance et fournisseurs.....	132
3.4. Confidentialité et sécurité des données.....	132
3.5. Engagement dans l'éco-système professionnel.....	134
3.6. Relations entretenues avec les autres personnes ou organisations.....	135
3.7. Loyauté des pratiques et codes éthiques.....	136
3.8. Système de lanceur d'alertes.....	137
3.9. Respect des textes internationaux et droits humains.....	137
4. Informations environnementales.....	138
4.1. Empreinte carbone.....	138
4.2. Numérique responsable.....	140
4.3. Pollution et gestion des déchets.....	141
4.4. Sobriété énergétique.....	142
4.5. Utilisation durable des ressources.....	143
4.6. Sensibilisation.....	143
5. En un coup d'œil.....	144
6. Table de données.....	145
6.1. Indicateurs sociaux.....	145
6.2. Indicateurs environnementaux.....	153
6.3. Indicateurs de gouvernance.....	157

1. Analyse de matérialité

1.1. Méthodologie

Conformément au référentiel EFRAG IG 1 – *Materiality Assessment* (datant de mai 2024) et aux exigences des ESRS, les enjeux ESG matériels ont été identifiés selon une approche de double matérialité, couvrant à la fois :

- **la matérialité d'impact** : effets réels et potentiels, positifs et négatifs, des activités du Groupe sur l'environnement et les personnes et ;
- **la matérialité financière** : effets potentiels des enjeux ESG sur la performance, la situation financière, les risques et les opportunités pour l'entreprise.

Cette analyse s'appuie sur la compréhension de la chaîne de valeur d'*ABC arbitrage*, couvrant ses opérations propres, ainsi que l'amont et l'aval. Des entretiens individuels ont été menés auprès d'un panel représentatif de salariés issus des départements finance, risques, secrétariat général, trading, développement commercial, ressources humaines, back office et sécurité informatique, ainsi qu'un représentant du CSE (Comité social et économique). L'objectif était de croiser les regards sur les problématiques, les impacts, risques, opportunités (IRO, *Impacts, Risks and Opportunities*) et les dépendances, à court, moyen et long termes. Bien qu'aucune consultation formelle des parties prenantes externes n'ait été réalisée, leurs points de vue a été pris en compte de manière indirecte, les collaborateurs sélectionnés échangeant régulièrement avec elles. L'analyse a été présentée aux membres du CSE et validée par la Direction du Groupe.

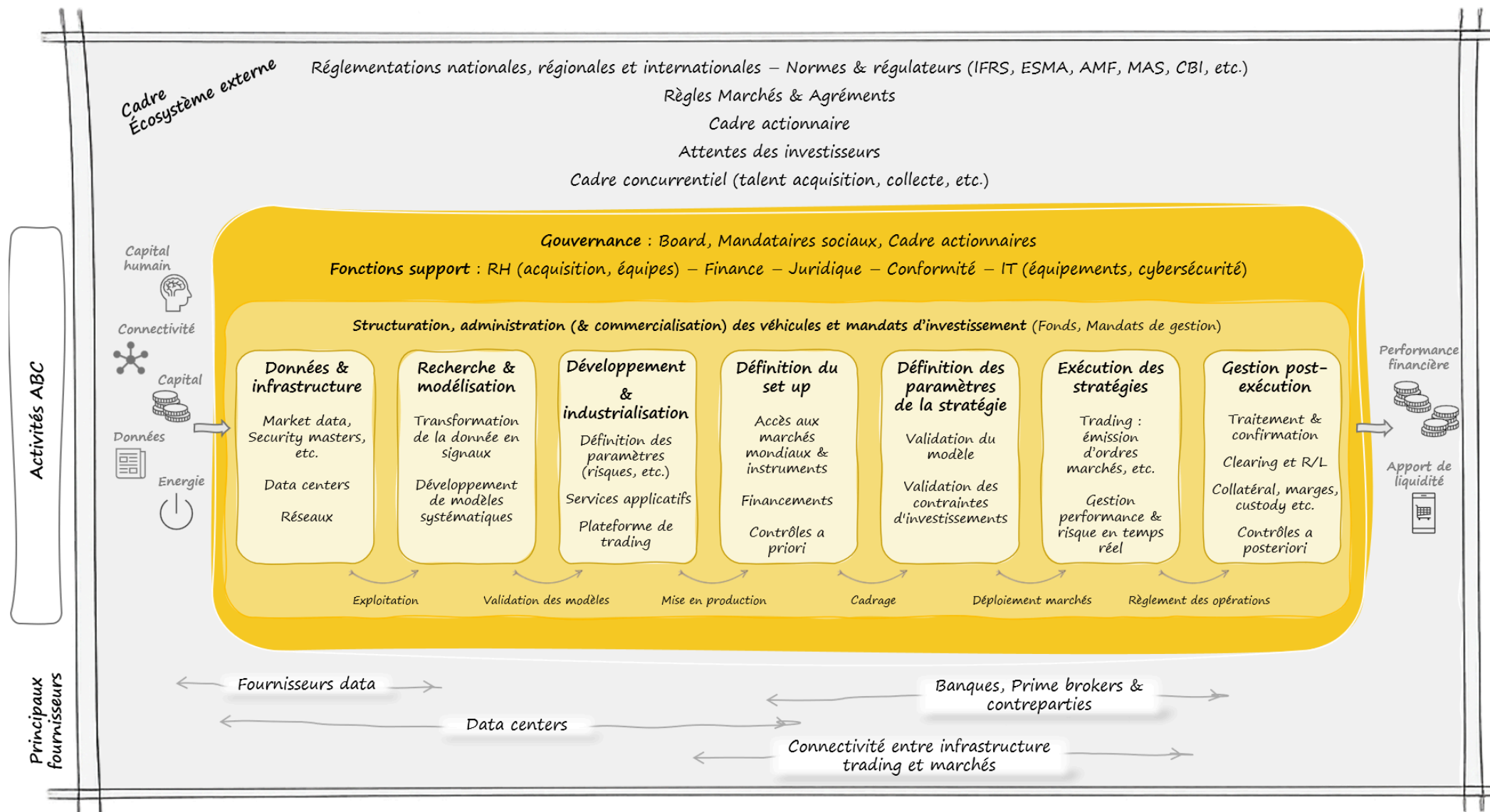
1.2. Contexte et chaîne de valeur d'ABC arbitrage

ABC Arbitrage développe des stratégies de trading permises par l'accès aux ressources techniques (données, infrastructures, accès aux marchés, financement), les déploie sur les marchés financiers, puis les valorise au sein de véhicules d'investissement commercialisés auprès de clients variés.

L'ensemble de cette chaîne opérationnelle est soutenu par les fonctions support transversales et s'inscrit dans un environnement externe structurant (réglementations, attentes des investisseurs, cadre concurrentiel, etc.), avec des partenaires clés (fournisseurs de données, *data centers*, *prime brokers*, etc.), contribuant *in fine* à la performance financière et à l'apport de liquidité sur les marchés.

Le Groupe évolue dans un cadre réglementaire dense et évolutif, lié à la fois à sa dimension internationale, à son statut de société cotée et à la nature de ses activités (gestion d'actifs). Ainsi, le statut de société cotée implique des exigences spécifiques en matière de conduite des affaires et une exposition accrue aux attentes des actionnaires, analystes et autres parties prenantes, y compris au travers des notations et analyses ESG. Le modèle économique du Groupe fondé sur des stratégies quantitatives et de trading algorithmique, soulève des enjeux spécifiques liés aux systèmes automatisés et aux infrastructures numériques. Enfin, présent en France, en Irlande et à Singapour, et actif sur près de 100 marchés, le Groupe est soumis à plusieurs juridictions distinctes, renforçant la complexité des normes applicables, y compris sur les enjeux de durabilité.

La chaîne de valeur du Groupe et ses filiales pourrait être représentée comme suit :



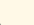


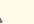



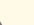









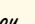
























Ces différentes dimensions ont été prises en compte dans l'analyse de matérialité, réalisée sur les IRO bruts, avant action du Groupe. Les seuils retenus pour qualifier le niveau d'importance des IRO, sur une échelle de 1 à 5, sont cohérents avec la méthodologie globale d'évaluation des risques d'ABC arbitrage. Cette approche repose sur une appréciation de l'ampleur, de l'étendue, de probabilité (pour les impacts potentiels) ainsi que du caractère irrémédiable (pour les impacts négatifs) pour les impacts et sur une appréciation de la probabilité d'occurrence ainsi que des effets financiers potentiels pour les risques et opportunités. Les IRO ont été localisés sur la chaîne de valeur du Groupe.

1.3. Enjeux matériels

Les principaux enjeux de matérialité bruts du Groupe ABC arbitrage, peuvent être listés comme suit :

Thème	Enjeux ESG	Opérations		Type de matérialité et évaluation de l'importance			Commentaires (I : impact F : financière)	Section
		Propres	Aval / aval	Impact		Financière		
				Portée (ampleur, etc.)	Magnitude			
E1 - Changement climatique	Émissions opérationnelles (hors scope 3-15)	x	x	👍				4.1
	Consommation énergétique, notamment des centres de données	x	x	👍👍👍	⚠️⚠️	Probable (→ ou ↗)	(F) Volatilité des coûts	4.2 & 4.4
	Aléas climatiques		x		⚠️⚠️	Faible (↗)	(F) Ex : sur les places boursières ou data centers	RG (3.3)
	Émissions « financées » (scope 3-15)		x	👍👍👍	⚠️	Faible (↗)	(I) Incertitude méthodologique pour les stratégies alternatives	4.1
E3 - Eau	Consommation d'eau, notamment pour les centres de données		x	👍👍	⚠️	Faible (↗)	(F) Disponibilité / coût de l'eau	4.5
E5 - Utilisation des ressources	Consommation de matériels et d'équipements IT	x		👍👍👍	⚠️ ou 👤	Faible (↗)	(F) Evolution technologique	4.2
	Déchets électroniques	x		👍				4.2
S1 A. Personnel de l'entreprise - Conditions de travail	Attractivité et rétention des talents	x		👍👍	⚠️⚠️⚠️ ou 👤👤👤	Moyenne (↗)	(F) Levier de création de valeur ou risque d'érosion des compétences	2.
	Développement capital humain : formations, compétences	x		👍👍👍	👤👤👤	Moyenne (→)		2.7
	Sécurité de l'emploi	x		👍	👤	Probable (→)	(F) Continuité opérationnelle renforcée	2.1
	Temps de travail & exigence opérationnelle	x		👍👍	⚠️⚠️	Moyenne (→)	(I) Soutenabilité des rythmes d'activité	2.3
	Salaires décents & modèle de rémunération	x		👍👍👍	⚠️⚠️⚠️ ou 👤👤	Moyenne (↗)	(F) Exigence de résultats & lien avec rétention	2.2
	Dialogue social	x		👍	👤	Faible (→)	(F) Implication du personnel et contre-pouvoir	2.5 & 2.10
	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	x		👍👍	⚠️ ou 👤👤	Moyenne (→)	(F) Impact sur la rétention	2.3
	Santé et sécurité	x		👍	👤	Faible (→)	(F) Impact sur les absences	2.4 & 2.6
S1 B. Personnel - Égalité des chances	Diversité : Egalité de genre, handicap, âge, etc.	x			⚠️ ou 👤👤	Moyenne (→)	(F) Impact sur innovation, culture et réputation	2.8
	Lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	x		👍 (potentiel)	👤	Rare (→)	(F) Impact sur le climat professionnel	2.6 & 3.7
S4 - Clients	Accès à l'information (de qualité)	x		👍👍👍	👤👤	Faible (→ ou ↗)		3.2
	Création de valeur pour les investisseurs (ex. Fonds de pension), gestion des risques & protection du capital	x		👍👍👍	⚠️⚠️⚠️ ou 👤👤👤👤	Probable (→)	(F) Robustesse du track record	Rapport de Gestion (3.)

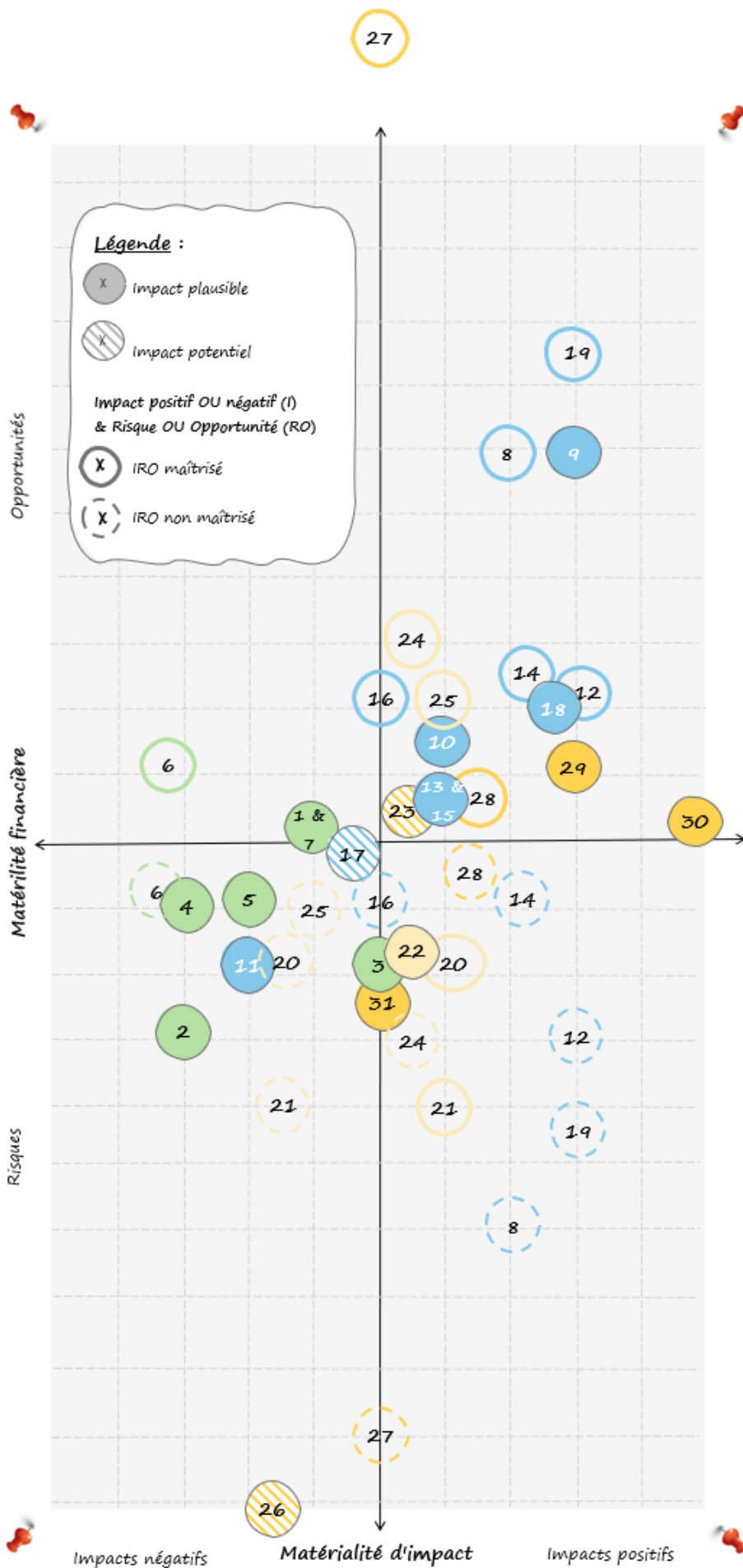
G1 - Conduite des affaires	Éthique des affaires : fraude, déontologie, corruption, etc.	x		 ou  (potentiel)	   	Faible (→)	Transparence et éthique perçues par les investisseurs, actionnaires, contreparties, etc.	3.7 à 3.9 & Rapport de Gestion (3.)	
	Règles de marché et intégrité : risque de manipulation de marché, etc.	x		 ou  (potentiel)	   	Moyenne (→)	(F) Spécificité du trading algorithmique		
	Conformité réglementaire, y compris règles pour sociétés cotées	x	x		   	Faible (→)	Coûts de mise en conformité, risque de sanctions ; Risque perte de confiance des marchés		
	Protection des lanceurs d'alerte	x	x	 (potentiel)		Faible (→)			3.8
	Qualité des relations avec les fournisseurs et contreparties	x			   ou   	Moyenne (→)	(F) Continuité des relations		3.3
	Achats responsables et standards de qualité		x	 ou 	 ou  	Faible (↗)	(I) Poste majeur de l'empreinte carbone		3.3
	Cybersécurité, protection des données et résilience IT	x	x	   (potentiel)	   	Probable (↗)	Impact éthique, réglementaire et réputationnel ; pertes opérationnelles		3.4
Spécifique ABC : stratégies & modèle d'intervention sur les marchés	Volatilité & cadre géopolitique		x		   ou     	Probable (↗)		Rapport de Gestion (1.)	
	Investissement ESG : éthique des modèles / signaux / produits	x		 ou 	 ou 	Faible (→)	Potential de croissance via produits responsables	3.2	
	Contribution à la réflexion collective ESG et émergence best practices pour industrie HF / quant	x		  	 	Faible (→)		3.5	
	Fonctionnement des marchés financiers : apport de liquidité	x	x	    				3.1	
	Fonctionnement des marchés mondiaux et technologies étrangères		x		    	Rare (→)		RG (1.)	

Les IRO environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à l'activité du Groupe ABC arbitrage se concentrent principalement sur le personnel de l'entreprise, la gouvernance et l'éthique des affaires, l'empreinte du numérique et les questions de sécurité des systèmes d'informations et de protection des données. En raison de la nature spécifique des stratégies déployées, caractérisées par des expositions financières complexes et dynamiques (modification rapide des expositions, sur des cycles très courts, détention simultanée de positions longues et courtes, etc.), les impacts associés au portefeuille de titres sont difficiles à apprécier de manière directe.

Les conclusions de cette analyse sont en ligne avec les enjeux déjà mis en évidence dans les précédents rapports de gestion (RG) et rapports extra-financiers volontaires du Groupe, et sur lesquels il adopte d'ores et déjà une approche proactive, ainsi que décrit dans les sections indiquées dans la dernière colonne. Cette analyse fera l'objet de réexamens annuels, afin d'intégrer les évolutions, l'amélioration de la disponibilité des données et les ajustements éventuels du cadre réglementaire.



1.4. Matrice de matérialité



- Enjeux environnementaux**
- 1) Émissions opérationnelles (hors scope 3-15)
 - 2) Consommation énergétique, notamment des centres de données
 - 3) Aléas climatiques, notamment sur les places boursières ou centres de données
 - 4) Émissions « financées » (scope 3-15)
 - 5) Consommation d'eau, notamment pour les centres de données
 - 6) Consommation de matériels et d'équipements IT
 - 7) Déchets électroniques

- Enjeux sociaux**
- 8) Attractivité et rétention des talents
 - 9) Développement capital humain : formations, compétences
 - 10) Sécurité de l'emploi
 - 11) Temps de travail & exigence opérationnelle
 - 12) Salaires décents & modèle de rémunération
 - 13) Dialogue social
 - 14) Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
 - 15) Santé et sécurité
 - 16) Diversité : Égalité de genre, handicap, âge, etc.
 - 17) Lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail
 - 18) Accès à l'information (de qualité)
 - 19) Création de valeur pour les investisseurs (ex. Fonds de pension), gestion des risques & protection du capital

- Enjeux de gouvernance**
- 20) Éthique des affaires : : fraude, déontologie, corruption, etc.
 - 21) Règles de marché et intégrité : risque de manipulation de marché, etc.
 - 22) Conformité réglementaire, y compris règles pour sociétés cotées
 - 23) Protection des lanceurs d'alerte
 - 24) Qualité des relations avec les fournisseurs et contreparties
 - 25) Achats responsables et standards de qualité
 - 26) Cybersécurité, protection des données et résilience IT

- Enjeux spécifiques à ABC**
- 27) Volatilité & cadre géopolitique
 - 28) Investissement ESG : Éthique des modèles / signaux / produits
 - 29) Contribution à la réflexion collective ESG et émergence best practices pour industrie HF / quant
 - 30) Fonctionnement des marchés financiers : apport de liquidité
 - 31) Fonctionnement des marchés mondiaux et technologies étrangères

2. Informations sociales

Les collaborateurs du Groupe *ABC arbitrage* sont sa première richesse. Le Groupe est donc particulièrement attentif à leur bien-être et à leur épanouissement professionnel, dans tous ses aspects.

Les principaux indicateurs sociaux du Groupe *ABC arbitrage* sont récapitulés dans la partie « Table de données » (§ 6.).

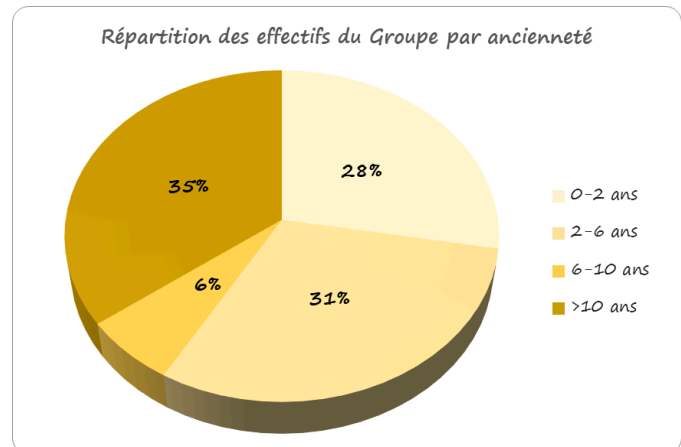
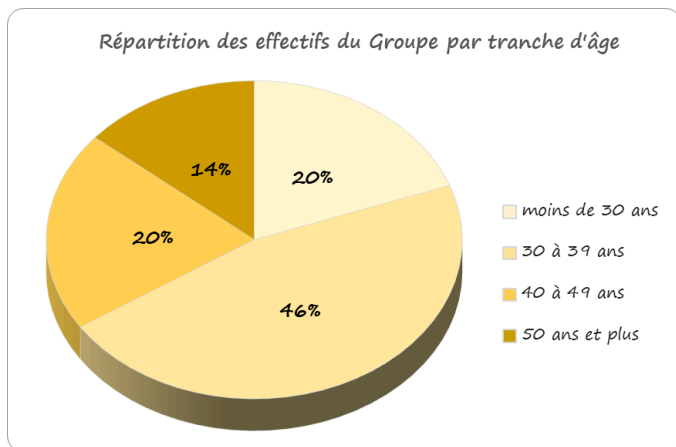
2.1. Les équipes d'ABC arbitrage

Grâce à la gestion dynamique du recrutement, l'effectif du Groupe a augmenté de 9 % depuis 3 ans. En 2025, le Groupe a recruté 6 nouveaux collaborateurs en CDI, soit près de 6 % de l'effectif total en CDI au 31 décembre 2025. Le recrutement s'est réparti de manière équilibrée entre les différents niveaux d'expérience, avec 1 tiers de profils juniors, 1 tiers de profils confirmés et 1 tiers de seniors ou experts parmi les nouvelles recrues, traduisant la volonté de maintenir un équilibre entre dynamisme, montée en compétences et consolidation de l'expertise interne.

Cet équilibre se reflète dans l'âge moyen des collaborateurs (37 ans), qui témoigne à la fois de l'expérience du Groupe et de sa capacité à intégrer de nouveaux talents. Près de la moitié des collaborateurs ont entre 30 et 39 ans (46 %). Les moins de 30 ans et les 40 - 49 ans représentent chacun 20 % de l'effectif, tandis que ceux de 50 ans en constituent 14 %, participant à la transmission des savoir-faire et à la solidité du socle d'expertise du Groupe.

L'ancienneté moyenne des collaborateurs est de 8,3 ans, portée par une équipe managériale expérimentée (21 ans d'ancienneté moyenne) et une forte fidélité des équipes.

Malgré une activité internationale, ABC arbitrage a toujours eu une volonté de maintenir une implantation forte en France. Son effectif est constitué de nombreux ingénieurs, profils scientifiques que le Groupe s'efforce, à son échelle, de conserver en France. L'Hexagone concentre ainsi 90 % de ses effectifs.



2.2. Politique de rémunération

Le respect des obligations prévues par l'article L.225-102 du Code de commerce est présenté dans le rapport de gestion du Groupe *ABC arbitrage* au titre de l'exercice 2025.


En 2025, les frais de personnel sont en progression (près de 13 %) par rapport à 2024, principalement liée à la hausse des rémunérations variables dans un contexte de performance accrue. Cette corrélation est structurelle dans le système de rémunération du Groupe. La croissance des effectifs et des salaires fixes sont également à prendre en considération.

Afin d'assurer l'équité, l'attractivité des profils et le partage équitable de la valeur, sans discrimination, les sociétés du Groupe s'appuient sur des grilles de salaire internes définies par poste et par département. Celles-ci s'appuient sur le système de niveaux de compétence du Groupe, mis en place en 2023 pour garantir une gestion des carrières cohérente et équitable, fondée sur le domaine de responsabilité et le niveau de perfectionnement des collaborateurs, ainsi que sur des critères objectifs, tels que les diplômes, l'expérience et les références de marché. Ces grilles sont mises à jour annuellement en tenant compte des études de rémunération externes et de la réalité opérationnelle.

Au-delà de la recherche d'équité salariale, le Groupe associe les collaborateurs à la création de valeur sur le long terme afin de renforcer leur implication dans la durée et l'alignement avec les actionnaires. La Direction s'est ainsi attachée à proposer différents outils d'intéressement au capital, échelonnés dans le temps, afin de soutenir le développement de la société en valorisant et en fidélisant les talents tout en maîtrisant les coûts fixes autant que possible. Cette démarche active fait partie de l'ADN du Groupe depuis de nombreuses années. Convaincu des effets positifs de ces dispositifs, le Groupe entend continuer à recourir à des produits d'intéressement au capital. Les informations relatives à ces programmes sont détaillées dans le rapport de gestion du Groupe.

Les salariés de l'UES France bénéficient par ailleurs de dispositifs de rémunération variable à caractère collectif, comprenant des primes d'intéressement et de participation. Ces mécanismes d'incitation sont des canaux de partage de la valeur et permettent d'associer l'ensemble des collaborateurs aux performances globales de l'entreprise. En complément, les collaborateurs bénéficient d'avantages sociaux tels que la prime vacances ou les titres-restaurant.

Ces dispositifs de long terme s'inscrivent dans une politique de rémunération globale, qui comprend, selon l'usage, le versement d'une prime de performance discrétionnaire, à l'issue de l'évaluation annuelle des collaborateurs. Un plan d'épargne salariale est également proposé aux collaborateurs du périmètre France (90 % des effectifs).



POINTS CLES

- Grilles de salaire internes
- Outils d'intéressement au capital
- Primes d'intéressement et de participation
- Prime de performance discrétionnaire
- Plan d'épargne salariale

Enfin, depuis 2023, la rémunération variable du Président-directeur général d'ABC arbitrage, Dominique Ceolin, intègre des critères liés à la performance RSE. Indexée sur le résultat net consolidé du Groupe, elle peut être impactée en partie par un coefficient multiplicateur dépendant de quatre critères qualitatifs et plafonné à 1 (ces critères ne peuvent ainsi qu'avoir un effet neutre ou à la baisse sur le [calcul initial](#)). La performance RSE conditionne deux de ces critères, à savoir :

- Dimensions sociale et sociétale, évaluée sur la base des indicateurs :
 - Turn-over non choisi de l'effectif du Groupe ;
 - Implication dans la vie sociétale hors ABC arbitrage (Écosystème Mid Small, Gouvernance, etc...) ;
 - Égalité Homme / Femme : situation actuelle et mesures mises en œuvre.
- Dimension environnementale : mesures des émissions de CO₂e par le Groupe ABC arbitrage et suivi des actions mises en œuvre.

2.3. Organisation du temps de travail et conciliation vie professionnelle/vie privée

Le Groupe propose des modalités de travail diversifiées et favorise une organisation du temps de travail flexible, dans le respect des exigences opérationnelles, ce qui permet un bon équilibre vie professionnelle / vie privée et rend le travail plus facilement compatible avec les contraintes personnelles.

Cette flexibilité se traduit concrètement dans l'organisation du temps de travail au sein du Groupe. Celle-ci varie ainsi selon les fonctions exercées, les salariés du Groupe étant tous cadres autonomes au forfait jours ou équivalent, à l'exception des apprentis, et disposent d'une autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, n'étant pas soumis à l'horaire collectif.

Tous les collaborateurs confirmés qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier de 12 jours de télétravail par mois. La totalité des salariés a fait la demande de bénéficier du télétravail et toutes les demandes ont été acceptées. En 2025, le pourcentage de jours de télétravail moyen par personne s'établit à 39 %, contre un taux maximum possible de 55 %. Cela reflète une bonne adoption de cette possibilité tout autant que le plaisir qu'ont les collaborateurs à travailler dans les locaux. ABC arbitrage fournit tous les moyens nécessaires pour télétravailler dans de bonnes conditions. A ce titre, un ergonome peut intervenir ou faire des actions de sensibilisation sur demande des salariés. Une allocation forfaitaire mensuelle est également accordée pour compenser des frais liés au travail à domicile. Les collaborateurs ont la liberté de choisir librement quels jours sont travaillés en distanciel.

La flexibilité comprend la possibilité de télétravailler de manière régulière, qui a été pérennisée par un accord collectif établi avec le Comité social et économique (CSE), les salariés, la Responsable des Ressources Humaines (RRH) et les managers.

Au-delà de ces dispositifs, le Groupe offre également des modalités d'organisation du travail adaptées aux situations individuelles. Les salariés peuvent ainsi bénéficier, le cas échéant, d'un temps partiel ou de congés sans solde. En 2025, 2 femmes et 1 homme ont fait le choix de travailler à temps partiel et 3 personnes ont bénéficié de congés sans solde.

Enfin, le Groupe entend favoriser au maximum la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle en ne programmant pas de réunions récurrentes après 18h ou sur la pause méridienne.

2.4. Absentéisme

L'absentéisme et ses motifs sont suivis par le département des ressources humaines. Le taux d'absentéisme (pourcentage de jours d'absence non prévus sur le total des jours ouvrés théoriques) de l'UES ABC *arbitrage* en 2025, à 0,96 %, est très largement inférieur à la moyenne observée dans les entreprises françaises, estimée à 4,84 % en 2024 selon l'Observatoire de la performance sociale Diot-Siaci (publication 2025). À titre de comparaison, les dernières données sectorielles disponibles pour la Banque et l'Assurance faisaient état d'un taux de 4,12 % en 2022 et de 5,17 % pour le secteur banque / finance en 2023 (Observatoire de l'absentéisme).

Les absences non prévues en 2025 sont essentiellement de courte durée (84 % des absences de l'exercice inférieures à 3 jours) pour cause d'arrêts maladie et ou d'événements familiaux. En 2025, la durée moyenne d'une absence non prévue au sein de l'UES ABC *arbitrage* est de 2,68 jours (21,5 jours pour 2024 en France selon l'Observatoire de la performance sociale, Diot-Siacie).

Ces taux, particulièrement faibles, témoignent de l'atmosphère de travail positive et sont cohérents avec les actions mises en œuvre par le Groupe pour le bien-être de ses salariés.

2.5. Relations sociales

Les accords collectifs en vigueur au sein du Groupe reposent principalement sur les accords relatifs à l'intéressement, à la participation et au forfait jours pour les entités françaises.

Le dialogue social s'appuie également sur un processus de concertation entre l'employeur et les instances représentatives du personnel. En France, il s'organise autour du Comité social et économique (CSE), qui possède des attributions sur les plans économique et social (organisation et marche de l'entreprise, conditions de travail, formation professionnelle, apprentissage, etc.), ainsi que dans les domaines culturels, de la protection de la santé et de la sécurité des salariés du Groupe. Le CSE est informé et consulté lors des décisions importantes pour prendre en compte les intérêts des salariés. Il se réunit en moyenne une fois tous les deux mois et *a minima* 6 fois par an.

Chaque collaborateur bénéficie par ailleurs :

POINTS CLES

- Accords collectifs
- Comité social et économique (CSE)
- Entretien annuel (manager)
- Entretiens professionnels (RH)
- Réunions semestrielles Groupe
- Groupe de travail RSE
- Intranet
- « Porte ouverte »

- d'un entretien annuel avec son manager afin d'échanger sur tous les aspects de sa vie professionnelle. La trame de cet entretien a été revue en 2023 afin de renforcer son objectivité et d'aborder systématiquement les éléments de satisfaction ou d'insatisfaction à tous les niveaux (contenu du poste, ambiance et organisation de travail, feedback sur le manager, salaire, etc.) ainsi que les souhaits d'évolution et de formation. Les objectifs de travail, dans la mesure du possible, mesurables, sont définis avec le responsable hiérarchique au moins une fois par an et font l'objet d'un suivi, *a minima* au moment des entretiens annuels. Pour l'année 2025, un système de collecte de *feedbacks* à 360 degrés des pairs a été introduit afin d'intégrer différents points de vue dans l'évaluation de la performance des collaborateurs et ainsi l'enrichir avec des perspectives plus diversifiées, complètes et constructives ;

- d'entretiens professionnels réguliers avec un membre du service RH, dont la trame d'entretien a été revue en 2024 en lien avec le CSE, avec un accent particulier sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que sur la charge de travail. En 2025, 28 entretiens professionnels ont été réalisés.

Par ailleurs, un groupe de travail sur les questions RSE est ouvert à tous, afin d'informer les salariés qui le souhaitent des actions du Groupe sur les questions environnementales ou sociales et leur permettre de proposer des idées et de s'impliquer activement. Il s'organise autour de « *task forces* », dédiées à certains sujets spécifiques.

L'existence et le mode de fonctionnement du CSE, du groupe de travail et de la démarche RSE sont communiqués et expliqués aux employés, notamment lors de leur intégration au sein de la société. Ces informations sont également à la disposition des salariés via l'Intranet, qui regroupe l'ensemble des informations utiles à la vie au sein de l'entreprise.

Enfin, des réunions semestrielles obligatoires de présentation des résultats du Groupe permettent non seulement aux collaborateurs de poser des questions à la direction, y compris de manière anonyme, mais aussi d'avoir une vision claire des orientations stratégiques, des décisions prises et des perspectives du Groupe. Ils constituent par ailleurs un cadre de restitution et de dialogue autour des réussites comme des difficultés rencontrées, contribuant ainsi à une information transparente et à une compréhension partagée des enjeux.

En complément de ces dispositifs formalisés, une approche de « portes ouvertes » est pratiquée, les collaborateurs peuvent échanger à tout moment avec leur manager ou avec le service des ressources humaines pour faire part de requêtes ou de remarques.

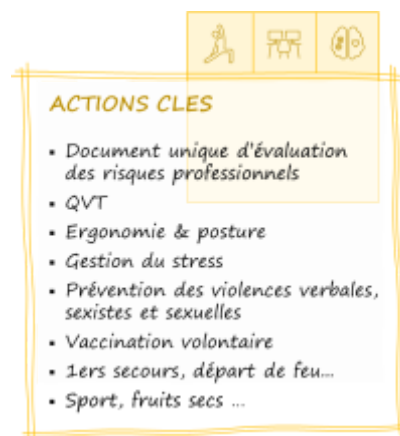
2.6. Santé et sécurité

La politique de santé au travail va au-delà de la simple conformité réglementaire. En effet, la protection de la santé des collaborateurs et prestataires présents sur site est une priorité au sein du Groupe *ABC arbitrage*, qui entend agir de manière préventive pour contribuer à préserver le bien-être de ses équipes, prévenir les risques, améliorer de manière continue les conditions de travail et faire un suivi régulier des dispositifs mis en place en lien avec les instances représentatives du personnel et acteurs compétents.

Ainsi, le Groupe revoit tous les ans, en associant le CSE et éventuellement la médecine du travail, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), qui permet d'identifier les risques professionnels liés aux métiers exercés au sein du Groupe et aux conditions de travail et de s'assurer du bon dimensionnement des dispositifs de remédiation en place. Cette démarche couvre l'ensemble des risques professionnels, y compris psychosociaux et ergonomiques, et donne lieu, le cas échéant, à des plans d'actions adaptés. En 2025, les risques psychosociaux (liés à la charge de travail et à l'isolement, notamment du fait du télétravail) et les risques liés à l'ergonomie des postes de travail, identifiés comme les principaux risques professionnels des collaborateurs du Groupe, ont de nouveau fait l'objet d'une attention accrue.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la Qualité de Vie au Travail (QVT), le Groupe sensibilise les collaborateurs à l'adoption de postures adaptées, afin de prévenir les inconforts et les troubles musculo-squelettiques. En 2025, les collaborateurs en France qui l'ont souhaité ont bénéficié de sessions de sensibilisation au travail sur écran par un ergonome, d'une analyse des postes de travail pour recommandations individualisées, ainsi que de massages "Amma" en position assise pour soulager les tensions. Conscient de son rôle pour un environnement de travail ergonomique, le service RH, en lien avec les services généraux, explore activement des solutions pour favoriser une posture plus confortable et adaptée. Un guide sur les gestes et bonnes postures au travail est à disposition sur l'intranet. Des équipements de type dossier ergonomique, repose-pied, adaptateur assis-debout ou support pour PC portable peuvent être fournis aux collaborateurs afin de répondre aux recommandations de l'ergonome ou leur permettre de tester de nouvelles configurations de travail et trouver celle qui convient le mieux.

La gestion du stress au travail fait l'objet d'une attention particulière dans un contexte d'activité exposé aux fluctuations des marchés et aux enjeux de performance. L'organisation du Groupe contribue à en tempérer les effets grâce à l'industrialisation des processus, la structuration des dispositifs de supervision et la sécurisation des opérations. Pour les équipes de trading, des dispositifs de permanence et d'astreinte sont mis en place



ACTIONS CLES

- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- QVT
- Ergonomie & posture
- Gestion du stress
- Prévention des violences verbales, sexistes et sexuelles
- Vaccination volontaire
- 1ers secours, départ de feu...
- Sport, fruits secs ...

afin d'assurer la continuité d'activité tout en préservant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Par ailleurs, un outil d'auto-évaluation a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs pour aider à prévenir l'épuisement professionnel. La charge de travail est systématiquement abordée lors des entretiens annuels, et les collaborateurs peuvent solliciter à tout moment leur manager ou les ressources humaines. Enfin, une salle de repos est mise à disposition pour favoriser des temps de détente et les services des contrats de mutuelle et prévoyance incluent cette dimension.

La prévention des violences verbales, sexistes et sexuelles, qui peuvent entraîner des répercussions psychologiques importantes (anxiété, dépression, isolement, *burn-out*, etc.), contribue directement à la protection de la santé mentale des collaborateurs. Le code de conduite interne définit explicitement le harcèlement moral et sexuel, en précise le cadre et les sanctions applicables. Les dispositions correspondantes du Code du travail sont affichées dans les locaux parisiens et présentées à chaque nouvel arrivant. De plus, un membre du CSE est référent interne pour ces sujets. Pour aller plus loin sur ce sujet, le Groupe s'est doté d'une politique publique de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Parmi les autres mesures concrètes déployées, les employeurs français remboursent 100 % du paiement du forfait de base de la Mutuelle et une campagne de vaccination volontaire contre la grippe est proposée chaque année. Les collaborateurs qui le souhaitent sont également régulièrement formés aux « gestes de premiers secours » (8 personnes en 2025), à la conduite à tenir face à un départ de feu (15 personnes en 2025) et à l'évacuation de l'établissement (17 personnes en 2025). Afin de maintenir des connaissances opérationnelles et à jour, des cadres et employés clés (CSE, etc.) bénéficient de formations en matière de santé et de sécurité tous les deux ans.

Les actions de prévention intègrent la promotion d'un mode de vie sain, telles que la mise à disposition de fruits secs en libre-service, la prise en charge des inscriptions à des courses à pied, ainsi que des partenariats avec des salles de sport et l'organisation de défis sportifs, comme les "Olympiades", une rencontre entre équipes organisée en 2025.

Enfin, les collaborateurs peuvent faire appel à la médecine du travail et un système d'alerte anonyme et sans risque de représailles peut être utilisé en cas de besoin. Ces dispositifs font l'objet d'un suivi régulier et sont ajustés si besoin en fonction des retours des collaborateurs et des indicateurs disponibles pour créer un environnement de travail respectueux et sécurisé. Ces efforts sont payants puisqu'aucune maladie professionnelle ni accident de travail n'a été déclaré en 2025, y compris pour les sous-traitants. Tous les détails à cet égard sont disponibles dans le paragraphe § 2.8 du présent rapport et dans la procédure dédiée.

2.7. Formation

La formation est un enjeu majeur pour le Groupe *ABC arbitrage*. Elle contribue à la fois au développement de son capital humain et à l'épanouissement professionnel individuel et se décline en trois aspects principaux :

- La veille technologique, réglementaire et fiscale

Des formations sont proposées pour développer les compétences des salariés sur les évolutions réglementaires, fiscales et technologiques. *ABC arbitrage* s'appuie également sur des abonnements à des contenus professionnels et l'acquisition d'ouvrages techniques. En 2025, tous les collaborateurs ont été formés à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) afin de les aider à s'approprier ce nouvel outil, à mieux en comprendre les usages, les limites et le potentiel et à garantir qu'ils soient en mesure de l'exploiter efficacement et avec discernement, dans le respect des règles de sécurité.

- La formation cœur de métier

La politique de formation d'*ABC arbitrage* pour son cœur de métier repose principalement sur le tutorat et la formation interne. En effet, les formations externes étant généralement orientées vers des stratégies directionnelles, peu adaptées au trading quantitatif et systématique, *ABC arbitrage* privilégie le transfert de savoir en interne, notamment au travers du programme « *ABC University* ».

- La formation des « *soft skills* »

Une part importante du budget de formation est dédiée à la montée en compétence des salariés sur leurs « *soft skills* ». En 2025, 65 % des dépenses pour les organismes de formation / coaching externes ont concerné ce type d'accompagnement (management, assertivité, prise de parole, leadership, négociation).

Les souhaits de formation, y compris diplômantes ou certifiantes, sont discutés au moins une fois par an avec l'ensemble des collaborateurs au moment de l'entretien annuel. Toutes les demandes sont étudiées par le service des Ressources Humaines et les collaborateurs et managers reçoivent un retour motivé pour chacune d'entre elles. Les demandes validées sont regroupées dans un plan de formation annuel qui est soumis au CSE.

En 2025, 9 formations différentes ont été organisées dans le cadre du programme interne « *ABC University* », pour un total de 26 sessions, réunissant 254 participations au sein du Groupe. Plus de 3 quarts des salariés ont bénéficié d'au

Lancé en 2023, le programme « *ABC University* » structure et professionnalise l'approche de la formation interne d'*ABC arbitrage*. Au-delà de l'approfondissement des compétences liées aux fonctions exercées, « *ABC University* » offre aux collaborateurs la possibilité d'explorer librement l'ensemble des métiers et activités du Groupe, favorisant ainsi une compréhension transversale et une montée en compétences choisie, indépendamment de leurs missions.

moins une formation « *ABC University* ». Avec un taux de participation global de 81 % et une moyenne de 2,8 heures de formation par personne, le programme a suscité un réel engagement de la part des collaborateurs. La satisfaction des participants atteint une moyenne de 4,7/5, soulignant la pertinence et la qualité des contenus proposés. « *ABC University* » a ainsi permis de compléter efficacement les formations informelles et de renforcer la capacité du Groupe à capitaliser sur les compétences internes. Cette initiative contribue également à l'intégration des nouveaux arrivants à travers des parcours de formation dédiés.

Les programmes de formation couvrent également les employés contractuels ou à temps partiel faisant partie de l'effectif de l'entreprise. Au global, les dépenses de formation (internes et externes) ont augmenté de plus de 75 % en 3 ans. Ces actions s'inscrivent elles aussi dans une démarche d'amélioration continue : tous les salariés reçoivent un questionnaire de satisfaction pour les formations, internes comme externes. Lors du dernier sondage Great Place To Work, 85 % des salariés se sont dits satisfaits des actions en faveur de la progression engagées par *ABC arbitrage*.

2.8. Égalité de traitement

Dans le cadre de ses processus de recrutement comme de la gestion des ressources humaines, le Groupe *ABC arbitrage* s'applique à ne pratiquer aucune forme de discrimination, en particulier en matière de nationalité, de culture, de genre ou de handicap. Au contraire, le Groupe valorise la diversité sous toutes ses formes, convaincu que la richesse des parcours, des expériences et des profils constitue un levier d'intelligence collective, d'innovation et de performance.

Le Groupe s'attache ainsi à recruter des collaborateurs, capables de s'intégrer au sein des équipes tout en apportant des perspectives nouvelles et complémentaires. A titre d'exemple, le Groupe comptait 12 nationalités différentes parmi ses équipes en 2025. *ABC arbitrage* promeut une culture dans laquelle chaque collaborateur est reconnu pour sa contribution et peut pleinement exprimer son potentiel. La démarche du Groupe s'appuie sur les données salariales spécifiques (ex : ventilées par genre) suivies par les Ressources Humaines, ainsi que sur des actions de sensibilisation et d'écoute afin de recueillir les perceptions des équipes sur les sujets de diversité et d'inclusion et d'identifier les axes d'amélioration. Une consultation interne a montré que les salariés d'*ABC arbitrage* n'identifient pas de problème majeur sur ces questions.

La mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un axe central de la démarche. *ABC arbitrage* s'engage de longue date sur ces enjeux à travers un plan d'action, fondé sur un diagnostic approfondi en collaboration avec le CSE. Ce plan couvre neuf domaines clés : recrutement et accès à l'emploi, qualification, classification, rémunération, formation, promotion et mobilité professionnelle, sécurité, conditions de travail et articulation entre vie privée et vie professionnelle. Dans le cadre de son business plan « *Springboard 2025* », *ABC arbitrage* a renforcé cette ambition en formalisant une [politique dédiée et publique](#), qui inclut tous les aspects de la vie professionnelle, et en mettant en place, en 2023, une *task force* "diversité et inclusion". Celle-ci contribue, notamment sur les sujets d'équité de genre, à identifier les sujets prioritaires, à formuler des recommandations et à suivre les actions, en lien étroit avec les Ressources Humaines et dans une logique d'amélioration continue.

Plusieurs mesures concrètes ont ainsi été déployées :

- Pour accompagner la parentalité, le Groupe a choisi d'assurer le maintien intégral du salaire, y compris dans la partie variable, pendant les congés maternité et paternité. Pour pouvoir l'anticiper plus sereinement, les

informations légales, procédures et ressources utiles ont été regroupées et mises à disposition. Par ailleurs, les conditions de travail des femmes enceintes peuvent être adaptées, à leur demande, notamment par un recours accru au télétravail et une plus grande flexibilité sur la présence au bureau. Des contrats de réservation de berceaux sont proposés et la salle de repos est réservée en priorité aux salariées qui souhaitent tirer leur lait.

- Pour renforcer l'égalité des chances et les critères liés au mérite, le processus de recrutement a été revu dans le but de prévenir les biais à chaque étape, de la publication de l'annonce jusqu'à l'offre d'emploi. Une *checklist* d'actions et un guide du recrutement ont été diffusés à l'ensemble des intervenants. Par ailleurs, les managers ont été sensibilisés à l'égalité professionnelle et à la prévention des biais en amont des évaluations annuelles ;
- Pour échanger sur les bonnes pratiques, *ABC arbitrage* a adhéré aux *Women's Empowerment Principles* (WEP), un ensemble de principes établis par UN Women et le Pacte mondial des Nations Unies sur la manière de promouvoir l'égalité de genre au travail pour les entreprises. Le Groupe s'est également soumis à l'outil d'auto-évaluation des WEP afin d'évaluer ses pratiques et d'identifier des axes d'amélioration.
- Pour renforcer l'objectivité dans la prise de décision et sensibiliser les responsables de projets à l'impact des biais cognitifs, une formation spécifique a été organisée.

En 2025, *ABC arbitrage* a obtenu la note de 77/100 à l'indice de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet indicateur ne reflète pas nécessairement la réalité de la politique d'égalité salariale du Groupe, car la méthode de calcul réglementaire ne prend pas en compte les spécificités et les types de métiers exercés et des parcours professionnels, notamment pour un groupe de cette taille. En 2024 et 2025, le calcul a toutefois pu s'appuyer sur les niveaux de compétences internes, les seuils d'effectifs requis étant atteints pour deux catégories représentant plus de 40 % des collaborateurs, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Enfin, le Groupe veille également à respecter l'égalité hommes-femmes au sein de son conseil d'administration. En tenant compte des administrateurs actionnaires fondateurs historiques, les femmes représentent 40 % du Conseil d'Administration, y compris les administrateurs actionnaires fondateurs historiques et 100 % des administrateurs indépendants.

En parallèle de ses actions pour l'égalité de genre, *ABC arbitrage* a engagé une démarche en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, structurée autour d'un plan d'action public. Celui-ci repose notamment sur l'existence d'une référente handicap au niveau du Groupe, chargée d'orienter, d'informer et d'accompagner les collaborateurs. En outre, des sessions de formation ont été dispensées à des collaborateurs clés (membres du CSE, managers, membres de la *task force* diversité et inclusion), représentant 22 % de l'effectif, pour renforcer les compétences en la matière et faciliter l'orientation vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés. Un quiz de sensibilisation a été organisé auprès d'une cinquantaine de collaborateurs afin d'amorcer le dialogue et déconstruire les idées reçues sur le handicap. L'ensemble de ces actions ont permis d'instaurer un dialogue avec des personnes concernées et de déployer des accompagnements individualisés.

ACTIONS CLES

- Lutte contre la discrimination
- Politique égalité H/ F & handicap
- Task force "diversité et inclusion"
- Accompagnement parentalité
- Travail sur les biais cognitifs
- Adhésion aux WEPs
- Checklist et guide
- Référente handicap
- Sensibilisation & formation "handicap"



2.9. Cadre de travail

ABC arbitrage a fait le choix d'implanter ses bureaux parisiens au cœur de la capitale, au sein du Centorial, un bâtiment historique emblématique. Situés dans un quartier central, les bureaux bénéficient d'une excellente accessibilité ainsi que d'un accès immédiat à de nombreux restaurants, boutiques, ou organismes culturels. À Singapour, les bureaux d'*ABC arbitrage* offrent un environnement de travail agréable en plein centre, avec une vue dégagée sur la ville, tout en bénéficiant d'une excellente desserte par les transports en commun. De même, les locaux de Dublin, installés dans un bâtiment de caractère, bénéficient d'une bonne desserte par les transports en commun, contribuant à la qualité de vie au travail.

Le Groupe accorde par ailleurs une attention particulière à la qualité des environnements de travail et à offrir des espaces de vie agréables (cafétéria, salles de réunion, etc.) aux collaborateurs. Les locaux parisiens ont été conçus avec un souci d'ergonomie et rénovés avec l'appui d'une architecte d'intérieur. Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage,

aux côtés d'artistes français, à promouvoir l'art et la culture, convaincu de leur contribution au bien-être des collaborateurs, à leur créativité et à la qualité des interactions sociales. La plupart des salles de réunions accueillent de manière permanente des Œuvres originales, spécialement créées pour *ABC arbitrage* autour de la thématique des éléments chimiques (Oxygène, Silicium, Zinc, Carbone, etc.). Une fresque, mêlant esquisses de l'identité du Groupe et créations libres, a été réalisée lors d'une performance artistique en 2018 et des photographies d'art et tableaux, régulièrement renouvelés, sont exposés dans les espaces communs. Depuis fin 2022, les photographies de Mathieu Latour, artiste parrainé par le Groupe (cf. § 3.6.) y sont exposées. Enfin, une salle de repos est à disposition.

2.10. Vie d'entreprise et intégration

Afin de favoriser la cohésion d'équipe et de proposer à ses collaborateurs une vie professionnelle riche, le Groupe *ABC arbitrage* organise régulièrement des événements et activités fédératrices.

Pour les nouveaux collaborateurs, des temps d'accueil sont prévus (une matinée d'intégration en 2025) afin de leur présenter l'histoire, la culture et les valeurs du Groupe, et de favoriser les échanges avec les managers, qui présentent leurs équipes et leurs missions. Leur intégration est accompagnée tout au long de la période d'essai, avec deux entretiens de suivi systématiques avec les Ressources Humaines, complétés, à l'issue de celle-ci, par des temps d'échange individuels avec les membres du management. Un petit déjeuner avec le Président-directeur général, Dominique Ceolin, est également organisé.

Des échanges organisés entre les sièges du groupe, incluant des mobilités ponctuelles, contribuent à encourager le dialogue interculturel et à enrichir la compréhension mutuelle des perspectives professionnelles et culturelles. En 2025, cette dynamique s'est traduite par plusieurs mobilités : trois collaborateurs se sont rendus à Singapour et un en Irlande pour des sessions de formation et des temps d'échange. Elle s'est également inscrite dans un temps fort collectif, avec l'organisation d'un séminaire réunissant les équipes de Paris, Singapour et Dublin pour les 30 ans d'*ABC arbitrage* ; une occasion supplémentaire de se retrouver, renforcer les liens et de célébrer cette aventure, qui se veut collective. Les échanges ont également été nourris par la venue de collaborateurs de Singapour et de Dublin à Paris. L'ensemble des salariés de Singapour a participé au séminaire et presque tous en ont profité pour organiser un séjour à Paris et venir travailler dans les locaux français et parfaire leur formation.

Plusieurs initiatives visent à renforcer les liens entre équipes, telles que des déjeuners « mix », des moments conviviaux et des actions annuelles de Team building, tant aux niveaux des sites que des Directions.

Les filiales françaises organisent également des ABC Days trimestriels, durant lesquels l'ensemble des collaborateurs privilégie le travail en présentiel et les échanges de vive voix.

Enfin, le CSE contribue activement à la vie d'entreprise en proposant de nombreux temps de convivialité²⁷ et avantages aux collaborateurs²⁸.

2.11. Nos résultats : témoignages et enquêtes de satisfaction

Les avis publiés par les collaborateurs sur les réseaux sociaux professionnels témoignent d'un haut niveau de satisfaction. En 2025, toutes les évaluations déposées sur Glassdoor ont attribué la note maximale de 5/5 (aucune évaluation sur Indeed sur la période). Fin décembre 2025, la note globale du Groupe s'établit à 4,9/5 sur Glassdoor (stable par rapport à décembre 2024) et 4,6/5 sur Indeed, reflétant l'enthousiasme et l'engagement des équipes. Sur ces sites, les collaborateurs mettent en avant un environnement de travail collaboratif, bienveillant et stimulant, porté par des équipes techniquement très compétentes et caractérisé par une forte transversalité et une culture d'entreprise favorisant l'émulation, sans esprit de compétition. L'entreprise est également reconnue pour sa capacité à innover, la diversité des projets proposés et un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie personnelle, participant ainsi à son attractivité et à sa capacité à fidéliser les talents.

²⁷ Quizz, chandeleur, galette des rois, week-end ski, etc.

²⁸ Chèques cadeaux de Noël, abonnement Skilleos, qui regroupe plus de 1 400 cours en ligne, forfait sport et loisirs, etc.

Les efforts pour le bien-être des collaborateurs se sont également traduits par l'[obtention de la certification Great Place To Work® France](#) en 2023. Référence mondiale en matière d'expérience collaborateur, ce label mesure la perception des collaborateurs de leur entreprise. Une réelle satisfaction est ressortie de cette enquête, puisque, par exemple, pour :

- 100 % des collaborateurs : les nouveaux collaborateurs sont bien accueillis ;
- 99 % des collaborateurs : dans l'ensemble, c'est une entreprise où il fait vraiment bon travailler ;
- 99 % des collaborateurs : les événements qui sortent de l'ordinaire sont fêtés ensemble ;
- 93 % des collaborateurs : les locaux et équipements contribuent à créer un cadre de travail agréable ;
- 96 % des collaborateurs : « dans cette entreprise, on accorde beaucoup de responsabilités aux collaborateurs » ;
- 100 % des collaborateurs : les conditions de sécurité sont remplies ;
- et 97 % des collaborateurs : « l'environnement de travail est sain sur les plans psychologique et humain »

ABC arbitrage a fait partie en 2024 du palmarès français des 30 meilleures entreprises de sa taille (50 à 249 collaborateurs), les entreprises « [Best Workplaces 2024](#) », identifiées comme « les championnes de la qualité de vie au travail » grâce à une méthodologie exigeante. L'enquête sera reconduite sur un rythme triennal, en cohérence avec la fréquence de renouvellement des business plans du Groupe.

3. Relations avec les autres parties prenantes

Le Groupe a pour ambition d'assumer sa responsabilité sociétale en prenant en considération les attentes de ses parties prenantes avec lesquelles le dialogue est ouvert.

3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Depuis sa création, le Groupe contribue, à son échelle, au développement des territoires sur lesquels il est implanté en tant qu'employeur, ainsi qu'au bon fonctionnement de l'industrie financière en tant qu'acteur des marchés, de par son activité de type "arbitrage". En effet, l'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations ayant pour objectif d'exploiter les imperfections susceptibles d'apparaître entre les marchés financiers. Il contribue à faire converger les prix pour un même actif, à la fluidité des échanges entre les marchés et à leur liquidité. A travers ses activités, le Groupe participe donc au maintien de la pertinence et de l'efficacité des marchés et au respect des règles. Il permet y compris aux « petits porteurs » d'avoir accès au marché et d'acquérir des titres à leur juste valeur.

Au-delà du rôle que le Groupe *ABC arbitrage* joue sur les marchés, la valeur créée par le Groupe est redistribuée à l'ensemble de ses parties prenantes. Elle bénéficie aux collaborateurs, par la rémunération et les dispositifs de partage de la valeur (cf. section 2.2), aux actionnaires, ainsi qu'aux finances publiques, au titre des prélèvements fiscaux et sociaux acquittés par le Groupe.

3.2. Actionnaires et investisseurs

Une communication financière régulière et efficace permet aux investisseurs et actionnaires d'être informés de la stratégie, des résultats et des principales évolutions du Groupe. Au-delà de l'assemblée générale annuelle, cette information est assurée par la publication régulière de communiqués de presse. Un site internet (www.abc-arbitrage.com) et une adresse email (actionnaires@abc-arbitrage.com) dédiés sont également mis à leur disposition pour tout complément d'information.

Les sociétés du Groupe mettent un point d'honneur à répondre aux attentes des investisseurs. Elles mettent en œuvre les stratégies d'investissement avec une exigence maximale et des processus stricts pour préserver le capital. L'ensemble des éléments relatifs aux critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont détaillés dans [la politique d'investissement responsable](#), publiée sur internet et donc accessible pour les clients d'*ABC arbitrage Asset Management* actuels et prospects. Cette politique fait l'objet d'une mise à jour annuelle ou dès lors que des changements significatifs interviennent sur ces questions. Enfin, les équipes dédiées, une adresse électronique

spécifique et un formulaire de contact sur le site internet (<https://am.abc-arbitrage.com/>) sont également à disposition pour tout complément d'information.

ABC arbitrage et ses filiales ne recueillent pas de données personnelles sur ses clients et investisseurs, sauf lorsque la loi l'exige.

3.3. Intermédiaires financiers, sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe *ABC arbitrage* sélectionne les intermédiaires financiers avec lesquels il travaille avec le plus grand soin, afin qu'ils correspondent à ses exigences en termes de bonnes pratiques de gestion. A cette fin, le Groupe conduit une analyse approfondie de leurs pratiques au moyen d'un questionnaire de *Due Diligence* détaillé. Dans ce cadre, il recueille ainsi désormais systématiquement des informations sur leurs politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le recours à la sous-traitance par le Groupe *ABC arbitrage* est limité. En effet, le nombre de fournisseurs directement liés à l'activité du Groupe est réduit et concerne essentiellement les fournisseurs de données financières, pour lesquels les alternatives sont limitées. Les tâches externalisées se concentrent principalement sur l'établissement des bulletins de paie et déclarations sociales ainsi qu'à certains services généraux et actes administratifs.

Les critères de durabilité permettent d'évaluer les offres dans leur globalité et de sélectionner des solutions qui

répondent au mieux aux besoins tout en respectant les engagements du Groupe. Lorsque c'est possible, les produits de qualité et avec une meilleure performance environnementale ou sociale sont privilégiés. Les exemples suivants, non exhaustifs, illustrent cette orientation : collaboration avec un cabinet d'avocats engagé dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et sur des enjeux d'égalité des chances, mise à disposition de fruits secs conditionnés en vrac par un ESAT²⁹ et livrés par véhicules électriques, etc.

ABC arbitrage entretient une relation durable et de confiance avec ses fournisseurs et le Groupe intègre dès que possible des critères de durabilité dans ses décisions d'achat en plus des critères de qualité et de prix.

Cette démarche est formalisée au sein d'une charte d'achats responsables publique, qui s'applique à l'ensemble des achats du Groupe. Elle précise les engagements du Groupe en la matière, notamment quant aux principes suivants :

- Engagement en faveur du respect des droits humains ;
- Respect de l'environnement et préservation des ressources naturelles
- Intégrité, prévention de la corruption et de la fraude ;
- Confidentialité et sécurité des données

Le respect de ces principes fait l'objet d'un suivi adapté aux différentes catégories d'achats du Groupe, à savoir : les contrats d'intermédiation financière, les achats de matériel numérique, les prestations de service, les achats courants et les contrats de location immobilière.

3.4. Confidentialité et sécurité des données

La sécurité et l'intégrité des systèmes ont toujours été une préoccupation très sérieuse. Les dernières politiques pour sécuriser l'infrastructure, les réseaux et les données manipulées sont appliquées à tout le groupe. La cybersécurité est traitée avec la même importance que les autres niveaux de sécurité.

Au niveau du collaborateur :

- Une charte informatique, décrivant les bonnes et mauvaises pratiques est communiquée à l'ensemble des collaborateurs et accessible sur l'intranet. Elle a la même valeur que le Règlement Intérieur auquel elle est annexée. La violation des règles et obligations contenues dans la Charte peut par conséquent entraîner non seulement des sanctions légales mais aussi disciplinaires, en application du Règlement intérieur. La Charte

²⁹ Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail, qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle

couvre les usages, le droit à la déconnexion, les principes de sécurité (règles et mesures de contrôles et de sécurité, les devoirs de signalement et d'information, etc.), les règles régissant les communications électroniques, le respect de la propriété intellectuelle, le respect des lois relatives en la matière.

- Tous les collaborateurs sont évalués et formés (sur une plateforme dédiée et par une formation interne plus interactive) aux principes de sécurité (notamment pour détecter le *phishing*). Des tests de *phishing* réguliers (4 fois par an) sont réalisés à l'échelle du groupe.
- Le groupe a mis en place un système d'authentification unique (SSO) qui permet aux utilisateurs d'accéder à plusieurs applications et services à l'aide d'un seul jeu d'identifiants de connexion, aidant à renforcer la sécurité d'accès puisque les informations d'identification compromises sont l'une des principales causes des violations de données. Le SSO renforce la sécurité en éliminant les pratiques risquées de gestion des mots de passe et réduit les vulnérabilités en matière de sécurité en éliminant les silos de gestion des identités, et réduit les surfaces d'attaque en diminuant le nombre de mots de passe utilisés dans l'entreprise.
- *ABC arbitrage* fournit également à chaque employé un Gestionnaire de Mots de Passe d'entreprise, utile lorsque les sites tiers ne prennent pas en charge l'authentification unique (SSO).
- Les contrôles des accès et des identités garantissent que seules les personnes dûment habilitées accèdent aux systèmes, aux données et aux infrastructures, dans des conditions maîtrisées et traçables.

Au niveau du système d'information :

- Les bases de données et les plateformes de trading utilisent du matériel appartenant aux sociétés de gestion de portefeuille du Groupe dans un environnement sécurisé, fonctionnant sur des systèmes privés. Aucun tiers n'est autorisé.
- Pour les autres systèmes d'information du Groupe, les relations avec les tiers sont encadrées afin de maîtriser les risques liés aux accès externes, à l'hébergement ou au traitement d'informations, dans des conditions de sécurité équivalentes aux exigences internes.
- Les postes utilisateurs sont protégés sur la base des recommandations *Zero Trust*, à savoir : authentification forte et basée sur le contexte, *device posture*, micro-segmentation du réseau et chiffrement des échanges sur le réseau avec *Transport Layer Security* (TLS) et sur les disques du groupe.
- La gestion des équipements de postes utilisateurs est effectuée depuis une plateforme Cloud, la sécurité du poste y est forcée et la télémétrie permet d'assurer le suivi de conformité.
- La gestion des serveurs, des plateformes Cloud et réseaux est automatisée pour une application rapide et à grande échelle des configurations et un meilleur suivi de l'historique.
- La configuration est renforcée en bannissant les paramètres et protocoles de communications obsolètes ou vecteurs d'infection au profit de ceux recommandés par les agences NIST, NSA et ANSSI.
- Le "principe du moindre privilège" est appliqué pour les utilisateurs et les services.
- Les sauvegardes et informations importantes sont répliquées sur au moins deux emplacements, dont un hors site.
- Les événements d'audit et la télémétrie des systèmes et réseaux sont centralisés et des alertes sont émises en cas de franchissement de seuil ou d'avarie.
- Des analyses quotidiennes des vulnérabilités internes et externes sont réalisées.
- Des tests d'intrusion sont réalisés :
 - tous les jours sur nos ressources exposées à l'extérieur
 - toutes les semaines sur nos ressources internes
 - tous les ans par des auditeurs externes (différents à chaque itération)

Au niveau organisationnel / gouvernance :

- *ABC arbitrage* a défini un processus d'escalade clair que les employés doivent suivre dans le cas où ils détectent quelque chose de suspect. Le règlement intérieur et la charte informatique stipulent qu'ils doivent signaler et avertir l'administrateur réseau dans les meilleurs délais de tout dysfonctionnement constaté ou de toute anomalie, toute violation ou tentative de violation suspectée des outils informatiques mis à sa disposition. Il doit

également signaler à sa hiérarchie toute possibilité d'accès à une ressource qui ne correspond pas à son habilitation.

- En cas d'avarie ou d'incident, une cellule de gestion de crise composée du comité de direction pour qualifier et décider des procédures à appliquer se réunit.
- *ABC arbitrage Asset Management* dispose de politiques de cybersécurité, d'un plan de réponse à la cybersécurité ainsi que de *Business Continuity Plan* (BCP) et *Disaster Recovery Plan* (DRP). Différents tests sont effectués périodiquement : du test de reprise des sauvegardes toutes les semaines à l'exercice d'un *datacenter* de *trading* complet tous les ans.
- Les systèmes d'information et réseaux de la société font l'objet d'une surveillance visant à détecter d'éventuels incidents de cybersécurité. Les événements d'audit et la télémétrie des systèmes et réseaux sont centralisés et des alertes sont émises en cas de franchissement de seuil ou d'avarie. Les enregistrements critiques sont protégés.
- La stratégie de cybersécurité de l'entreprise est supervisée par le CTO qui est membre du Comité de Direction.
- La direction de l'entreprise communique régulièrement (résultats d'audit et projets liés à la cybersécurité) et établit des rapports à l'intention du Conseil d'administration.

Enfin, les collaborateurs sont sensibilisés au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) et des procédures pour s'assurer de l'archivage et de la suppression des données personnelles conformément à ce règlement ont été déployées pour toute personne concernée, y compris les clients et partenaires commerciaux. *ABC arbitrage* supprime les données après une période définie et ne collecte pas de données personnelles auprès de tiers (sauf si la loi l'exige, par exemple pour garantir un dispositif anti-blanchiment d'argent / financement terrorisme robuste, ainsi que décrit dans la politique). L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) est limitée aux usages autorisés par le Groupe et s'exerce dans un environnement contrôlé et sécurisé. Les utilisateurs doivent respecter l'ensemble des règles internes, des obligations légales et des principes éthiques applicables et veiller à la préservation de la confidentialité des informations et au respect du secret professionnel et de la propriété intellectuelle. Les utilisateurs sont expressément informés que les systèmes d'IA sont susceptibles de produire des résultats inexacts, incomplets, biaisés ou erronés et qu'ils ne sauraient en aucun cas se substituer à leur jugement, expertise ou à leur responsabilité. En conséquence, tout contenu généré par une IA doit faire l'objet d'un contrôle humain critique, systématique et approfondi avant toute utilisation, diffusion ou prise de décision. Les utilisateurs doivent faire preuve de discernement et de prudence dans l'utilisation de l'IA et signaler toute difficulté ou questionnement.

POINTS CLES

- Au niveau du collaborateur :
Charte informatique, Formation et évaluation, Tests, SSO, Gestionnaire de Mots de Passe...
- Au niveau du système d'information : Tiers non autorisés, Protection, Gestion des accès, Redondance...
- Au niveau organisationnel :
Processus d'escalade, Devoir de signalement, DRP / BCP
- Obligations RGPD et IA

Le Groupe est engagé dans une démarche d'amélioration continue sur ces sujets :

des contrôles et évaluations réguliers, internes et / ou externes, sont réalisés afin d'apprécier l'efficacité globale du dispositif et d'identifier les axes d'amélioration. Le référentiel et les règles de sécurité du groupe sont revues et mis à jour au moins une fois par an ou à chaque événement pertinent et *a minima* en cas d'évolutions de l'activité, de changement organisationnel important ou d'évolution de l'environnement technique ou réglementaire, ainsi qu'en retour d'expérience des traitements d'incidents.

Le Groupe a rendu public les principes généraux de la sécurité informatique qu'il applique.

3.5. Engagement dans l'éco-système professionnel

Le Groupe *ABC arbitrage*, et les sociétés qui le composent, participe activement au développement de l'industrie dont il fait partie, à travers plusieurs engagements associatifs :

- *ABC arbitrage* est un membre actif de l'association MiddleNext (association des valeurs moyennes cotées sur la place de Paris) et partage avec elle la conviction que les bonnes pratiques de gouvernance doivent être adaptées aux spécificités des entreprises, notamment en fonction de leur actionnariat, taille ou organisation, afin de garantir une gouvernance adaptée à leur fonctionnement opérationnel. Dominique CEOLIN, Président-Directeur

Général d'ABC arbitrage est membre de son Conseil d'Administration et des collaborateurs du Groupe contribuent aux travaux de MiddleNext sur des thématiques en lien avec leurs domaines d'activité.

- La société ABC arbitrage Asset Management a renouvelé en 2025 son adhésion à l'AFG - Association Française de la Gestion Financière, qui représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG accompagne ses adhérents dans les domaines juridique, fiscal, économique, comptable et technique et anime la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, la recherche et la protection et l'orientation de l'épargne. ABC arbitrage Asset Management participe également à la plénière investissement responsable de l'AFG ainsi qu'au groupe de travail sur la « Transition juste » (2025).
- ABC arbitrage Asset Management est membre du « Standards Board for Alternative Investments » (SBAI), alliance internationale de gestionnaires d'actifs et d'investisseurs de l'industrie de l'investissement alternatif et a participé activement à son groupe de travail sur les questions d'investissement responsable en 2025.
- Enfin, dans le cadre du plan stratégique et fidèle à la mission qu'elle s'est donnée d'incarner le slogan « Positive finance » du Groupe, ABC arbitrage Asset Management, en qualité de société de gestion, est signataire de l'initiative des Nations-Unies pour la promotion et la mise en oeuvre de principes pour l'investissement responsable (UNPRI, [UN-supported Principles for Responsible Investment](#)). En 2024, ABC arbitrage Asset Management a rejoint le [Hedge Funds Advisory Committee \(HFAC\)](#), un comité consultatif composé d'organisations signataires des PRI dont le rôle est d'accompagner l'exécutif des PRI dans l'élaboration et la diffusion de recommandations adaptées à l'industrie des hedge funds.

Au total, les cotisations versées par le Groupe à des associations professionnelles, sectorielles et d'entreprises se sont élevées à 19 milliers d'euros en 2025.

Le Groupe entend ainsi contribuer à la réflexion globale sur la manière d'intégrer les questions de performance durable pour les valeurs moyennes cotées et pour les fonds spéculatifs et stratégies alternatives, pour lesquels de nombreux leviers « classiques » ne sont pas directement applicables.

3.6. Relations entretenues avec les autres personnes ou organisations

Le Groupe ABC arbitrage est attentif à développer et maintenir des relations de qualité avec toutes les parties prenantes concernées par ses activités, au-delà de ses collaborateurs, actionnaires, investisseurs et fournisseurs. Son action sociétale se décline également par le biais de l'insertion professionnelle, par des liens avec des établissements d'enseignement ou des groupes de travail. Le responsable de la recherche a ainsi donné en 2025 une conférence à l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble, dans la filière "Modélisation mathématique, image et simulation" et le responsable juridique donne régulièrement des cours de Droit dans les universités du Havre et de Strasbourg. En outre, des collaborateurs participent régulièrement à des forums d'écoles d'ingénieurs (comme le forum Trium en octobre 2025) et interviennent au sein d'universités afin de faire connaître les métiers du Groupe, de nouer des relations avec des étudiants et de déceler de futurs talents (ex : événement « Be prepared » CentraleSupélec en 2024). Des stages de pré-embauche et d'été, vrai vivier de recrutement pour le Groupe, sont régulièrement proposés aux étudiants.

Dans un monde en mouvement, avec des projets ambitieux et captivants, le Groupe ABC arbitrage souhaite rester ouvert à d'autres métiers ou passions, à travers la rencontre d'hommes et de femmes engagés dans des projets humains, sportifs, artistiques ou académiques. Plusieurs partenariats "coups de coeur" lui permettent ainsi de partager les expériences, l'innovation, les valeurs de dépassement de soi et d'enrichissement mutuel :

- Depuis l'année scolaire 2014/2015, le Groupe ABC arbitrage apporte son soutien financier aux Maisons des Jeunes Talents, programme d'égalité des chances mené par la Fondation Groupe Primonial³⁰, destiné à héberger et à accompagner des élèves boursiers dans leur préparation aux concours d'entrée des grandes écoles parisiennes. Deux jeunes filles sont ainsi parrainées tous les ans par des collaboratrices et collaborateurs du Groupe, sous la forme d'un soutien psychologique, académique, d'une initiation à la vie professionnelle (découverte du monde de l'entreprise et de ses codes) ou encore d'aide pour la recherche de stages et d'emploi,

³⁰ Abréviée par la Fondation de France, cette fondation d'entreprise reprend et réunit toutes les actions d'engagement et de mécénat des entités du Groupe Primonial. La Fondation a également repris et poursuit les actions de la Fondation Financière de l'Échiquier, dont fait partie « Maisons des jeunes talents ».

selon les besoins. Au travers de ce partenariat, le Groupe souhaite faciliter l'accès des jeunes générations, et notamment des filles, aux études scientifiques et, à son échelle, contribuer au développement et de l'excellence française dans ces domaines.

- Le Groupe a également contribué par le passé au développement de l'association Basis.point, créée à l'initiative de l'industrie des fonds d'investissement irlandais, qui œuvre à améliorer l'accès à la formation et à l'éducation de jeunes populations défavorisées en Irlande. Il continue à soutenir financièrement l'association.



- Enfin, dans le cadre de son programme intitulé « *Young Multi-talented of ABC arbitrage* » (YMTA), le Groupe sponsorise des athlètes et artistes :

- Charly Quivront, champion de France de surf *shortboard Open 2022* ;
- Charlotte Liautier, golfeuse professionnelle ;
- *ABC arbitrage* est également le principal sponsor du projet « [Regards d'extinction](#) » (300 portraits en face-à-face d'animaux menacés d'extinction) de

Mathieu Latour, photographe et cinéaste animalier. Mathieu Latour a également participé à « Vivant », le documentaire de Yann Arthus-Bertrand (2023).

Leur travail et leurs résultats sont régulièrement mis en avant sur les réseaux sociaux (7 posts en 2025).

3.7. Loyauté des pratiques et codes éthiques

La société *ABC arbitrage* est cotée sur un marché réglementé. En conséquence, et ce dès la signature du contrat de travail, chaque collaborateur du Groupe s'engage à respecter les procédures de contrôle interne applicables, notamment celles encadrant les interventions sur le marché de l'action *ABC arbitrage* et les règles relatives à la prévention des abus de marchés et des délits et manquements boursiers.

De même, la société *ABC arbitrage Asset Management* exerce une activité de gestion de portefeuille, y compris pour compte de tiers, soumise à un cadre réglementaire strict, reposant sur divers agréments et placée sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers française (AMF). A ce titre, les collaborateurs s'engagent à respecter l'ensemble des règles professionnelles applicables à la gestion d'actifs et en particulier le respect de la primauté de l'intérêt du client ou la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Un règlement de déontologie public détaille les principes que s'engagent à respecter la Direction et l'ensemble de ses collaborateurs. Il permet de clarifier et de définir les comportements autorisés et interdits, précise les modalités d'intervention sur les marchés pour compte propre ou encore encadre la gestion des informations confidentielles et privilégiées. Il prévoit les sanctions applicables en cas de manquement aux règles.

Les chartes et codes éthiques et de déontologie (la procédure lanceurs d'alerte, la politique d'intervention sur les marchés, le règlement intérieur, la charte informatique, etc.) sont présentés à tous les nouveaux collaborateurs lors de l'*onboarding* et librement accessibles pour tous. Leur contenu fait l'objet de rappels (fenêtres d'intervention deux fois par an, etc.). Un échange avec le déontologue est systématiquement organisé dans les 6 mois suivant la prise de fonction des collaborateurs afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures. Les collaborateurs doivent formellement confirmer tous les ans avoir bien relu les procédures et règlements principaux et des formations aux enjeux d'éthique et de conformité sont proposées dans le cadre du programme « *ABC University* ».

Afin de garantir la transparence sur les attentes du Groupe en matière d'éthique et de conformité et de permettre à ses partenaires d'en prendre connaissance et de s'y référer, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont décrites dans le rapport de gestion et les principales politiques éthiques sont rendues publiques :

- Règlement de déontologie
- Politique anti-corruption
- Politique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Les normes éthiques du Groupe font l'objet de revues et d'audits réguliers. Le Groupe se tient à disposition de ses partenaires pour échanger sur ces questions et leur fournir les éléments nécessaires à une bonne compréhension et application de ces principes.

- Politique Droits humains
- Politique de gestion des données à caractère personnel
- Procédure lanceur d'alertes
- Charte d'achats responsables
- Politique de prévention de la discrimination et du harcèlement

3.8. Système de lanceur d'alertes

Cette vigilance constante en matière de conformité et d'éthique permet au Groupe de maintenir des pratiques responsables et d'éviter toute violation des règles applicables ou de ses codes de conduite depuis plusieurs années.

Un système d'alerte anonyme permet aux employés et aux tiers - y compris fournisseurs et partenaires clés - de signaler toute suspicion de violation de la loi, des règlements ou des politiques du Groupe dont ils auraient connaissance. Il garantit la confidentialité des signalements ainsi que la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.

Toute personne qui le juge nécessaire peut lancer une alerte via l'adresse mail dédiée : lanceurdalerteabc@gmail.com. Une confirmation de la bonne réception du signalement ainsi qu'une information sur le délai raisonnable et prévisible d'examen de sa recevabilité et sur les modalités de traitement du signalement lui est apportée dans les meilleurs délais.

Le lanceur d'alerte a également la possibilité de faire un signalement directement à l'autorité compétente ou un signalement public s'il le juge opportun. Tous les détails sont disponibles dans la procédure publique dédiée.

En 2025, aucune alerte, infraction ou amende n'a été reçue, signalée ou émise à l'encontre du Groupe *ABC arbitrage* ou de l'une de ses sociétés, quel que soit le motif (corruption, discrimination, harcèlement, gestion des données, conflits d'intérêts, blanchiment d'argent, délit d'initié, chaîne d'approvisionnement, etc.).

3.9. Respect des textes internationaux et droits humains

Le Groupe est implanté dans des pays où la démocratie et les droits de l'Homme sont promus et encadrés. Les implantations à l'étranger du Groupe *ABC arbitrage* ont été décidées sur la base de critères opérationnels mais aussi avec une attention particulière accordée à l'indice de développement humain³¹. Les trois pays dans lesquels le Groupe est implanté sont ainsi classés dans la plus haute catégorie « *very high human development* ». L'Irlande est en onzième position, Singapour en treizième position et la France en vingt-sixième position de cet indice.

ABC arbitrage a par ailleurs pris note de la révision faite en 2023 des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises³² et s'efforce de les respecter afin d'identifier, d'empêcher ou d'atténuer les potentiels impacts négatifs de ses activités. Enfin, le Groupe réaffirme son engagement à respecter les Droits humains, y compris les Droits légaux et ceux consacrés par les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)³³, tels que le respect d'un salaire minimum, rémunération des congés payés, évitement d'un temps de travail excessif, etc. Cet engagement est formalisé dans une Politique des Droits humains publique, applicable à l'ensemble des entités et activités du Groupe.

³¹ Human Development Index (HDI), indice déterminé par les Nations-Unies dans le cadre du programme de développement, pour plus de détails : <https://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>

³² Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises : <https://www.oecd.org/fr/daf/principes-directeurs-de-l-ocde-a-l-intention-des-entreprises-multinationales-sur-la-conduite-responsable-des-entreprises-0e8d35b5-fr.htm>

³³ Organisation Internationale du Travail : <https://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>

4. Informations environnementales

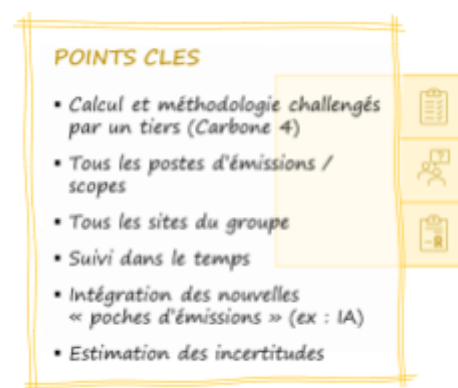
Compte tenu de son activité, le Groupe *ABC arbitrage* a des impacts directs limités sur l'environnement. Il a néanmoins conscience de sa responsabilité et s'attache à limiter ses impacts lorsque c'est possible et à utiliser de façon rigoureuse les ressources naturelles et énergétiques nécessaires à ses activités. Il s'efforce ainsi d'intégrer des critères environnementaux dans ses décisions opérationnelles, d'une part, et mène des actions de sensibilisation, d'autre part. Tous les indicateurs relatifs au pilier environnemental sont disponibles dans la table de données (§ 6).

4.1. Empreinte carbone

ABC arbitrage mesure son empreinte carbone depuis 2021, afin d'identifier et de hiérarchiser les leviers de réductions des émissions associées à son activité et de participer à la conscientisation collective sur ces sujets. Les actions de réduction des impacts environnementaux décrites dans les sections suivantes (numérique responsable, politique de mobilité, etc.) s'appuient donc également sur les résultats de cette mesure.

Le calcul et le suivi de l'empreinte carbone reposent sur une méthodologie formalisée et une gouvernance structurée, reconduites annuellement. La démarche est centralisée par la responsable RSE, avec une collecte des données auprès des fonctions concernées (achats, IT, etc.). Les données sont contrôlées pour en assurer la cohérence et la traçabilité et les résultats sont revus par le Secrétaire général. Pour l'exercice 2025, *ABC arbitrage* s'est de nouveau fait accompagner par Carbone 4, afin d'intégrer les dernières mises à jour des facteurs d'émission et des ratios monétaires, et de bénéficier d'une revue méthodologique indépendante. La méthode est régulièrement affinée tout en demeurant cohérente dans le temps sur les principes structurants, ce qui garantit à la fois la comparabilité des résultats d'une année sur l'autre et la robustesse méthodologique du calcul, notamment sur les points suivants :

- Le calcul couvre l'ensemble des émissions pertinentes pour le Groupe (scopes 1, 2 et 3), y compris sur le scope 3. L'empreinte carbone prend ainsi en compte les usages du numérique, les achats et services supports, la consommation d'énergie et la gestion des déchets, les émissions associées aux déplacements domicile-travail des collaborateurs ou encore les amortissements des bureaux et du matériel informatique. Les émissions associées à son portefeuille d'investissement (catégorie 3-15 du *GHG Protocol*) ont été calculées séparément compte tenu des spécificités méthodologiques applicables aux institutions financières (PCAF). La liste complète des postes est détaillée dans la table de données (§ 6).
- Tous les sites dans lesquels *ABC arbitrage* opère ont été pris en compte.
- Les facteurs d'émission et ratios monétaires les plus récents ont été utilisés. Les données physiques ont été privilégiées lorsque disponibles, afin d'améliorer la précision des estimations.
- Les contributions au financement de projets bas carbone ne sont pas déduites des émissions calculées, qui comprennent l'ensemble des émissions associées à l'activité du Groupe, indépendamment de toute logique de compensation.

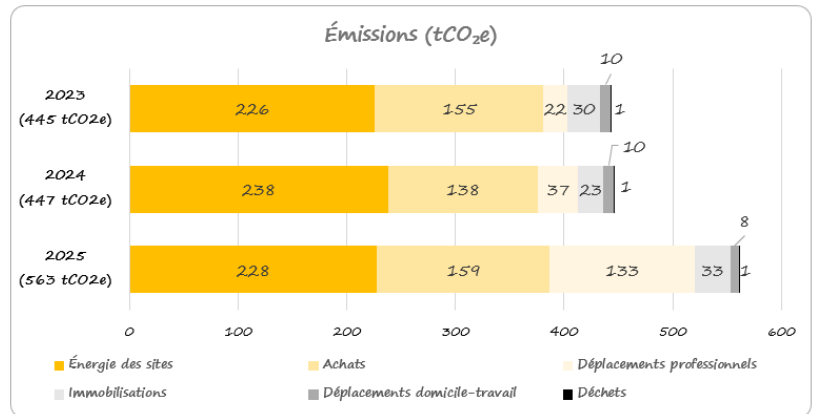
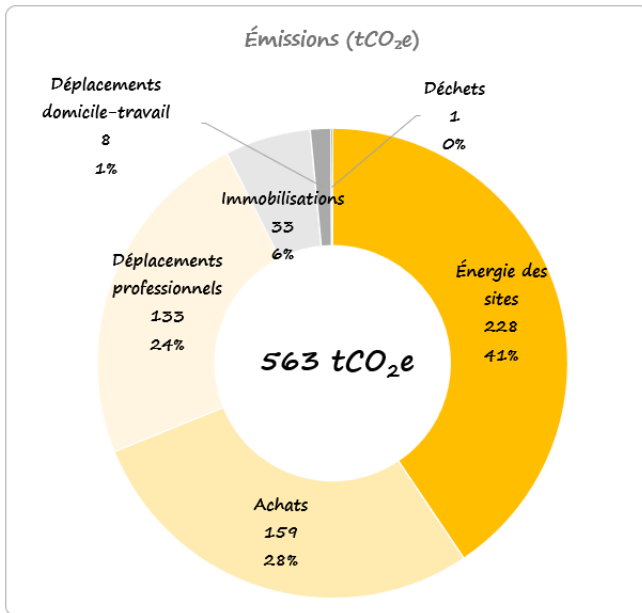


Pour l'année 2025, les principaux enrichissements méthodologiques portent sur l'intégration des émissions associées à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, du stockage dans le Cloud et aux consommations énergétiques des parties communes, ainsi que sur une prise en compte plus précise des types de serveurs utilisés et un calcul affiné des incertitudes.

ABC arbitrage estime ainsi son empreinte carbone pour l'année 2025 à :

- 0 tCO₂e pour le scope 1 (émissions directes générées par l'activité), en l'absence de véhicule ou d'émissions provenant de sources détenues ou contrôlées par le Groupe ;
- environ 176 tCO₂e pour le scope 2 (émissions associées à la consommation d'électricité et de chaleur, liées à la part « combustion » de l'énergie utilisée pour les différents sites), calculées sur la base de la localisation, ce qui signifie qu'elles reflètent le mix énergétique moyen du réseau de distribution des zones géographiques où l'énergie est consommée, indépendamment des types de contrats d'approvisionnement ;

- environ 387 tCO₂e pour le scope 3 (tous les autres postes d'émissions indirects), incluant les achats, immobilisations ou encore les déplacements ;
- soit 563 tCO₂e pour les 3 scopes, qui se répartissent comme suit :



Comparé à l'année 2024, l'empreinte carbone du Groupe a ainsi augmenté d'environ 25 % en 2025. Les principales évolutions s'expliquent par les enrichissements méthodologiques et éléments ponctuels d'activité suivants :

- Une hausse de 29 tCO₂e résultant de l'intégration de nouveaux postes d'émissions (7 tCO₂e pour l'IA, 10 tCO₂e pour le Cloud et 12 tCO₂e pour l'énergie des parties communes) plutôt que d'une augmentation des usages ;
- Progression des émissions liées aux déplacements professionnels en raison du séminaire à l'occasion des 30 ans d'ABC arbitrage ;
- Progression des immobilisations du fait de l'acquisition de matériel informatique en 2025. Conformément aux recommandations du GHG Protocol, elles sont désormais comptabilisées en flux plutôt qu'en stocks ;
- À l'inverse, diminution des postes « énergie des sites » et « achats » du fait de la mise à jour des facteurs d'émission, sans baisse des volumes consommés pour l'énergie et compensée par une hausse des volumes pour les achats. Ces ajustements méthodologiques ont été répercutés sur les données 2024 dans le graphique ci-dessus afin de garantir la comparabilité des résultats³⁴.

Comme les années précédentes, les niveaux d'incertitude ont été évalués pour les différents postes d'émissions :

Catégorie	Incertitude donnée entrée	Incertitude contenu carbone	Incertitude CO ₂ e
Achats (Biens)	5 %	80 %	80,2 %
Achats (Services)	2 %	80 %	80 %
Déplacements pro	20 %	68 %	73,4 %
Déchets	30 %	30 %	64,5 %
Déplacements domicile-travail	20 %	42 %	54,8 %
Immobilisations	2 %	50 %	44 %
Achats (Numérique)	2 %	14 %	23,5 %
Energie des sites	14 %	7 %	10,2 %
Total	15 %	45 %	43,2 %

Compte tenu de ces incertitudes, il est estimé que les émissions se situent dans une fourchette dont la borne haute pourrait atteindre 800 tCO₂e³⁵. Ces incertitudes portent, par exemple, sur les facteurs d'émissions et ratios monétaires

³⁴ Ces ajustements ainsi que la comptabilisation des immobilisations en flux expliquent les différences avec le chiffre publié dans le rapport portant sur l'année 2024, à 490 tCO₂e

³⁵ Afin de refléter les potentielles sous-estimations, l'estimation haute de l'empreinte carbone a été réalisée en appliquant un coefficient de majoration aux émissions en fonction de leur niveau d'incertitude et de leur poids dans l'empreinte carbone : plus l'incertitude est élevée, plus le facteur d'augmentation est important.

appliqués aux achats, pour lesquels l’empreinte exacte n’est pas connue. Afin de les réduire, le Groupe entend intégrer progressivement des données sur l’empreinte carbone réelle de ses fournisseurs de services dès lors qu’elles sont connues avec un niveau d’exhaustivité suffisant afin de :

- gagner en précision pour le calcul de sa propre empreinte carbone (scope 3) en remplaçant progressivement les estimations basées sur des ratios monétaires ;
- encourager ses partenaires à mesurer leurs impacts carbone et favoriser l’adoption plus large de cette mesure.

Sur la base de ces résultats, *ABC arbitrage* entend désormais travailler à une stratégie climatique et se fixer des objectifs crédibles en matière d’émissions de gaz à effet de serre.

4.2. Numérique responsable

Conscient de l’importance du poids des équipements numériques dans son empreinte environnementale, le Groupe *ABC arbitrage* a engagé une réflexion pour mieux caractériser leurs impacts et progressivement les réduire. Ces impacts sont principalement de deux ordres : la consommation d’énergie et les immobilisations liées aux équipements numériques.

Afin de maîtriser sa consommation d’énergie, le Groupe :

- privilégie les produits avec une meilleure performance environnementale ou sociale, ainsi que décrit dans sa charte d’achats responsables. C’est particulièrement important au regard du rôle majeur des équipements numériques du Groupe dans son empreinte carbone. A titre d’exemple, le matériel au ratio performance / watt élevé est privilégié et le choix des *Data Centers* intègre des critères tels que l’efficacité énergétique, la provenance de l’électricité, la présence locale d’équipes de maintenance, ainsi que la consommation et le rendement électrique du matériel utilisé ;
- a fait évoluer son *Disaster Recovery Plan* pour gagner en flexibilité et en mutualisation grâce au recours à des plateformes Cloud ;
- fait un bilan énergétique annuel ;
- fait des efforts d’optimisation logiciels pour améliorer la densité des services hébergés sur les infrastructures ;
- fait systématiquement le choix de matériel avec un très bon niveau de performance par rapport à l’électricité consommée ;
- configure ses systèmes, lorsque c’est possible, pour être énergétiquement efficaces.

ACTIONS CLES

- Produits avec bonne performance environnementale ou sociale
- Mutualisation
- Bilan énergétique annuel
- Optimisation logiciels & configuration
- Composants d’occasion
- Durée de vie prolongée
- Seconde vie aux matériels IT

Concernant les immobilisations des appareils numériques, *ABC arbitrage* :

- utilise des composants d’occasion lorsque c’est possible ;
- prolonge la durée de vie de ses équipements au delà de la durée de vie standard et opte pour des durées de garantie constructeur plus longues que la moyenne ;
- essaie de trouver une seconde vie aux matériels informatiques en les donnant aux collaborateurs ou à des établissements et associations (telles que des écoles, Proxité et Simplon - dons réalisés via HelloZack, etc.) et s’assure que les composants en fin de vie soient confiés aux filières de recyclage adéquates.

Le Groupe *ABC arbitrage* s’informe également des données sur l’empreinte carbone réelle de ses équipements numériques impactants.

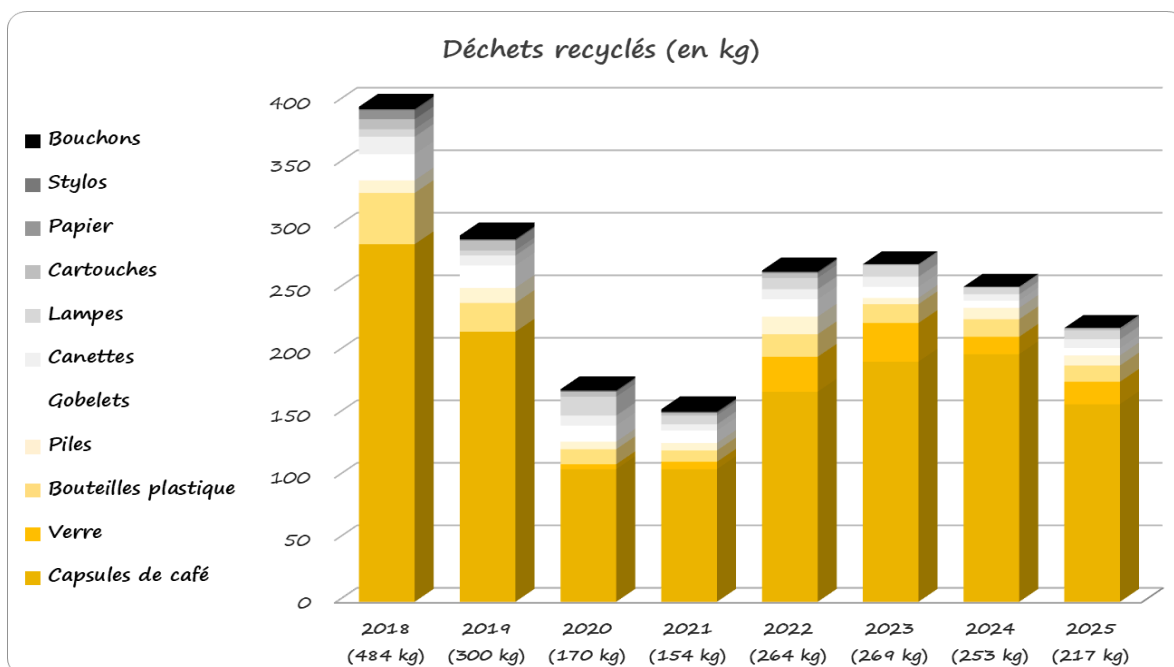
Cette action s’inscrit dans une démarche d’amélioration continue et le Groupe suit sur la durée une série d’indicateurs (*power usage effectiveness*, consommation électricité, performance / watt ratio, durée de vie moyenne des équipements, taux de matériel donné en fin d’utilisation, etc.) pour mesurer sa performance - et son évolution - sur ces enjeux. Il s’attache également à explorer des nouvelles solutions pour limiter encore l’impact environnemental de son système d’information dans le futur.

4.3. Pollution et gestion des déchets

Une attention particulière est également portée à l'incitation au tri et à la valorisation des déchets générés par ses activités. A cet égard, plusieurs dispositifs sont mis à la disposition des collaborateurs :

- des bornes de tri sélectif couvrant une large typologie de déchets sont disposées dans les espaces de vie communs (espace café et zone de reprographie). La collecte est assurée par la société Les Joyeux Recycleurs, qui gère le recyclage. Un don de 5 centimes est reversé à l'association d'insertion Ares Atelier (Paris, 18^{ème}) pour chaque kilogramme de déchets collectés. En 2025, 217 kg de déchets ont été collectés, soit 10 547 capsules de café (158 kg), 983 gobelets (6 kg), 625 bouteilles en plastique (13 kg), 223 canettes (7 kg), 44 bouteilles en verre (18 kg), 2 cartouches (2 kg). L'entreprise Les Joyeux Recycleurs procède ensuite au recyclage des déchets : les capsules de café sont ainsi transformées en canettes & trottinettes pour la partie aluminium et compost pour le marc de café, les gobelets en cintres ou bancs de jardin par exemple, etc. Au-delà de la gestion des déchets, ce suivi détaillé permet d'orienter les actions de réduction ;
- des points d'apport volontaires pour les déchets dangereux sont mis à disposition des collaborateurs. Ainsi, 395 piles (8 kg) et 130 ampoules (7 kg) ont été collectées et dirigés vers des filières de traitement adaptés en 2025 ;
- les gobelets et contenants mis à la disposition des employés sont choisis en matières biodégradables et ne sont utilisés qu'à titre de « dépannage », chaque collaborateur ayant reçu une tasse et une gourde réutilisable. Des fontaines à eau sont mises à disposition pour limiter le recours aux bouteilles en plastique ;
- chaque bureau est équipé d'une poubelle de recyclage pour le tri du papier et du carton, qui sont collectés par le gestionnaire du bâtiment parisien ;
- la collecte et le recyclage des toners usagés sont assurés par le fournisseur.

Depuis plusieurs années, le Groupe a ainsi une vision détaillée des déchets confiés aux filières de recyclage adéquates, notamment dans ses locaux parisiens (qui concentrent 90 % de ses effectifs) grâce au partenariat avec les Joyeux Recycleurs. En revanche, il n'a pas la possibilité, à ce jour, d'avoir le même suivi pour les déchets papiers et indifférenciés car ils sont collectés au niveau du bâtiment, sans distinction du locataire.



Pendant les années 2020 et 2021, la production de déchets a chuté de manière conjoncturelle, principalement en raison d'une fréquentation moindre des bureaux du fait de la crise sanitaire et du recours généralisé au télétravail. En revanche, la comparaison avec les années antérieures montre une tendance structurelle à la baisse de la production des déchets, y compris corrigée de l'impact du télétravail et de l'augmentation des effectifs. Ramenés au nombre moyen d'employés sur l'année, le poids moyen de déchets généré par collaborateur a ainsi de nouveau baissé, d'environ 13 %, en 2025. Les capsules de café constituent la principale source de déchets générés : un test pour déployer des capsules réutilisables a

été mené en 2024. Bien que adoptées par une petite partie des équipes, ce test n'a malheureusement pas été concluant au niveau du Groupe. La réflexion se poursuit donc pour trouver d'autres alternatives adaptées à plus grande échelle. Par ailleurs, les déchets d'équipements électriques et électroniques font l'objet d'un traitement spécifique (cf. section 4.2).

S'agissant de la pollution atmosphérique, la localisation de ses locaux dans le centre-ville ou bien desservis par les transports en commun à Paris, Singapour et Dublin incite à favoriser les mobilités douces ou les transports en commun. En conséquence, les trajets domicile - travail des collaborateurs d'*ABC arbitrage* sont largement décarbonés puisque les transports en commun, le vélo (électrique ou non) et la marche sont utilisés dans près de 95 % des kilomètres effectués. A l'inverse, les trajets quotidiens effectués en voiture ou deux-roues thermiques représentent près de 45 % des émissions de gaz à effet de serre émis pour les trajets domicile - travail alors qu'ils représentent moins de 5 % des kilomètres parcourus.

ABC arbitrage encourage le recours aux mobilités douces et met à disposition de ses collaborateurs des parkings à vélo, récemment modernisés pour pouvoir en accueillir davantage, et propose un forfait « Mobilités durables », pour lequel près de 30 % des collaborateurs ont opté. Ces initiatives sont complétées par des aménagements réalisés à l'échelle de l'immeuble par le bailleur, afin de favoriser la sécurité et l'usage du vélo : installation de dispositifs de ralentissement des véhicules et de miroirs dans le parking, création d'une voie dédiée aux vélos, ainsi que mise en place d'une station de gonflage et de réparation.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés aux risques environnementaux et sont encouragés à regrouper leurs rendez-vous afin de limiter les déplacements professionnels, à accorder une préférence au train par rapport à l'avion ou encore aux moyens technologiques (vidéo ou audioconférence) lorsque c'est possible.

4.4. Sobriété énergétique

ABC arbitrage est associé depuis 2022 au dispositif [Ecowatt](#), développé par le gestionnaire de réseau de transport électrique français (RTE) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour contribuer à éviter les coupures d'électricité en se préparant à adapter la consommation dans les moments de tension du réseau. En signant la Charte Ecowatt, le Groupe s'est préparé à réagir rapidement aux différents niveaux d'alerte orange ou rouge pour réduire encore davantage sa consommation en cas de besoin.

Pour autant, en dehors de la consommation des *Data Centers*, qui fait l'objet d'un suivi spécifique du fait de son importance pour l'activité du Groupe (cf. section 4.2), *ABC arbitrage* a une consommation limitée en électricité dans ses bureaux. En dehors des plages horaires programmées correspondant aux besoins de l'activité, l'éclairage ne peut être activé que manuellement pour une durée limitée d'une heure, renouvelable à chaque utilisation, conformément aux obligations légales applicables aux locaux à usage professionnel.

Le chauffage du Centorial est produit par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, [CPCU](#), qui affiche plus de 50 % d'énergies locales, renouvelables et de récupération. Il est complété par des batteries (électriques) sur les ventilo-convecteurs. La ventilation est effectuée par plusieurs CTA double flux, ce qui permet de limiter les déperditions de chaleur et de réaliser des économies d'énergie. L'électricité des parties communes et la climatisation sont produites à 100% à partir d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, l'immeuble Centorial a obtenu la certification BREEAM In-Use, avec un niveau « *very good* » pour « les performances énergétiques et environnementales du bâtiment » et « *good* » pour le management de l'exploitation.

Le Groupe *ABC arbitrage* analyse néanmoins scrupuleusement ses consommations d'électricité des parties privatives au regard des différents équipements utilisés, afin d'identifier les éventuelles sources d'économie d'énergie possibles. Il a mis en place différentes actions pour diminuer sa consommation dans les bureaux parisiens (qui concentrent 90 % de ses effectifs), parmi lesquelles : suppression des petits chauffages individuels, baisse de la température de consigne à 19 degrés, efforts sur la climatisation, extinction automatique des lumières dès 20h, etc. La consommation d'électricité des locaux concernés est ainsi passée d'environ 108 000 kWh en 2022 à autour de 90 000 kWh en 2023 et 2024. En 2025,

elle s'est établie à 102 544 kWh en 2025, avec une augmentation principalement sur les mois d'été, cohérente avec des Degrés Jours Unifiés (DJU) de refroidissement plus importants en 2025 par rapport à l'année précédente³⁶.

Ce travail d'analyse et de recherche d'économie d'énergie s'est poursuivi en 2025 et la traduction concrète de ces engagements sur la consommation énergétique continuera d'être mesurée et suivie dans le temps.

4.5. Utilisation durable des ressources

Du fait de son activité, la consommation de matières premières au sein du Groupe *ABC arbitrage* se limite à :

- La consommation d'électricité, détaillée dans la version précédente ;
- La consommation de papier et de consommables d'impression, sur laquelle le Groupe fait de constants efforts. Les processus du Groupe sont largement digitalisés diminuant sensiblement le recours aux impressions papiers. Le parc d'imprimantes est limité, avec deux imprimantes partagées par l'ensemble des collaborateurs, et utilise exclusivement du papier recyclé. Les rapports financiers du Groupe, la tenue des conseils d'administration, la campagne de e-consentement ou encore l'utilisation du portail *Votaccess* pour la préparation de l'Assemblée Générale sont dématérialisés et s'inscrivent pleinement dans cette démarche. L'usage de supports papier est ainsi devenu absolument marginal.
- Enfin, la consommation d'eau est incluse dans les charges locatives des sites occupés. Les données disponibles correspondent donc à des consommations mutualisées avec les autres locataires du Centorial, sans possibilité pour *ABC arbitrage* d'isoler précisément sa consommation propre. Le Groupe s'attache néanmoins à en limiter l'usage autant que possible. Les niveaux observés s'inscrivent dans la moyenne du secteur tertiaire.

Une réunion avec le gestionnaire du site parisien (90 % des effectifs) a eu lieu en 2025 afin de mieux comprendre les actions d'efficacité énergétique, de recyclage et de gestion de l'eau.

4.6. Sensibilisation

Plusieurs actions de sensibilisation aux questions environnementales et sociales ont été menées en 2025 :

- une newsletter interne ESG a été régulièrement envoyée à l'ensemble des collaborateurs. Elle reprend les évolutions marquantes sur les questions RSE et ESG, tant en interne qu'en externe ;
- une initiative pour relayer la campagne annuelle mondiale de communication sur le thème du cancer du sein "octobre rose" a été organisée par le CSE, avec un partage quotidien d'informations sur la prévention et le dépistage précoce, une campagne de collecte de fonds et un défi photo ;
- relais en interne des initiatives du Centorial, où sont situés les bureaux parisiens ;
- après la Direction en 2022, les participants au groupe RSE avaient participé en 2023 à un atelier de la Fresque du Climat, animé par deux collaborateurs d'*ABC arbitrage*, portant le ratio de collaborateurs qui ont participé à la Fresque du climat à près d'un quart de l'ensemble de collaborateurs du Groupe. En 2025, des membres du Conseil d'Administration ont suivi une formation sur la RSE et ses enjeux ;
- des e-mails rappelant les bonnes pratiques (éteindre les écrans d'ordinateur et les lumières de bureau le soir, limiter les impressions papiers, incitation au recyclage, etc.) sont régulièrement envoyés aux collaborateurs.

³⁶ Les DJU sont définis comme l' "écart, pour une journée, entre la température moyenne extérieure et la température intérieure de consigne" ([ADEME](#))

5. En un coup d'œil...

ARBITRAGE Efficience des prix, convergence, liquidité, accès "petits porteurs"

DIALOGUE SOCIAL CSE, concertation régulière, feedbacks (dont 360°), réunions semestrielles

GOVERNANCE RSE ETP dédié, groupe de travail trimestriel, comité RSE au CA

JEUNES TALENTS Recrutement équilibré, tutorat, stages, intégration, partenariats écoles

MATÉRIALITÉ d'impact et financière

POSITIVE FINANCE (mission) Démarche volontaire, R&D, sensibilisation

SANTÉ & SÉCURITÉ DUERP annuel, Prévention RPS/ergonomie, Formations, Mutuelle

VALEUR PARTAGÉE Redistribution salariés et actionnaires, fiscalité responsable

YMTA (YOUNG MULTI-TALENTED) Soutien à athlètes/artistes ; partenariats "coups de cœur", sur réseaux sociaux

BALANCE VIE PRO / VIE PERSO Atmosphère de travail, prévention risques, ergonomie, salle de repos, sport

ÉGALITÉ HOMMES - FEMMES Plan d'action, Women empowerment principes (UN Women), parité CA, biais

HARCELEMENT / NON-DISCRIMINATION Code de conduite, référent, prévention violences sexistes, affichages

KPI Table de données d'indicateurs sociaux, environnementaux, gouvernance

NUMÉRIQUE RESPONSABLE Critères d'achats, Optimisation logicielle, Durée de vie, Dons/recyclage

QVT Équipements, Postures, Massages, Ergonomie

TÉLÉTRAVAIL Accord collectif, flexibilité

WORKFORCE ENGAGEMENT Enquêtes de satisfaction, GPTW, Glassdoor/Indeed, fidélisation

ZÉRO TOLÉRANCE pour la corruption, le harcèlement, les abus de marché, les violations éthiques

CLIMAT Empreinte carbone (scopes 1, 2, 3), énergie, numérique responsable

FORMATION ABC University, tutorat, cœur de métier, soft skills, IA

INTÉRESSEMENT & ALIGNEMENT Rémunération incitative, partage de valeur, dispositifs long terme

LANCEUR D'ALERTE Canal d'alerte anonyme, confidentialité, protection contre représailles

ORGANISATION DU TRAVAIL Forfait jours, télétravail, flexibilité, temps partiel, congés sans solde

RECRUTEMENT Croissance effectif, CDI, équilibre seniorité, France

UNPRI Signataire, HFAC, politique d'investissement responsable

EXEMPLARITÉ Pratiques éthiques, absence d'incidents, cohérence discours / actions

ABC arbitrage Asset Management, en qualité de société de gestion, est signataire de l'initiative des Nations-Unies pour la promotion et la mise en œuvre de principes pour l'investissement responsable ([UNPRI](#), [UN-supported Principles for Responsible Investment](#)).

Retrouvez aussi plus d'informations sur nos engagements dans la page dédiée « [Nos coups de coeur](#) », nos chartes et codes de déontologie et le détail de l'index de l'égalité professionnelle [sur notre site internet](#) !

6. Table de données³⁷

6.1. Indicateurs sociaux

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Informations relatives aux collaborateurs du Groupe						
Nombre total d'employés (31/12) ³⁸	personnes	Groupe complet	108	108	103	100
Nombre total d'employés moyen	personnes	Groupe complet	108	108	102	95
Nombre de nationalités	nombre	Groupe complet	12	12	14	14
Répartition des effectifs par tranches d'âge (31/12)						
Moins de 30 ans	%	Groupe complet	20 %	24 %	22 %	28 %
De 30 à 39 ans	%	Groupe complet	46 %	44 %	48 %	48 %
De 40 à 49 ans	%	Groupe complet	20 %	20 %	23 %	21 %
De 50 ans et plus	%	Groupe complet	14 %	11 %	7 %	3 %
Âge moyen de l'effectif en CDI	ans	Groupe complet	37	36	36	35
Répartition des effectifs par localisation (31/12)						
Paris	%	UES FRANCE	90 %	89 %	91 %	92 %
Dublin	%	Filiale IRL ³⁹	2 %	3 %	3 %	3 %
Singapour	%	Filiale SGP ⁴⁰	8 %	8 %	6 %	5 %
Répartition des effectifs par ancienneté (31/12)						
0 - 2 ans	%	Groupe complet	28 %	24 %	29 %	29 %
2 - 6 ans	%	Groupe complet	31 %	33 %	25 %	25 %
6 - 10 ans	%	Groupe complet	6 %	6 %	13 %	13 %
> 10 ans	%	Groupe complet	35 %	37 %	33 %	33 %
Nombre moyen d'années d'ancienneté	ans	Groupe complet	8,3	8,6	8,5	8

³⁷ Les indicateurs sont calculés pour tout le Groupe. Lorsque les données ne sont pas disponibles sur ce périmètre, elles sont la plupart du temps calculées pour le périmètre français uniquement (90 % des effectifs).

³⁸ L'effectif total inclut les salariés en CDI, les apprentis (catégorie « autres ») et les dirigeants mandataires sociaux.

³⁹ Quartys implantée en Irlande.

⁴⁰ ABC Arbitrage Asset Management Asia implantée à Singapour.

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Nombre moyen d'années d'ancienneté pour les hommes	ans	Groupe complet	7,9	8,1	non disponible	non disponible
Nombre moyen d'années d'ancienneté pour les femmes	ans	Groupe complet	9,7	10,4	non disponible	non disponible

Répartition des effectifs par grade (31/12)

Nombre d'employés dans l'encadrement supérieur (managers et fonctions d'encadrement)	nombre	Groupe complet	8	7	8	non disponible
Nombre de managers	nombre	Groupe complet	6	5	6	5
Nombre de personnes dans la direction générale (Directeurs)	nombre	Groupe complet	7	7	7	8

Répartition des effectifs par origine

Impossibilité de collecter les données d'origine raciale ou ethnique en France

Informations relatives aux relations contractuelles

Typologies de contrats

CDI (31/12)	nombre total d'employés	Groupe complet	103	102	97	93
CDI (31/12)	% de l'effectif	Groupe complet	95 % ⁴¹	94 %	94 %	93 %
Mandataires (31/12)	nombre total de mandataires	Groupe complet	4	4	4	5
Mandataires (31/12)	% de l'effectif	Groupe complet	4 %	4 %	4 %	5 %
Stagiaires (31/12)	nombre total de stagiaires	Groupe complet	0	0	0	0
Stages (31/12)	% de l'effectif	Groupe complet	0 %	0 %	0 %	0 %
Cadres (31/12)	nombre total d'employés	Groupe complet	107	106	101	98
Cadres (31/12)	% de l'effectif	Groupe complet	99 %	98 %	98 %	98 %
Apprentis (31/12)	nombre total d'apprentis	Groupe complet	1	2	2	2
Apprentis (31/12)	% de l'effectif	Groupe complet	1 %	2 %	2 %	2 %
Stages de courte durée	nombre de stages	Groupe complet	0	1	1	1
Stages de pré-embauche	nombre de stages	Groupe complet	0	1	3	1
Taux de transformation des stages de pré-embauche en CDI	%	Groupe complet	0 %	0 %	33,3 %	100 %

Rotation des effectifs

Recrutements en CDI	nombre	Groupe complet	6	17	15	18
---------------------	--------	----------------	---	----	----	----

⁴¹ 99 % avec les mandataires permanents

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Recrutement - ventilation par grade	% de grade « juniors »	Groupe complet	33 %	53 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par grade	% de grade « confirmés »	Groupe complet	33 %	18 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par grade	% de grade « seniors » ou « experts »	Groupe complet	33 %	29 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par genre	% d'hommes	Groupe complet	83 %	16 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par genre	% de femmes	Groupe complet	17 %	84 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par groupe d'âge	% de moins de 30 ans	Groupe complet	50 %	65 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par groupe d'âge	% de 30 - 39 ans	Groupe complet	33 %	29 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par groupe d'âge	% de 40 - 49 ans	Groupe complet	0 %	0 %	non disponible	non disponible
Recrutement - ventilation par groupe d'âge	% de 50 ans et plus	Groupe complet	17 %	6 %	non disponible	non disponible
Coût moyen de l'embauche	€ / recrutement	Groupe complet	7 224 €	3 491 €	non disponible	non disponible
Pourcentage de postes ouverts pourvus par des candidats internes (recrutements internes)	%	Groupe complet	0 %	17 %	non disponible	non disponible
Démissions reçues au cours de l'exercice	nombre	Groupe complet	2	5	5	3
Ruptures signées au cours de l'exercice	nombre	Groupe complet	3	4	2	1
Licenciements	nombre	Groupe complet	0	1	1	0
Autres fins de contrats ⁴²	nombre	Groupe complet	1	3	5	4
Taux de rotation du personnel (hors stage, apprenti et transfert)	%	Groupe complet	5,2 %	13,7 %	13,8 %	15,9 %
Taux de départ subit	%	Groupe complet	1,9 %	5,9 %	6,1 %	6,8 %
Taux de départ provoqué	%	Groupe complet	2,8 %	5,9 %	5,1 %	2,3 %

Informations relatives au télétravail et à l'organisation du travail

Accord de télétravail (TT)	oui / non	Groupe complet	Oui	Oui	Oui	Oui
% de l'effectif autorisé à avoir recours au télétravail	% de l'effectif	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de jours de télétravail	jours / mois	UES FRANCE	12	12	12	12
Nombre de jours moyen de télétravail (hors contrat 100% TT)	jours / an / collaborateur	UES FRANCE	85,2	80,5	83	67
% moyen de TT / personne (hors contrat 100% TT)	%	UES FRANCE	39 %	37 %	38 %	non disponible
% moyen de TT / personne (hors contrat 100% TT) par genre	% (Hommes : H / Femmes : F)	UES FRANCE	H : 40 % F : 35 %	non disponible	non disponible	non disponible

⁴² Les « autres fins de contrats » correspondent en 2025 une fin de contrat d'apprentissage et en 2024 à une fin de contrat d'apprentissage et deux ruptures de période d'essai.

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Horaires de travail flexibles	Oui / non	Groupe complet	Oui	Oui	Oui	Oui
Temps partiel	nombre de collaborateurs	Groupe complet	3	4	3	3

Informations relatives aux formations

Heures passées en formation externe	heures	UES FRANCE	798	190	466	non disponible
Heures passées en formation interne (« ABC University »)	heures	Groupe complet	317	364	non disponible	non disponible
Nombre de formations externes réalisées	nombre	UES FRANCE	19	14	19	non disponible
Nombre de formations internes différentes réalisées (« ABC University »)	nombre	Groupe complet	9	12	non disponible	non disponible
Pourcentage de salariés qui ont bénéficié d'une formation externe	%	UES FRANCE	99 %	19 %	58 %	33 %
Pourcentage de salariés qui ont bénéficié d'une formation interne (« ABC University »)	%	Groupe complet	81 %	77 %	non disponible	non disponible
Pourcentage total d'employés ayant bénéficié d'une formation (interne ou externe)	%	Groupe complet	100 %	non disponible	non disponible	non disponible
Dépenses de formation externe (coût prestation (hors salaire) conférences exclues)	€ / ETP moyen	UES FRANCE	571	307	496	422
Dépenses de formation interne (temps homme) (« ABC University »)	€ / ETP moyen	Groupe complet	306	334	non disponible	non disponible
Dépenses totales de formation (les formation externes ne comprennent pas le coût des salaires)	€ / ETP moyen	Groupe complet	877	non disponible	non disponible	non disponible
Frais de formation / paie	%	UES FRANCE	0,7 %	non disponible	non disponible	non disponible
Nombre moyen d'heures de formations externes annuelles / collaborateur	heures / an / collaborateur	UES FRANCE	8,3	2	5	non disponible
Nombre moyen d'heures de formations internes annuelles / collaborateur (« ABC University »)	heures / an / collaborateur	Groupe complet	2,8	3,1	non disponible	non disponible
Nombre moyen d'heures de formations (internes + externes)	heures / an / collaborateur	Groupe complet	11,1	non disponible	non disponible	non disponible
Nombre moyen d'heures de formations externes annuelles / homme	heures / an / collaborateur	UES FRANCE	7,9	2,1	4,3	non disponible
Nombre moyen d'heures de formations internes annuelles / homme (« ABC University »)	heures / an / collaborateur	Groupe complet	2,6	3	non disponible	non disponible
Nombre moyen d'heures de formations externes annuelles / femme	heures / an / collaborateur	UES FRANCE	9,5	1,3	7,4	non disponible
Nombre moyen d'heures de formations internes annuelles / femme (« ABC University »)	heures / an / collaborateur	Groupe complet	3,4	3,3	non disponible	non disponible
Nombre de salariés qui ont suivi un parcours diplômant ou certifiant	nombre de collaborateurs	UES FRANCE	0	0	2	non disponible
Moyenne de la note satisfaction des participants aux formations internes (« ABC University »)	Moyenne note / 5	Groupe complet	4,7	4,6	non disponible	non disponible
Pourcentage de salariés qui ont reçu un questionnaire de satisfaction à l'issue de sa formation interne	%	UES FRANCE	100 %	100 %	non disponible	non disponible

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Pourcentage de salariés qui ont reçu un questionnaire de satisfaction à l'issue de sa formation externe	%	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de réponses positives à la question « Je pense que les actions en faveur de la progression chez ABC vont dans le bon sens : formations, nouveaux niveaux de compétences, entretien professionnels, ABC university... » (source : dernière enquête GPTW effectuée)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	85 %	85 %	85 %	non disponible
Formations aux normes éthiques (déontologie, anti-corruption, etc.)	% de l'effectif	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %
Formations « santé et sécurité »	nombre de collaborateurs	UES FRANCE	40	0	29	non disponible

Informations relatives aux absences

Taux d'absentéisme ⁴³	%	UES FRANCE	0,96 %	0,8 %	0,7 %	0,8 %
Durée moyenne d'une absence non prévue	jours	UES FRANCE	2,7	3	1,95	2,9
Salariés ayant droit à des congés familiaux	% des effectifs	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Salariés ayant pris des congés familiaux	% des effectifs	UES FRANCE	28 %	20 %	38,7 %	non disponible
Salariés ayant pris des congés familiaux	% des hommes	UES FRANCE	25 %	19 %	42 %	non disponible
Salariés ayant pris des congés familiaux	% des femmes	UES FRANCE	39 %	24 %	27 %	non disponible
Congé maternité rémunéré	nombre total de semaines	UES FRANCE	16	16	16	16
Congé paternité rémunéré	nombre total de jours	UES FRANCE	28	28	28	28
Congés sans solde	nombre de collaborateurs	Groupe complet	3	6	10	non disponible

Informations relatives à la parité et à la lutte contre la discrimination (31/12)

Femmes dans les effectifs	% de l'effectif	Groupe complet	21 %	23%	24%	25%
Femmes dans les effectifs	nombre	Groupe complet	23	24	24	24
Femmes dans les nouvelles embauches	%	Groupe complet	17 %	18%	non disponible	non disponible
Femmes dans les nouvelles embauches	nombre	Groupe complet	1	2	non disponible	non disponible
Femmes parmi les apprentis	%	Groupe complet	0 %	0 %	50%	non disponible
Femmes parmi les apprentis	nombre	Groupe complet	0	0	1	non disponible
Femmes parmi les membres exécutifs (Direction générale)	%	Groupe complet	14 %	14 %	14 %	12,5 %
Femmes parmi les membres exécutifs (Direction générale)	nombre	Groupe complet	1	1	1	1

⁴³ Ensemble des jours d'absence non prévus (ex : exclusion des congés payés, congés sans solde, JNT, congés maternité et paternité) divisé par le nombre total de jours ouvrés théoriques.

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Femmes parmi les managers	%	Groupe complet	67 %	60 %	50 %	40 %
Femmes parmi les managers	nombre	Groupe complet	4	3	3	3
Femmes au Board	%	ABC arbitrage	40 %	40 %	40 %	60 %
Femmes au Board	nombre	Groupe complet	2	2	2	3
Part des femmes dans tous les postes de direction, y compris les postes de direction junior, intermédiaires et supérieurs	% du total des postes de direction	Groupe complet	31 %	non disponible	non disponible	non disponible
Pourcentage de femmes impliquées dans les décisions d'investissement (loi Rixain)	%	Groupe complet	35 %	32 %	31 %	35 %
Salariés ayant bénéficié d'un congé maternité ou paternité payé à taux complet	nombre de collaborateurs	Groupe complet	9	8	6	non disponible
% d'employés ayant la possibilité de prendre un congé paternité et qui l'ont effectivement fait	%	Groupe complet	100 %	non disponible	non disponible	non disponible
Taux de retour et de rétention post congés paternité / maternité (sur les 2 dernières années)	%	Groupe complet	94 %	non disponible	non disponible	non disponible
Plan d'action sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	oui / non	Groupe complet	oui	oui	oui	oui
Nombre de promotion par an et par genre	nombre total de collaborateurs	Groupe complet	11, dont 2 femmes	non disponible	non disponible	non disponible
Suivi de données salariales basées sur le genre	oui / non	Groupe complet	oui	oui	oui	oui
Part des employés en situation de handicap	%	Groupe complet	1,9 %	non disponible	non disponible	non disponible
Nombre total d'incidents de discrimination signalés	nombre	Groupe complet	0	0	0	0

Informations relatives à la santé et sécurité au travail

Système de gestion de la santé et de la sécurité	% de l'effectif	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait de base de la mutuelle	% payé par l'entreprise	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Équipe de santé et de sécurité	nombre de collaborateurs	UES FRANCE	10	11	11	non disponible
Vaccination contre la grippe	% de l'effectif	UES FRANCE	38 %	35 %	36 %	33 %
Accidents du travail	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Maladies professionnelles	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Nombre total de journées de travail perdues en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	nombre	Groupe complet	0	0	non disponible	non disponible
Nombre de blessures et d'accidents mortels signalés par les sous-traitants lorsqu'ils travaillent pour l'entreprise	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Taux de gravité (millions d'heures perdues en raison de blessures pour 100 employés)	%	Groupe complet	0 %	0 %	0 %	0 %

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Total Recordable Injury Rate (TRIR) pour 100 employés, y compris sous-traitants, travailleurs temporaires et toutes les opérations pertinentes	%	Groupe complet	0 %	0 %	non disponible	non disponible
Formation des cadres et d'employés clés à la santé et à la sécurité	oui / non	Groupe complet	oui, tous les 2 ans	oui, tous les 2 ans	oui, tous les 2 ans	oui, tous les 2 ans
Solution de gestion du stress	oui / non	Groupe complet	oui	oui	oui	oui
Initiatives en matière de sport et de santé	oui / non	Groupe complet	oui	oui	oui	oui

Informations relatives aux droits et bénéfices sociaux

Dialogue social

Conventions collectives	% de l'effectif	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Représentations des travailleurs	% de l'effectif	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Evaluations régulières et développement de carrière	% de l'effectif	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %

Avantages sociaux et indicateurs de satisfaction

Salariés éligibles aux avantages sociaux (hors rémunération)	% de l'effectif	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %
Place en crèche possible	% de l'effectif	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une place en crèche par sexe	nombre de collaborateurs	UES FRANCE	5 hommes 3 femmes	non disponible	non disponible	non disponible
Label Great Place to Work (GPTW)	oui / non	Groupe complet	oui, obtenu en 2023 (Palmarès Best place to work 2024)	oui, obtenu en 2023 (Palmarès Best place to work en 2024)	oui	non
Collaborateurs qui donnent des réponses positives quant à leur satisfaction professionnelle (source : dernière enquête GPTW effectuée, en 2023)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	88 %	88 %	88 %	non disponible
Collaborateurs qui estiment que les nouveaux collaborateurs sont bien accueillis (source : dernière enquête GPTW effectuée, en 2023)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	non disponible
Collaborateurs qui estiment que c'est une entreprise où il fait vraiment bon travailler (source : dernière enquête GPTW effectuée, en 2023)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	99 %	99 %	99 %	non disponible
Collaborateurs qui pensent que les locaux et équipements contribuent à créer un cadre de travail agréable (source : dernière enquête GPTW effectuée, en 2023)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	93 %	93 %	93 %	non disponible
Collaborateurs qui pensent que beaucoup de responsabilités sont accordées aux collaborateurs (source : dernière enquête GPTW effectuée, en 2023)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	96 %	96 %	96 %	non disponible
Collaborateurs qui considèrent que les conditions de sécurité sont remplies (source : dernière enquête GPTW effectuée, en 2023)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	non disponible

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Collaborateurs qui pensent que l'environnement de travail est sain sur les plans psychologique et humain (source : dernière enquête GPTW effectuée, en 2023)	% de l'effectif répondant à l'enquête	UES FRANCE	97 %	97 %	97 %	non disponible
Note générale Glassdoor	note	UES FRANCE	4,9 / 5 (moyenne secteur et taille entreprise : 2,98 à 4,46 / 5)	4,9 / 5 (moyenne secteur Finance : 3,7 / 5)	4,9 / 5 (moyenne secteur Finance : 3,7 / 5)	non disponible
Note globale Indeed	note	UES FRANCE	4,6 / 5	4,5 / 5	4,2 / 5	non disponible

6.2. Indicateurs environnementaux

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Informations relatives à l’empreinte carbone du Groupe						
Empreinte carbone scope 1	tCO ₂ e	Groupe complet	0	0	0	0
Empreinte carbone scope 2 (location-based)	tCO ₂ e	Groupe complet	176	201	198	177
Empreinte carbone scope 3	tCO ₂ e	Groupe complet	387	289	304	355
Empreinte carbone scope 2-1 Emissions indirectes liées à la consommation d’électricité	tCO ₂ e	Groupe complet	168	non disponible	non disponible	non disponible
Empreinte carbone scope 2-2 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	tCO ₂ e	Groupe complet	8	non disponible	non disponible	non disponible
Empreinte carbone scope 3-1 : Produits et services achetés	tCO ₂ e	Groupe complet	159	187	203	237
Empreinte carbone scope 3-2 : Biens immobilisés	tCO ₂ e	Groupe complet	33	1	1	1
Empreinte carbone scope 3-3 : Émissions liées aux combustibles et à l’énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2)	tCO ₂ e	Groupe complet	48	55	55	54
Empreinte carbone scope 3-5 : Déchets générés	tCO ₂ e	Groupe complet	1	1	1	1
Empreinte carbone scope 3-6 : Déplacements professionnels	tCO ₂ e	Groupe complet	133	37	35	45
Empreinte carbone scope 3-7 : Déplacements domicile travail	tCO ₂ e	Groupe complet	8	9	9	17
Empreinte carbone scope 3-8 : Actifs en leasing amont	tCO ₂ e	Groupe complet	4	(N/A)	(N/A)	(N/A)
Empreinte carbone scope 3-15 : Investissements	tCO ₂ e	Groupe complet	Publication séparée	En cours de calcul	Méthodologie en réflexion	non disponible
Empreinte carbone scopes 1, 2 et 3	tCO ₂ e	Groupe complet	563	490 ⁴⁴	503	532
Intensité carbone scopes 1 et 2	kgCO ₂ e / EVIC	Groupe complet	0,5	0,7	0,7	0,5
Intensité carbone scopes 1 et 2	kgCO ₂ e / ETP moyen	Groupe complet	1 630	1 861	1 941	1 863
Intensité carbone scopes 1 et 2	kgCO ₂ e / PAC	Groupe complet	2,9	3,9	5,0	2,9
Intensité carbone scopes 1,2 et 3	kgCO ₂ e / EVIC	Groupe complet	1,73	1,69	1,73	1,36

⁴⁴ Les informations relatives à l’empreinte carbone du Groupe pour 2022 à 2024 sont celles publiées dans les précédents rapports du Groupe. Elles ont toutefois fait l’objet de révisions afin de tenir compte d’ajustements méthodologiques (cf. section 4.1)

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Intensité carbone scopes 1,2 et 3	kgCO ₂ e / ETP moyen	Groupe complet	5 118	4 375	4 790	5 600
Intensité carbone scopes 1,2 et 3	kgCO ₂ e / PAC	Groupe complet	9,4	9,6	12,8	8,7
Catégories d'émissions de GES de scope 3 incluses dans l'inventaire	Catégories GHG Protocol	Groupe complet	3-1 3-2 3-3 3-5 3-6 3-7 3-8 3-15 (séparé)	3-1 Produits et services achetés 3-2 Biens immobilisés 3-3 Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2) 3-5 Déchets générés 3-6 Déplacements professionnels 3-7 Déplacements domicile travail		
Catégories d'émissions de GES de scope 3 exclues de l'inventaire	Catégories GHG Protocol	Groupe complet	3-4 (N/A) 3-9 (N/A) 3-10 (N/A) 3-11 (N/A) 3-12 (N/A) 3-13 (N/A) 3-14 (N/A)	3-4 Transport de marchandise amont et distribution (N/A) 3-8 Actifs en leasing amont (N/A) 3-9 Transport de marchandise aval et distribution (N/A) 3-10 Transformation produits vendus (N/A) 3-11 Utilisation produits vendus (N/A) 3-12 Fin de vie produits vendus (N/A) 3-13 Actifs en leasing aval (N/A) 3-14 Franchises (N/A) 3-15 Investissements (en cours)		

Répartition par catégories de postes d'émission

Energie des sites (scopes 2 & 3-3)	tCO ₂ e	Groupe complet	228	256	254	231
Achats (scope 3-1 en partie)	tCO ₂ e	Groupe complet	159	134	152	189
Immobilisations (scope 3-1 en partie)	tCO ₂ e	Groupe complet	33	53	53	49
Déplacements professionnels (scope 3-6)	tCO ₂ e	Groupe complet	133	37	35	45
Déplacements domicile - travail (scope 3-7)	tCO ₂ e	Groupe complet	9	9	9	17
Déchets (scope 3-5)	tCO ₂ e	Groupe complet	1	1	1	1

Informations relatives aux déchets

Total déchets recyclés	kg	Groupe complet	217	253	269	264
Gobelets recyclés	kg	Groupe complet	6	6	9	14
Bouteilles plastique recyclées	kg	Groupe complet	13	14	15	18
Canettes recyclées	kg	Groupe complet	7	5	8	8
Capsules de café recyclées	kg	Groupe complet	158	198	192	168

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Verre recyclé	kg	Groupe complet	18	14	31	28
Cartouches recyclées	kg	Groupe complet	2	1	1	4
Piles recyclées	kg	Groupe complet	8	9	5	14
Lampes recyclées	kg	Groupe complet	7	5	9	9
Stylos recyclés	kg	Groupe complet	0	0	0	1
Bouchons recyclés	kg	Groupe complet	0	0	0	1
Total déchets recyclés / ETP moyen	kg / ETP	Groupe complet	2	2,3	2,6	2,8
Rejet de substances prioritaires dans l'eau ou Production de déchets dangereux, radioactifs ou spéciaux	kg	Groupe complet	0	0	0	0

Informations relatives aux transports domicile-travail

Part des transports doux ⁴⁵ pour les déplacements domicile-travail	% des km effectués	Groupe complet	9 %	6 %	4,9 % ⁴⁶	non disponible
Part totale des transports en commun pour les déplacements domicile-travail	% des km effectués	Groupe complet	86 %	87,5 %	89,6 % ¹⁶	non disponible
Part des transports en commun intra-urbains pour les déplacements domicile- travail	% des km effectués	Groupe complet	27 %	25,5 %	20,7 %	non disponible
Part des transports en commun interurbains pour les déplacements domicile-travail	% des km effectués	Groupe complet	60 %	61,9 %	68,9 %	non disponible
Part des transports individuels thermiques pour les déplacements domicile-travail	% des km effectués	Groupe complet	5 %	5,5 %	4,9 % ¹⁶	non disponible
Part des transports individuels électriques pour les déplacements domicile-travail	% des km effectués	Groupe complet	4 %	1 %	0,6 %	non disponible
Nombre de personnes (et taux) avec le forfait mobilité durable au 31/12	Nombre de personnes (%)	UES FRANCE	27 personnes (28 %)	29 personnes (31 %)	non disponible	non disponible

Informations relatives à la consommation d'énergie

Consommation d'électricité (directe) ⁴⁷	kWh	Groupe complet	974 486	1 007 923	1 026 483	1 059 213
--	-----	----------------	---------	-----------	-----------	-----------

⁴⁵ [Définition Insee](#) : les transports doux caractérisent les modes de transports sans moteur thermique, sans gaz à effet de serre, tels la marche, le vélo et la trottinette, avec ou sans assistance électrique. Les vélos électriques sont inclus mais pas les deux roues électriques, qui sont comptabilisés dans les transports individuels électriques.

⁴⁶ Corrigé par rapport aux informations publiées dans le rapport portant sur l'année 2023

⁴⁷ Y compris Data centers en hosting

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Consommation d'électricité (indirecte)	kWh	Groupe complet	204 616	208 382	non disponible	non disponible
Consommation d'électricité des bureaux	kWh	UES FRANCE	102 544	88 852	91 539	108 020
Programme d'économies d'énergie	oui / non	UES FRANCE	Oui	Oui	Oui	Oui
Consommation totale de gaz	kWh	UES FRANCE	0	0	0	0
Consommation totale de pétrole	kWh	UES FRANCE	0	0	0	0
Bilan énergétique des activités	oui / non	UES FRANCE	Oui, annuel	Oui, annuel	Oui, annuel	Oui, annuel
Consommation d'eau	m ³	UES FRANCE	980,43	929,34	non disponible	non disponible
Niveau de responsabilité de la stratégie et des performances en matière d'environnement	Grade	Groupe complet	PDG, Président du Conseil d'administration	PDG, Président du Conseil d'administration	PDG, Président du Conseil d'administration	PDG, Président du Conseil d'administration

6.3. Indicateurs de gouvernance

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Informations relatives à la gouvernance du Groupe						
Administrateurs indépendants	% des administrateurs	Groupe complet	40 %	40 %	40 %	40 %
Ratio de rémunération annuelle de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane (sauf personne la mieux rémunérée)	Ratio	UES FRANCE	4,7	2,8	5,7	non disponible
Fréquence des votes sur la rémunération des dirigeants	Fréquence	Groupe complet	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Participation « Fresque du climat » (Directeurs et managers)	% des directeurs et managers ayant participé à un atelier dans les 3 ans	UES FRANCE	100 %	100 %	100 %	92 %
Cotisations des associations professionnelles, des associations sectorielles et des associations d'entreprises	k€	Groupe complet	19 k€	24 k€	22 k€	non disponible
Montant total des dons et sponsorings effectués par l'entreprise	k€	Groupe complet	40 k€	124 k€	129 k€	137 k€
Montant total des contributions politiques effectuées par l'entreprise	k€	Groupe complet	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Informations relatives à la gouvernance de la RSE						
ETP dédiés aux questions RSE / ESG	Équivalent Temps Plein (ETP)	Groupe complet	2,5	3	3	2
Administrateurs présents au comité RSE	% des administrateurs	Groupe complet	60 %	60 %	100 %	N/A
Nombre de réunions du groupe de travail RSE (+ task forces)	nombre	Groupe complet	4 (12)	3 (8)	2 (7)	4 (non disponible)
Nombre de réunions du Comité Social et économique (CSE)	nombre	Groupe complet	6	6	6	6
Salariés dans les groupes RSE	% des effectifs	Groupe complet	11 %	12 %	13 %	non disponible
Programme Diversité et Inclusion	oui / non	Groupe complet	Oui, supervisé par le Secrétaire Général	Oui, supervisé par le Secrétaire Général	Oui, supervisé par le Secrétaire Général	Oui, supervisé par le Secrétaire Général
Participation « Fresque du climat »	% des effectifs, y compris directeurs et managers	Groupe complet	18 %	20 %	23 %	12 %
Formation handicap	% des effectifs, y compris directeurs et managers	Groupe complet	22 % (+ environ 50 % des effectifs sensibilisés)	19 % (+ environ 50 % des effectifs sensibilisés)	non disponible	non disponible

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Nombre de salariés ayant suivi la formation « ABC University » sur le thème ESG/RSE	nombre de salariés	Groupe complet	43	38	non disponible	non disponible
Pourcentage de salariés ayant suivi la formation « ABC University » sur le thème ESG/RSE	% des effectifs	Groupe complet	40 %	32 %	non disponible	non disponible
Informations relatives à la participation à des initiatives collectives						
Signataire UNPRI	oui / non	ABC arbitrage Asset Management	Oui	Oui	Oui	Oui
Membre SBAI	oui / non	ABC arbitrage Asset Management	Oui	Oui	Oui	Non
Membre AFG	oui / non	ABC arbitrage Asset Management	Oui	Oui	Oui	Oui
Membre Middelnext	oui / non	ABC arbitrage	Oui	Oui	Oui	Oui
Partenaire Ecowatt	oui / non	ABC arbitrage	Oui	Oui	Oui	Oui
Informations relatives aux politiques et procédures						
Politique de confidentialité des données	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	oui, non publique	oui, non publique
Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	Incluse dans règlement intérieur	Incluse dans règlement intérieur
Politique de lanceur d'alerte et système de lanceur d'alerte protégé	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	oui, non publique	oui, non publique
Protection lanceur d'alerte	% de l'effectif	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %
Politique de non-discrimination et de lutte contre le harcèlement	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	Incluse dans règlement intérieur	Incluse dans règlement intérieur
Charte d'achats responsables, y compris sur les questions anticorruption	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	non formalisée	non formalisée
Politique sur les droits humains	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	non formalisée	non formalisée
Politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	Non	Non
Plan d'action politique handicap	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	Non	Non
Politique de protection des données personnelles	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	oui, non publique	oui, non publique
Politique de prévention de la corruption	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	Incluse dans règlement intérieur	Incluse dans règlement intérieur

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
Politique d'éthique des affaires	oui / non	Groupe complet	Oui, publique	Oui, publique	Incluse dans règlement intérieur	Incluse dans règlement intérieur
Politique de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles	oui / non	Groupe complet	Incluse dans règlement intérieur	Incluse dans règlement intérieur	Incluse dans règlement intérieur	Incluse dans règlement intérieur
Politique d'investissement responsable	oui / non	ABC arbitrage Asset Management	Oui, publique	Oui, publique	Oui, publique	Non

Informations relatives à la déontologie et à l'éthique des affaires⁴⁸

Infractions connues aux dispositions législatives ou réglementaires	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Niveau de responsabilité pour les questions éthiques	grade	Groupe complet	C-suite	C-suite	C-suite	C-suite
Nombre d'employés ayant fait l'objet d'enquêtes liées à des investissements, de plaintes déposées par des consommateurs, de litiges civils privés ou d'autres procédures réglementaires	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Pourcentage de salariés ayant fait l'objet d'enquêtes liées à des investissements, de plaintes ou d'autres procédures réglementaires	% des effectifs	Groupe complet	0 %	0 %	0 %	0 %
Nombre d'alertes reçues en matière de corruption, pratiques anti-concurrentielles, discrimination ou harcèlement, de protection des données, de conflits d'intérêt, de LCB-FT, de délit d'initié	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Nombre d'infractions connues à nos codes de conduite/éthique en matière de pratiques anti-concurrentielles, de corruption, de discrimination ou harcèlement, de protection des données, de conflits d'intérêt, de LCB-FT, de délit d'initié	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Nombre de condamnations ou d'amendes pour corruption, infraction à la législation sur la concurrence ou en matière de discrimination ou harcèlement, de protection des données, de conflits d'intérêt, de LCB-FT, de délit d'initié	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Nombre de cas avérés de corruption, de pratiques anti-concurrentielles, de discrimination ou harcèlement, de violation de données personnelles, de conflits d'intérêt, de	nombre	Groupe complet	0	0	0	0

⁴⁸ Le Groupe ABC arbitrage n'entre pas dans le champ d'application de la loi Sapin II (moins de 500 salariés et moins de 100 millions d'euros de chiffres d'affaires) et n'est pas assujéti à l'obligation de mettre en œuvre des procédures destinées à prévenir les faits de corruption ou de trafic d'influence conformément aux prescriptions de l'Agence française Anti-corruption. Certains indicateurs liés à cette thématique ne sont donc pas pertinents pour le Groupe qui attache néanmoins une importance particulière à ces sujets.

Indicateur	Unité	Périmètre	2025	2024	2023	2022
LCB-FT, de délit d'initié ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs						
Lutte contre la corruption - Nombre de contrats résiliés ou non renouvelés avec des partenaires en raison de corruption ou de pots-de-vin	nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Lutte contre la corruption - Collaborateurs sensibilisés	% des effectifs	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %
Opérations et fournisseurs exposés à un risque important de travail des enfants ou de travail forcé	oui/non	Groupe complet	non	non	non	non
Audit						
Audit des politiques de lutte contre la corruption	oui/non	Groupe complet	Oui, revue régulière de la politique et contrôle par le déontologue			
Audits réguliers des normes éthiques (plan triennal a minima)	oui/non	Groupe complet	Oui, revue régulière			
Informations relatives à la confidentialité et à la sécurité des données						
Niveau de responsabilité de la sécurité des données	Grade	Groupe complet	CTO : membre du Comité de Direction			
Recueil d'informations sur ses clients ou d'autres personnes physiques	oui / non	Groupe complet	non, sauf si la loi l'exige (ex : KYC)			
Audits des politiques et des systèmes de sécurité de l'information	Nombre	Groupe complet	365 tests de vulnérabilité externe /an 52 tests de vulnérabilité interne / an 1 Pentest par une société de cybersécurité indépendante / an			
Sensibilisation des employés sur la sécurité des données et les risques et procédures liés à la confidentialité	Nombre	Groupe complet	3 tests de phishing à 100 % des collaborateurs / contractants			2 tests de phishing à 100 % des collaborateurs / contractants
Normes de sécurité suivies	% du périmètre des SI	Groupe complet	100 % - Suivi des recommandations NIST NSA et ANSSI 100 % - Suivi des recommandations « <i>architecture Zero Trust</i> » sur les périmètres : poste utilisateur et réseau. 30 % - Suivi des recommandations « <i>architecture Zero Trust</i> » sur le périmètre : services internes			100 % - Suivi des recommandations NIST NSA et ANSSI
« <i>Business Continuity Plan</i> » (BCP) et « <i>Disaster Recovery Plan</i> » (DRP)	oui / non	Groupe complet	oui	oui	oui	oui
Nombre total de violations de la sécurité de l'information	Nombre	Groupe complet	0	0	0	0
Part des salariés ayant bénéficié d'une formation en matière de cybersécurité	% des effectifs	Groupe complet	35 %	non disponible	non disponible	non disponible
Part des collaborateurs sensibilisés à ce sujet	% des effectifs	Groupe complet	100 %	100 %	100 %	100 %

A			B			C		
A	R	B	I	T	R	A	G	E

Article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Exercice couvert : 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

En euros HT	BM&A				Deloitte & Associés			
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés et rapports complémentaires éventuels	41 863	41 245	42%	41%	61 198	60 294	58%	59%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	31 516	31 050	43%	44%	65 334	39 738	57%	56%
Services autres que la certification des comptes	-	-	-%	-%	-	-	-%	-%
Total	73 379	72 295	37%	42%	126 532	100 032	63%	58%

* Pour rappel, en 2024 les comptes d'ABC arbitrage Asset Management Asia ont été audités par le cabinet Crowe Horwath First Trust (honoraires de 17 milliers d'euros). En 2025, c'est le cabinet Deloitte & Associés qui audite les comptes de cette filiale (honoraires de 25 milliers d'euros, déjà inclus dans le total ci-dessus).

31 décembre 2025

A			B			C		
A	R	B	I	T	R	A	G	E

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport de gestion du Groupe présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontés.

Dominique CEOLIN
Président - Directeur général